



LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHÅNDBÅLL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
29 juin 2024

Documents préparatoires

COMITÉ PARIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
YVELINES
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
ESSONNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
HAUTS
DE SEINE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHÅNDBÅLL



**LIGUE
ÎLE DE FRANCE**
FFHANDBALL

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com



PROCÈS-VERBAL AG ORDINAIRE DU 17/06/2023	p. 3
PROCÈS-VERBAL AG EXTRAORDINAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE • 3-6/07/2023	p. 8
PROCÈS-VERBAL AG EXTRAORDINAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE • 1-4/02/2024	p. 12
PROCÈS-VERBAL AG EXTRAORDINAIRE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE • 8-11/06/2024	p. 16
MODIFICATIONS STATUTAIRES	p. 21
Modifications des statuts de la ligue	p. 22
Modifications du règlement intérieur de la ligue	p. 22
RAPPORTS (SAISON 2023-2024)	p. 25
Rapport moral	p. 26
Rapport de la commission d'organisation des compétitions	p. 27
Rapport de la commission d'arbitrage	p. 30
Rapport de la commission de discipline	p. 34
Rapport de la commission des réclamations et litiges	p. 35
Rapport de la commission des statuts et règlements	p. 36
Rapport de la commission technique (PPF)	p. 37
Rapport de la commission développement	p. 46
Rapport de l'institut territorial de formation	p. 53
Rapport du pôle intégrité	p. 58
PROJETS DES COMMISSIONS (SAISON 2024-2025)	p. 61
Projet de la commission d'organisation des compétitions	p. 62
Projet de la commission des statuts et règlements	p. 64
DOSSIER FINANCIER (2^e partie)	p. 67
Note de synthèse du résultat 2023 de la ligue Île-de-France	p. 68
Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023	p. 69
Tarifs ITFE 2024-2025	p. 82

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS

7 clubs sur 11 soit 57 voix sur 70 possibles

CSM Finances	9 voix	Paris UC	11 voix	Paris 18 ^e	4 voix
Paris SC	13 voix	Paris S ^t -Germain HB	15 voix	AJS St-Vincent-de-Paul	3 voix
Paris XO HB	2 voix				

► 4 club du comité de Paris absent, soit 13 voix

Stade Français	5 voix	Martigua SCL	5 voix	L'Étoile Parisienne	2 voix
CS Sourds-Muets de Paris	1 voix				

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.)

► 8 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 9 voix

AS Banque de France	1 voix	AS Accenture	1 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix
Rondelle HBC	1 voix	ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Licorne HBC	1 voix
Outsiders	2 voix	Neoma Alumni HB	1 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS

29 clubs sur 42, soit 178 voix sur 221 possibles

Avon SC	7 voix	Le Mée Sports	7 voix	AS Chelles	6 voix
Clayes-Souilly SHB	5 voix	Coulommiers Brie HB	7 voix	US La Grande Paroisse	6 voix
US Lagny-Montévrain	7 voix	CS Meaux	7 voix	US Melun Dammarie	5 voix
USJM Mitry-Mory	6 voix	CS Monterelais	5 voix	HBC Nangis	6 voix
Pontault-Combault HB	9 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix	Torcy HB MLV	7 voix
US Vaires EC	7 voix	USM Villeparisis	4 voix	HBC du Loing	5 voix
HBC Thierypontain	7 voix	Cesson Vert S ^t -Denis HB	5 voix	HBC Noisiel	5 voix
HBC Serris VE	9 voix	Sénart AHB	11 voix	HB Brie 77	9 voix
Mormant AHB	7 voix	CS Courtry	4 voix	HBC Cannes-Écluse	3 voix
Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	1 voix		

► 13 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 43 voix

AS Balnéolitaine	2 voix	SC Gretz-Tourman	4 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix
Fontenay-Trésigny HB	5 voix	ASM Jouarre	4 voix	HBC La Thérouranne	5 voix
HBC Campésien	4 voix	CS Quincy-Voisin	4 voix	Ourcq HBC	3 voix
AS Marolles	2 voix	Provins HBC	4 voix	Juilly HBL	1 voix
AJ Thorigny	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS

11 clubs sur 38, soit 80 voix sur 207 possibles

AS Mantaise	8 voix	AO Buc	3 voix	Le Chesnay YHB	6 voix
CO Gargenville	1 voix	Élancourt-Maurepas HB	7 voix	AS Montigny-le-Bx	8 voix
Plaisir – Les Clayes HB	10 voix	AS Poissy	9 voix	HBC Vélizy	6 voix
Houilles-Le Vésinet-Carières HB	11 voix	HBC Conflans	8 voix		

► 27 clubs du comité des Yvelines absents, soit 127 voix

CA Mantes-la-Ville	4 voix	CLOC Achères	7 voix	HBC Beynes	4 voix
Aubergenville HB	3 voix	AS Bonnières	4 voix	HB Bougival	3 voix
Cellois HB	5 voix	AS S ^t -Cyr/Fontenay HB 78	6 voix	US Houdan	6 voix
HB Bois-d'Arcy	3 voix	AS Louveciennes	2 voix	US Maisons-Laffitte	6 voix
Rambouillet Sp.	4 voix	Versailles HBC	9 voix	ES Le Perray	5 voix
US Le Pecq	4 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	5 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix

TS Vicinois 88 HB	4 voix	HB Maulois	3 voix	Guyancourt HB	4 voix
ASC Trappes	5 voix	CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	5 voix
AS HB Les Mureaux	5 voix	S'-Germain HB	3 voix	Limay HBC 78*	3 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS

18 clubs sur 40, soit 118 voix sur 217 possibles

Massy EHB	11 voix	S'-Michel Sp.	6 voix	AL Brétigny	7 voix
ES Brunoy	7 voix	HBC Dourdan	5 voix	Draveil HB	5 voix
SCA 2000 Évry	6 voix	HBC Val-de-Seine	9 voix	Morsang-Fleury HB 91	7 voix
US Palaiseau	11 voix	S ¹⁶ -Geneviève Sports	6 voix	Savigny HB 91	10 voix
TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	5 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix
USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudraysien	4 voix	Les Portes de l'Essonne HB	4 voix

► 22 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 99 voix

ES Montgeron	7 voix	Bondoufle ACCE	5 voix	AS Corbeil-Essonnes	6 voix
AS Égly	5 voix	HB Étampois	4 voix	Gif HBC	6 voix
AS Marcoussis	4 voix	H Mennecey VE	6 voix	US Ris-Orangis	2 voix
CO Les Ulis	3 voix	E. Igny-Vauhalla HB	4 voix	CH Angerville	4 voix
AS Itteville	4 voix	HBC Limours	5 voix	CO Crosne	3 voix
AS S'-Germain-lès-Arpajon	3 voix	Val-d'Yerres HB	5 voix	HBC Lisses	5 voix
Épinay-Villemoisson HBC	6 voix	Ballancourt VE HB	4 voix	US Grigny	4 voix
Ol. Vigneux	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS

13 clubs sur 26, soit 107 voix sur 163 possibles

Asnières HBC	5 voix	AC Boulogne-Billancourt	10 voix	ES Colombienne	8 voix
ASV Chatenay-Malabry	8 voix	Bois-Colombes Sp.	11 voix	Chaville HB	6 voix
Courbevoie HB	11 voix	USM Malakoff	8 voix	CSM Puteaux	7 voix
Rueil AC	10 voix	Levallois SC	9 voix	Issy-Paris Hand	9 voix
Issy HB Masc.	5 voix				

► 13 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 56 voix

HBC Antony	6 voix	COM Bagneux	4 voix	Clamart HB	4 voix
AS Fontenay-aux-Roses	6 voix	AS Meudon	7 voix	HBC Suresnes	6 voix
Stade de Vanves	7 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	Vaucresson-Garches HB	2 voix
ES Nanterre	6 voix	CSM Genevillois	0 voix	SM Montrouge	2 voix
HBC Villeneuve-la-Garenne	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS

21 clubs sur 26, soit 133 voix sur 159 possibles

HBC Gagny	8 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix	Montreuil HB	7 voix
Noisy-le-Grand HB	9 voix	CM Aubervilliers	7 voix	Aulnay HB	7 voix
Blanc-Mesnil Sp.	8 voix	AC Bobigny	6 voix	HBC du Bourget	5 voix
Montfermeil HB	6 voix	HBC Noiséen	3 voix	SO Rosny-sous-Bois	5 voix
ES Sevran	4 voix	Tremblay-en-France HB	10 voix	Section Raincéenne HB	4 voix
HBC Romainvillois	9 voix	Villemomble HB	8 voix	USM Audonienne	4 voix
Villepinte HBC	7 voix	St-Denis HB	5 voix	Pantin HBC	1 voix

► 7 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 26 voix

AS Bondy	5 voix	AS Drancy	4 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	6 voix
Neuilly-Plaisance Sp.	5 voix	La Dionysienne HB	0 voix	Lilas-Pré HB	5 voix
ES Stains	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS**28 clubs sur 32, soit 174 voix sur 199 possibles**

US Alfortville	9 voix	US Créteil	11 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix
AS S ^t -Mandé	10 voix	Stella S ^t -Maur HB	10 voix	Réveil de Nogent	6 voix
US Ormesson	5 voix	CA Boissy	4 voix	CSM Bonneuil	4 voix
HBC Cachan	5 voix	US Fontenaysienne	5 voix	CA L'Hay-les-Roses	7 voix
ASA Maisons-Alfort	6 voix	Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	6 voix
CS Valenton	6 voix	US Villejuif	5 voix	Villiers EC	9 voix
Villeneuve-le-Roi HB	5 voix	ES Vitry	8 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	6 voix	RSC Champigny	5 voix	Chennevières HBC	5 voix
ES Caudacienne	4 voix	Marolles HB	6 voix	Joinville HBA	6 voix
CHB Bry	5 voix				

► 4 clubs du comité du Val-de-Marne absents, soit 25 voix

US Ivry	10 voix	HBC Choisy-le-Roi	4 voix	HBC Arcueilais	6 voix
Élan Chevilly-Larue	4 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS**19 clubs sur 28, soit 113 voix sur 149 possibles**

CSM Eaubonne	6 voix	HBC Franconville	8 voix	HB Goussainville	3 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix	HB Agglo Roissy Pays-de-France 95	7 voix	S ^t -Gratien/Sannois HBC	8 voix
HBC S ^t -Leu/Taverny	9 voix	AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix	HBC Sannois	2 voix
FB2M	8 voix	Montmagny HB	4 voix	Av. de Survilliers / Fosses-Marly	6 voix
HBC du Parisis	10 voix	ASC Corneillais	5 voix	CM Garges	3 voix
Magny HBC	5 voix	Cergy HB	9 voix	AAS Sarcelles	4 voix
Roissy-en-France HB	3 voix				

► 9 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 36 voix

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	HBC Arnouville-lès-Gonesse	2 voix
US Deuil-Engbien-Montmorency	7 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	6 voix	US Ézanville-Écouen	5 voix
Ass. Marinoise	3 voix	Pontoise HBC	1 voix	CHBL Loups-Weziens	1 voix

Nombre de structures appelées à voter : 253
Nombre de voix totales : 1394
Quorum : 127 membres représentant 697 voix
Quorum (modifications statutaires) : 169 membres représentant 929 voix
Nombre de structures présentes ou représentées : 146
Nombre de voix : 960

Avec 141 clubs présents (représentant 935 voix), le quorum étant atteint, le président déclare ouverte la 7^e assemblée générale ordinaire de la ligue Île-de-France de handball à 9h30.

VOTE DE PV ET DES RAPPORTS DES COMMISSIONS

► **Vote n°1 : approbation du PV AG ordinaire 11 juin 2022**

Votants : 142
Voix : 938
Exprimées : 827

- **pour : 816 (98,67 %) > ADOPTÉ**
- contre : 11 (1,33 %)

► **Vote n°2 : ratification du nouveau membre du CA**

Votants : 142
Voix : 938
Exprimées : 803

- **pour : 771 (96,01 %) > ADOPTÉ**
- contre : 32 (3,99 %)

► **Vote n°3 : rapports des commissions (2022-2023) | vote groupé**

Votants : 143
Voix : 941
Exprimées : 854

- **pour : 839 (98,24 %) > ADOPTÉ**
- contre : 15 (1,76 %)

DOSSIER FINANCIER

► **Vote n°4 : approbation des comptes annuels 2022 faisant apparaître une perte de 93 592,75 €**

Votants : 143
Voix : 941
Exprimées : 761

- **pour : 680 (89,36 %) > ADOPTÉ**
- contre : 81 (10,64 %)

► **Vote n°5 : Quitus de la gestion du trésorier**

Votants : 143
Voix : 941
Exprimées : 705

- **pour : 682 (96,74 %) > ADOPTÉ**
- contre : 23 (3,26 %)

► **Vote n°6 : adoption du projet de budget 2022**

Votants : 143
Voix : 941
Exprimées : 778

- **pour : 733 (94,22 %) > ADOPTÉ**
- contre : 45 (5,78 %)

► **Vote n°7 : adoption des tarifs 2023-2024**

Votants : 143
Voix : 941
Exprimées : 741

- **pour : 481 (64,91 %) > ADOPTÉ**
- contre : 260 (35,09 %)

VOTE DES PROJETS DES COMMISSIONS

► **Vote n°8 : adoption du projet de la commission sportive | mise à jour des règlements de la COC**

Votants : 146
Voix : 960
Exprimées : 842

- **pour : 828 (98,33 %) > ADOPTÉ**
- contre : 14 (1,66 %)

► **Vote n°9 : adoption du projet de la commission sportive | modification de formule du championnat honneur masc.**

Votants : 146
Voix : 960
Exprimées : 861

- **pour : 817 (94,89 %) > ADOPTÉ**
- contre : 44 (5,11 %)

► **Vote 9.1 : adoption du projet de la commission sportive | application immédiate de la nouvelle formule du championnat honneur masc.**

Votants : 146
Voix : 960
Exprimées : 834

- **pour : 790 (94,72 %) > ADOPTÉ**
- contre : 44 (5,27 %)

➤ **Vote n°10 : adoption du projet de la commission sportive | maintien de la coupe de la ligue**

Votants : 146

Voix : 960

Exprimées : 749

- **pour : 391 (52,20 %) > ADOPTÉ**
- contre : 358 (47,80 %)

➤ **Vote n°11 : adoption du souhait de la commission médicale | modification du règlement particulier de la COC IDF**

Votants : 146

Voix : 960

Exprimées : 724

- pour : 252 (34,81 %)
- **contre : 472 (65,19 %) > REJETÉ**

➤ **Vote n°12 : Adoption des projets de la commission des statuts & règlements | modification du règlement de la CMCD régionale**

Votants : 146

Voix : 960

Exprimées : 759

- **pour : 626 (82,48 %) > ADOPTÉ**
- contre : 133 (17,52 %)

➤ **Vote n°14 : Adoption des projets de la commission des statuts & règlements | disposition sursitaire de la CMCD régionale**

Votants : 146

Voix : 960

Exprimées : 711

- **pour : 586 (82,42 %) > ADOPTÉ**
- contre : 125 (17,58 %)

➤ **Vote n°13 : Adoption du projet de la commission des statuts & règlements | modification du règlement de la CTA**

Votants : 146

Voix : 960

Exprimées : 789

- **pour : 768 (97,34 %) > ADOPTÉ**
- contre : 21 (2,66 %)

MODIFICATIONS STATUTAIRES

➤ **Vote n°15 : modification des statuts de la Ligue Île-de-France**

Votants : 146

Voix : 960

Le *quorum* requis pour des modifications statutaires (169 membres représentant 929 voix) n'étant pas atteint, le vote n'a pu avoir lieu.

Une assemblée générale extraordinaire par voie électronique sera convoquée dans les prochaines semaines.

À l'issue de ces votes, l'ordre du jour étant épuisé, la secrétaire générale & le président clôturent l'assemblée à 14h15 en remerciant les participants et en les invitant à se retrouver autour d'un buffet dans le hall de la Maison du handball et à participer ensuite aux ateliers prévus.



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudetroy
Secrétaire Générale

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS

7 clubs sur 11 soit 51 voix sur 70 possibles

CSM Finances	9 voix	Stade Français	5 voix	Paris 18 ^e	4 voix
Paris SC	13 voix	Paris St-Germain HB	15 voix	AJS St-Vincent-de-Paul	3 voix
L'Étoile Parisienne	2 voix				

► 4 clubs du comité de Paris absent, soit 19 voix

Paris UC	11 voix	Martigua SCL	5 voix	Paris XO HB	2 voix
CS Sourds-Muets de Paris	1 voix				

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.)

3 clubs sur 8, soit 3 voix sur 9 possibles

AS Banque de France	1 voix	AS Accenture	1 voix	Licorne HBC	1 voix
---------------------	--------	--------------	--------	-------------	--------

► 5 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 6 voix

Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix	ESCP Europe HB Alumni	1 voix
Outsiders	2 voix	Neoma Alumni HB	1 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS

28 clubs sur 42, soit 153 voix sur 221 possibles

AS Balnéolitaine	2 voix	Le Mée Sports	7 voix	AS Chelles	6 voix
Clayes-Souilly SHB	5 voix	US Lagny-Montévrain	7 voix	CS Meaux	7 voix
US Melun Dammarie	5 voix	CS Monterelais	5 voix	HBC Nangis	6 voix
Pontault-Combault HB	9 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix	Torcy HB MLV	7 voix
US Vaires EC	7 voix	HBC Thierrypontain	7 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix
Cesson Vert St-Denis HB	5 voix	Fontenay-Trésigny HB	5 voix	HBC La Thérouranne	5 voix
HBC Campésien	4 voix	Ourcq HBC	3 voix	Sénart AHB	11 voix
HB Brie 77	9 voix	Mormant AHB	7 voix	CS Courtry	4 voix
HBC Cannes-Écluse	3 voix	Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Juilly HBL	1 voix
Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	1 voix				

► 14 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 68 voix

Avon SC	7 voix	Coulommiers Brie HB	7 voix	US La Grande Paroisse	6 voix
USJM Mitry-Mory	6 voix	USM Villeparisis	4 voix	SC Gretz-Tournan	4 voix
HBC du Loing	5 voix	HBC Noisiel	5 voix	ASM Jouarre	4 voix
CS Quincy-Voisin	4 voix	HBC Serris VE	9 voix	AS Marolles	2 voix
Provins HBC	4 voix	AJ Thorigny	1 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS

22 clubs sur 38, soit 127 voix sur 207 possibles

AS Mantaise	8 voix	CA Mantes-la-Ville	4 voix	CLOC Achères	7 voix
HB Bougival	3 voix	AO Buc	3 voix	Le Chesnay YHB	6 voix
CO Gargenville	1 voix	HB Bois-d'Arcy	3 voix	Élancourt-Maurepas HB	7 voix
AS Montigny-le-Bx	8 voix	Plaisir – Les Clayes HB	10 voix	AS Poissy	9 voix
Rambouillet Sp.	4 voix	HBC Vélizy	6 voix	ES Le Perray	5 voix
Houilles-Le Vésinet-Carières HB	11 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix	TS Vicinois 88 HB	4 voix
Guyancourt HB	4 voix	ASC Trappes	5 voix	CSM Rosny	2 voix
AS HB Les Mureaux	5 voix				

► 16 clubs du comité des Yvelines absents, soit 80 voix

HBC Beynes	4 voix	Aubergenville HB	3 voix	AS Bonnières	4 voix
------------	--------	------------------	--------	--------------	--------

Cellois HB	5 voix	AS S'-Cyr/Fontenay HB 78	6 voix	US Houdan	6 voix
AS Louveciennes	2 voix	USC Maisons-Laffitte	6 voix	Versailles HBC	9 voix
US Le Pecq	4 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	5 voix	HB Maulois	3 voix
HBC Conflans	8 voix	AS Sartrouville	5 voix	S'-Germain HB	3 voix
Limay HBC 78*	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS

18 clubs sur 40, soit 98 voix sur 217 possibles

S'-Michel Sp.	6 voix	ES Montgeron	7 voix	Bondoufle ACCE	5 voix
Draveil HB	5 voix	AS Égry	5 voix	HB Étampois	4 voix
SCA 2000 Évry	6 voix	AS Marcoussis	4 voix	Morsang-Fleury HB 91	7 voix
Savigny HB 91	10 voix	TU Verrières-le-Buisson	6 voix	AS Villebon-Longjumeau	5 voix
HBC Limours	5 voix	USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudraysien	4 voix
Val-d'Yerres HB	5 voix	Ballancourt VE HB	4 voix	US Grigny	4 voix

► 22 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 119 voix

Massy EHB	11 voix	AL Brétigny	7 voix	ES Brunoy	7 voix
AS Corbeil-Essonne	6 voix	HBC Dourdan	5 voix	HBC Val-de-Seine	9 voix
Gif HBC	6 voix	H Mennecey VE	6 voix	US Palaiseau	11 voix
US Ris-Orangis	2 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	6 voix	CO Les Ulis	3 voix
E. Igny-Vauhallan HB	4 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix	CH Angerville	4 voix
AS Itteville	4 voix	CO Crosne	3 voix	AS S'-Germain-lès-Arpajon	3 voix
HBC Lisses	5 voix	Épinay-Villemoisson HBC	6 voix	Les Portes de l'Essonne HB	4 voix
OI. Vigneux	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS

16 clubs sur 26, soit 117 voix sur 164 possibles

ES Colombienne	8 voix	ASV Chatenay-Malabry	8 voix	HBC Antony	6 voix
COM Bagneux	4 voix	Bois-Colombes Sp.	11 voix	Chaville HB	6 voix
Courbevoix HB	11 voix	AS Fontenay-aux-Roses	6 voix	USM Malakoff	8 voix
AS Meudon	7 voix	Rueil AC	10 voix	HBC Suresnes	6 voix
Levallois SC	9 voix	Issy-Paris Hand	9 voix	Vaucresson-Garches HB	2 voix
ES Nanterre	6 voix				

► 10 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 47 voix

Asnières HBC	5 voix	AC Boulogne-Billancourt	10 voix	Clamart HB	4 voix
CSM Puteaux	7 voix	Stade de Vanves	7 voix	Issy HB Masc.	5 voix
Ville-d'Avray HB	3 voix	CSM Genevillois	0 voix	SM Montrouge	2 voix
HBC Villeneuve-la-Garenne	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS

12 clubs sur 26, soit 72 voix sur 160 possibles

HBC Gagny	8 voix	Montreuil HB	7 voix	Noisy-le-Grand HB	9 voix
Blanc-Mesnil Sp.	8 voix	AC Bobigny	6 voix	HBC Neuilly-s-Marne	6 voix
ES Sevran	4 voix	Section Raincéenne HB	4 voix	Villemomble HB	8 voix
USM Audonienne	4 voix	Villepinte HBC	7 voix	Pantin HBC	1 voix

► 16 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 88 voix

AS Bondy	5 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix	CM Aubervilliers	7 voix
Aulnay HB	7 voix	HBC du Bourget	5 voix	AS Drancy	4 voix
Montfermeil HB	6 voix	Neuilly-Plaisance Sp.	5 voix	HBC Noiséen	3 voix
SO Rosny-sous-Bois	5 voix	La Dionysienne HB	1 voix	Tremblay-en-France HB	10 voix

HBC Romainvillois	9 voix	Lilas-Pré HB	5 voix	ES Stains	1 voix
S'-Denis HB	5 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS**20 clubs sur 32, soit 127 voix sur 199 possibles**

US Alfortville	9 voix	US Ivry	10 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix
AS S'-Mandé	10 voix	Stella S'-Maur HB	10 voix	CA Boissy	4 voix
CSM Bonneuil	4 voix	HBC Choisy-le-Roi	4 voix	US Fontenaysienne	5 voix
CA L'Haÿ-les-Roses	7 voix	ASA Maisons-Alfort	6 voix	CS Valenton	6 voix
US Villejuif	5 voix	ES Vitry	8 voix	Ass. S'-Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	6 voix	RSC Champigny	5 voix	Chennevières HBC	5 voix
Joinville HBA	6 voix	CHB Bry	5 voix		

► 12 clubs du comité du Val-de-Marne absents, soit 72 voix

US Créteil	11 voix	Réveil de Nogent	6 voix	US Ormesson	5 voix
HBC Cachan	5 voix	Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	6 voix
Villiers EC	9 voix	Villeneuve-le-Roi HB	5 voix	ES Caudacienne	4 voix
Marolles HB	6 voix	HBC Arcueilais	6 voix	Élan Chevilly-Larue	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS**16 clubs sur 28, soit 92 voix sur 149 possibles**

CSM Eaubonne	6 voix	HBC Arnouville-lès-Gonesse	2 voix	HB Goussainville	3 voix
US Deuil-Enguien-Montmorency	7 voix	HB Agglo Roissy Pays-de-France 95	7 voix	S'-Gratien/Sannois HBC	8 voix
HBC S'-Leu/Taverny	9 voix	HBC Sannois	2 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	6 voix
US Ézanville-Écouen	5 voix	Av. de Surveilliers / Fosses-Marly	6 voix	HBC du Parisis	10 voix
Ass. Marinoise	3 voix	Magny HBC	5 voix	Cergy HB	9 voix
AAS Sarcelles	4 voix				

► 12 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 57 voix

COM Argenteuil	7 voix	HB S'-Brice 95	4 voix	HBC Franconville	8 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix	AS S'-Ouen-l'Aumône	7 voix	FB2M	8 voix
Montmagny HB	4 voix	ASC Corneillais	5 voix	CM Garges	3 voix
Pontoise HBC	1 voix	CHBL Loups-Weziens	1 voix	Roissy-en-France HB	3 voix

Nombre de structures appelées à voter : 253**Nombre de voix totales : 1396**2^e présentation – pas de *quorum* requis**Nombre de structures présentes ou représentées : 142****Nombre de voix : 840**

Ce vote est une 2^e présentation à l'Assemblée générale puisque lors de la dernière session le *quorum* spécifique dédié aux modifications statutaires n'avait pas été atteint. Conformément à nos règlements (article 23.2 des statuts de la ligue), cette nouvelle présentation se fait sans condition de *quorum*.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

► **Vote : approbation des modifications des statuts de la Ligue Île-de-France**

modification des articles 1 bis, 11.1.5, 14.1, 15.1 & 15.2

ajout des article 15.6 & 30

Votants : 142

Voix : 840

Exprimées : 699

- **pour : 666 (95,28 %) > ADOPTÉ**
- contre : 33 (4,72 %)



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudéfroy
Secrétaire Générale

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS**6 clubs sur 12, soit 43 voix sur 74 possibles**

Stade Français	6 voix	SCUF	4 voix	Paris SC	14 voix
Paris S'-Germain HB	14 voix	Paris XO	2 voix	L'Étoile Parisienne HB	3 voix

► **6 clubs du comité de Paris absents, soit 31 voix**

CSM Finances	9 voix	Paris UC	11 voix	Martigua SCL	5 voix
AJS St-Vincent-de-Paul	3 voix	CS Sourds-Muets de Paris	1 voix	Comité 75 HB	2 voix

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.) PRÉSENTS**0 club sur 7, soit 0 voix sur 8 possibles**► **7 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 8 voix**

AS Banque de France	2 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Licorne HBC	1 voix	Outsiders	1 voix
Neoma Alumni HB	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS**26 clubs sur 42, soit 137 voix sur 214 possibles**

Avon SC	7 voix	AS Balneolitaire	2 voix	AS Chelles	6 voix
Clayes-Souilly SHB	5 voix	US Lagny-Montévrain	8 voix	CS Meaux	6 voix
US Melun Dammarie	5 voix	HBC Nangis	5 voix	Pontault-Combault HB	9 voix
Torcy HB MLV	7 voix	US Vaires EC	7 voix	HBC du Loing	4 voix
HBC Thierrypontain	6 voix	US Chatelet-en-Brie	4 voix	Cesson Vert S'-Denis HB	6 voix
Fontenay-Trésigny HB	5 voix	HBC Campésien	4 voix	CS Quincy-Voisin	3 voix
Ourcq HBC	3 voix	Sénart AHB	11 voix	HB Brie 77	8 voix
Mormant AHB	6 voix	CS Courtry	4 voix	HBC Cannes-Écluse	2 voix
Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	1 voix		

► **16 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 77 voix**

Le Mée Sports	5 voix	Coulommiers HBC	8 voix	US La Grande Paroisse	6 voix
USJM Mitry-Mory	5 voix	CS Monterelais	4 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix
USM Villeparisis	4 voix	SC Gretz-Tourman	5 voix	HBC Noisiel	5 voix
ASM Jouarre	5 voix	HBC La Thérouanne	5 voix	HBC Serris VE	9 voix
AS Marolles	1 voix	Provins HBC	4 voix	Juilly HBL	1 voix
HBC Fertois	2 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS**17 clubs sur 38, soit 100 voix sur 210 possibles**

AS Mantaise	8 voix	CA Mantes-la-Ville	4 voix	Aubergenville HB	3 voix
Cellois HB	6 voix	Le Chesnay YHB	8 voix	HB Bois-d'Arcy	5 voix
USC Maisons-Laffitte	7 voix	Élancourt-Maurepas HB	6 voix	AS Montigny-le-Bx	9 voix
AS Poissy	9 voix	Versailles HBC	8 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	4 voix
TS Vicinois 88 HB	5 voix	HB Maulois	2 voix	ASC Trappes	6 voix
ASHB Les Mureaux	6 voix	Limay HBC 78*	4 voix		

► **21 clubs du comité des Yvelines absents, soit 110 voix**

CLOC Achères	7 voix	HBC Beynes	5 voix	AS Bonnières	4 voix
HB Bougival	2 voix	AO Buc	2 voix	AS S'-Cyr / Fontenay HB 78	7 voix
CO Gargenville	4 voix	US Houdan	7 voix	AS Louveciennes	3 voix
Plaisir - Les Clayes HB	9 voix	Rambouillet Sports	5 voix	HBC Vélizy	6 voix

ES Le Perray	5 voix	US Le Pecq	3 voix	HB Boucle-de-Seine 78	12 voix
USHB Vernouillet-Verneuil	7 voix	HBC Conflans	9 voix	Guyancourt HB	4 voix
CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	4 voix	S'-Germain HB	3 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS**19 clubs sur 41, soit 106 voix sur 213 possibles**

S'-Michel Sp.	6 voix	ES Montgeron	7 voix	ES Brunoy	7 voix
AS Corbeil-Essonnes	5 voix	AS Égry	4 voix	SCA 2000 Évry	6 voix
HBC Val-de-Seine	10 voix	AS Marcoussis	4 voix	Morsang-Fleury HB 91	7 voix
Savigny HB 91	10 voix	CO Les Ulis	3 voix	AS Villebon-Longjumeau	4 voix
HBC Limours	7 voix	USO Athis-Mons	5 voix	HBC Coudraysien	4 voix
Val-d'Yerres HB	5 voix	HBC Lisses	3 voix	Ballancourt VE HB	5 voix
Les Portes de l'Essonne HB	4 voix				

► 22 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 107 voix

Massy EHB	11 voix	AL Brétigny	7 voix	Bondoufle ACCE	5 voix
HBC Dourdan	5 voix	Draveil HB	4 voix	HB Étampois	5 voix
Gif HBC	6 voix	H Mennecey VE	6 voix	US Palaiseau	11 voix
US Ris-Orangis	2 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	7 voix	TU Verrières-le-Buisson	6 voix
E. Igny-Vauhallan HB	4 voix	ES Viry-Chatillon	4 voix	CH Angerville	4 voix
AS Itteville	5 voix	CO Crosne	2 voix	AS S'-Germain-lès-Arpajon	3 voix
Épinay-Villemoisson HBC	6 voix	CHB Essonne	0 voix	US Grigny	3 voix
Ol. Vigneux	3 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS**17 clubs sur 26, soit 132 voix sur 168 possibles**

AC Boulogne-Billancourt	11 voix	ES Colombienne	8 voix	ASV Chatenay-Malabry	8 voix
HBC Antony	7 voix	COM Bagneux	5 voix	Bois-Colombes Sp.	12 voix
Chaville HB	5 voix	Clamart HB	5 voix	Courbevoie HB	11 voix
AS Fontenay-aux-Roses	6 voix	CSM Puteaux	7 voix	Rueil AC	11 voix
Stade de Vanves	7 voix	Levallois SC	10 voix	Issy-Paris Hand	9 voix
Vauclercq-Garches HB	3 voix	ES Nanterre	7 voix		

► 9 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 36 voix

Asnières HBC	5 voix	USM Malakoff	8 voix	AS Meudon	6 voix
HBC Suresnes	5 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	Issy HB Masc.	5 voix
CM Gennevillais	0 voix	SM Montrouge	2 voix	HBC Villeneuve-la-Garenne	2 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS**17 clubs sur 26, soit 107 voix sur 163 possibles**

AS Bondy	6 voix	HBC Gagny	8 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix
CM Aubervilliers	7 voix	Blanc-Mesnil Sp.	7 voix	AC Bobigny	6 voix
HBC du Bourget	5 voix	Montfermeil HB	6 voix	HBC Neuilly-s/-Marne	6 voix
Neuilly-Plaisance Sports	6 voix	ES Sevran	4 voix	Section Raincéenne HB	4 voix
HBC Romainvillois	7 voix	Villemomble HB	8 voix	Villepinte HBC	7 voix
S'-Denis HB	6 voix	Pantin HBC	4 voix		

► 9 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 56 voix

Montreuil HB	7 voix	Noisy-le-Grand HB	10 voix	Aulnay HB	7 voix
AS Drancy	5 voix	HBC Noiséen	2 voix	SO Rosny-sous-Bois	6 voix
Tremblay-en-France HB	10 voix	Lilas-Pré HB	5 voix	USM Audonienne	4 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS

26 clubs sur 32, soit 154 voix sur 198 possibles

US Alfortville	7 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix	AS S-Mandé	10 voix
Stella S ^t -Maur HB	10 voix	US Ormesson	5 voix	CSM Bonneuil	4 voix
HBC Choisy-le-Roi	4 voix	US Fontenaysienne	5 voix	CA L'Hay-les-Roses	8 voix
ASA Maisons-Alfort	7 voix	Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	6 voix
CS Valenton	7 voix	US Villejuif	5 voix	Villiers EC	8 voix
Villeneuve-le-Roi HB	5 voix	ES Vitry	7 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	6 voix	RSC Champigny	5 voix	Chennevières HBC	5 voix
ES Caudacienne	4 voix	Joinville HBA	6 voix	HBC Arcueilais	6 voix
Élan Chevilly-Larue	4 voix	CHB Bry	4 voix		

► 6 clubs du comité du Val-de-Marne absent, soit 44 voix

US Créteil	12 voix	US Ivry	11 voix	Réveil de Nogent HB	6 voix
CA Boissy	4 voix	HBC Cachan	5 voix	Marolles HB	6 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS

16 clubs sur 26, soit 107 voix sur 145 possibles

CSM Eaubonne	7 voix	HBC Arnouville-lès-Gonesse	2 voix	HB Goussainville	3 voix
US Deuil-Engien-Montmorency	8 voix	HB Agglo. Roissy Pays-de-France	7 voix	HBC S ^t -Leu / Taverny	8 voix
AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix	US Ézanville-Écouen	5 voix	FB2M	8 voix
HBC du Parisis	11 voix	ASC Cormeillais	5 voix	Magny HBC	4 voix
Cergy HB	9 voix	AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel	4 voix	Roissy-en-France HB	3 voix
Élite Val-d'Oise	12 voix				

► 10 clubs du comité du Val-d'Oise absents, soit 42 voix

COM Argenteuil	6 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix
HBC Sannois	2 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	5 voix	Montmagny HB	3 voix
Av. de Survilliers / Fosses-Marly	6 voix	Ass. Marinoise HB	4 voix	Cl. Garges HB	4 voix
Pontoise HBC	2 voix				

Nombre de structures appelées à voter : 250

Nombre de voix totales : 1393

Nombre de structures présentes ou représentées : 144

Nombre de voix : 882

RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES AUX VOTES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 1

Quorum : un tiers des membres (83) au moins représentant au moins la moitié des voix (697)

Approuvez-vous la cooptation de M. Robert Nicolas en tant qu'administrateur de la ligue Île-de-France ?

- votants : 144 / voix exprimées : 741
- **pour : 730 (98,5 %)**
- contre : 11 (1,5 %)
- ne prononce pas : 141

RÉSOLUTION 2

Quorum : un tiers des membres (83) au moins représentant au moins la moitié des voix (697)

Approuvez-vous la nomination de M. Robert Nicolas en tant que trésorier général de la ligue Île-de-France ?

- votants : 144 / voix exprimées : 749
- **pour : 738 (98,5 %)**
- contre : 11 (1,5 %)
- ne prononce pas : 133

LE QUORUM AYANT ÉTÉ ATTEINT, LE VOTE DES RÉSOLUTIONS 1 & 2 EST VALIDÉ

RÉSOLUTION 3 – MODIFICATION STATUTAIRE

Quorum : deux tiers au moins des membres (167), représentant au moins les deux tiers des voix (930)

Approuvez-vous la modification de l'article 5 des statuts de la ligue (suppression de la mention relative au règlement disciplinaire pour la lutte contre le dopage)

- votants : 144 / voix exprimées : 750
- **pour : 726 (96,8 %)**
- contre : 24 (3,2 %)
- ne prononce pas : 132

LE QUORUM N'AYANT PAS ÉTÉ ATTEINT, LE VOTE DE LA RÉSOLUTION 3 EST INVALIDÉ.

La modification statutaire sera à nouveau soumise au vote de la prochaine assemblée générale ordinaire de la ligue Île-de-France qui se déroulera le samedi 29 juin à la maison du handball (créteil).



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale

LES CLUBS DU COMITÉ DE PARIS (75) PRÉSENTS

10 clubs sur 12 soit 74 voix sur 77 possibles

CSM Finances	9 voix	Paris UC	11 voix	Stade Français	6 voix
Martigua SCL	5 voix	Sp. Club Univers. de France	5 voix	Paris SC	14 voix
Paris S'-Germain HB	15 voix	AJS St-Vincent-de-Paul	3 voix	Paris XO HB	3 voix
L'Étoile Parisienne	3 voix				

► 2 clubs du comité de Paris absent, soit 3 voix

CS Sourds-Muets de Paris	1 voix	Comité 75 HB	2 voix
--------------------------	--------	--------------	--------

LES CLUBS SPORT EN ENTREPRISE (CORPO.)

► 7 clubs Sport en entreprise (corpo.) absents, soit 10 voix

AS Banque de France	2 voix	Barjots ESSEC Team	1 voix	Rondelle HBC	1 voix
ESCP Europe HB Alumni	1 voix	Licorne HBC	2 voix	Outsiders	2 voix
Neoma Alumni HB	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-ET-MARNE (77) PRÉSENTS

35 clubs sur 42, soit 189 voix sur 226 possibles

Avon SC	7 voix	AS Balnéolitaire	2 voix	Le Mée Sports	5 voix
AS Chelles	7 voix	Clayes-Souilly SHB	6 voix	US La Grande Paroisse	7 voix
US Lagny-Montévrain	8 voix	CS Meaux	7 voix	US Melun Dammarie	5 voix
USJM Mity-Mory	6 voix	CS Monterelais	5 voix	Pontault-Combault HB	10 voix
Torcy HB MLV	7 voix	US Vaires EC	7 voix	USM Villeparisis	4 voix
SC Gretz-Tournan	5 voix	HBC du Loing	4 voix	HBC Thierrypontain	6 voix
US Chatelet-en-Brie	4 voix	Fontenay-Trésigny HB	5 voix	HBC Noisiel	5 voix
ASM Jouarre	5 voix	HBC La Thérois	5 voix	HBC Serris VE	10 voix
Ourcq HBC	3 voix	Sénart AHB	11 voix	Provins HBC	4 voix
HB Brie 77	9 voix	Mormant AHB	6 voix	CS Courtry	4 voix
HBC Cannes-Écluse	2 voix	Perthes-en-Gatinais HB77	3 voix	Juilly HBL	1 voix
Hand-Fauteuil Claye-Souilly 77	2 voix	HBC Fertois	2 voix		

► 7 clubs du comité de la Seine-et-Marne absents, soit 37 voix

Coulommiers Brie HB	7 voix	HBC Nangis	6 voix	Ent. Roissy-Ozoir	8 voix
Cesson Vert S'-Denis HB	6 voix	HBC Campésien	4 voix	CS Quincy-Voisin	4 voix
AS Marolles	1 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DES YVELINES (78) PRÉSENTS

21 clubs sur 38, soit 140 voix sur 218 possibles

AS Mantaise	8 voix	Aubergenville HB	3 voix	Le Chesnay YHB	8 voix
CO Gargenville	4 voix	US Houdan	7 voix	HB Bois-d'Arcy	5 voix
AS Louveciennes	3 voix	USC Maisons-Laffitte	7 voix	Élancourt-Maurepas HB	8 voix
AS Montigny-le-Bx	9 voix	AS Poissy	10 voix	Rambouillet Sp.	5 voix
HBC Vélizy	6 voix	Versailles HBC	10 voix	ES Le Perray	5 voix
HB Boucle-de-Seine 78	12 voix	Triel-Chanteloup-Hautil HB	4 voix	TS Vicinois 88 HB	5 voix
HBC Conflans	9 voix	ASC Trappes	6 voix	AS HB Les Mureaux	6 voix

► 17 clubs du comité des Yvelines absents, soit 78 voix

CA Mantes-la-Ville	4 voix	CLOC Achères	7 voix	HBC Beynes	4 voix
AS Bonnières	4 voix	HB Bougival	3 voix	AO Buc	3 voix
Cellois HB	5 voix	AS S'-Cyr/Fontenay HB 78	6 voix	Plaisir - Les Clayes HB	10 voix

US Le Pecq	4 voix	USHB Vernouillet/Verneuil	7 voix	HB Maulois	3 voix
Guyancourt HB	4 voix	CSM Rosny	2 voix	AS Sartrouville	5 voix
S'-Germain HB	3 voix	Limay HBC 78*	3 voix		

LES CLUBS DU COMITÉ DE L'ESSONNE (91) PRÉSENTS**19 clubs sur 40, soit 118 voix sur 223 possibles**

Massy EHB	12 voix	S'-Michel Sp.	6 voix	ES Montgeron	7 voix
Bondoufle ACCE	5 voix	ES Brunoy	7 voix	HBC Dourdan	5 voix
AS Égly	5 voix	SCA 2000 Évry	6 voix	H Mennecy VE	7 voix
Morsang-Fleury HB 91	7 voix	US Palaiseau	11 voix	S ^{te} -Geneviève Sports	8 voix
AS Villebon-Longjumeau	4 voix	CO Crosne	2 voix	USO Athis-Mons	5 voix
HBC Coudraysien	4 voix	Val-d'Yerres HB	6 voix	Épinay-Villemoisson HBC	7 voix
Les Portes de l'Essonne HB	4 voix				

► 21 clubs du comité de l'Essonne absents, soit 105 voix

AL Brétigny	8 voix	AS Corbeil-Essonnes	5 voix	Draveil HB	4 voix
HB Étampois	5 voix	HBC Val-de-Seine	10 voix	Gif HBC	6 voix
AS Marcoussis	4 voix	US Ris-Orangis	2 voix	Savigny HB 91	11 voix
CO Les Ulis	3 voix	TU Verrières-le-Buisson	6 voix	E. Igny-Vauhalla HB	5 voix
ES Viry-Chatillon	4 voix	CH Angerville	4 voix	AS Itteville	5 voix
HBC Limours	7 voix	AS S'-Germain-lès-Arpajon	3 voix	HBC Lisses	4 voix
Ballancourt VE HB	5 voix	US Grigny	2 voix	Ol. Vigneux	2 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DES HAUTS-DE-SEINE (92) PRÉSENTS**18 clubs sur 27, soit 140 voix sur 174 possibles**

AC Boulogne-Billancourt	11 voix	ES Colombienne	8 voix	ASV Chatenay-Malabry	8 voix
COM Bagneux	5 voix	Bois-Colombes Sp.	12 voix	Chaville HB	6 voix
Courbevoie HB	11 voix	AS Fontenay-aux-Roses	7 voix	USM Malakoff	8 voix
AS Meudon	7 voix	CSM Puteaux	7 voix	Rueil AC	11 voix
HBC Suresnes	5 voix	Levallois SC	10 voix	Issy-Paris Hand	9 voix
Issy HB Masc.	5 voix	Vaucresson-Garches HB	3 voix	ES Nanterre	7 voix

► 9 clubs du comité des Hauts-de-Seine absents, soit 34 voix

Asnières HBC	5 voix	HBC Antony	7 voix	Clamart HB	5 voix
Stade de Vanves	7 voix	Ville-d'Avray HB	3 voix	CSM Genevillois	1 voix
Éduc'Hand	1 voix	SM Montrouge	2 voix	HBC Villeneuve-la-Garenne	3 voix

LES CLUBS DU COMITÉ DE LA SEINE-SAINT-DENIS (93) PRÉSENTS**22 clubs sur 26, soit 145 voix sur 170 possibles**

HBC Gagny	8 voix	HBC Livry-Gargan	10 voix	Montreuil HB	7 voix
Noisy-le-Grand HB	10 voix	Blanc-Mesnil Sp.	8 voix	AC Bobigny	6 voix
HBC du Bourget	5 voix	AS Drancy	5 voix	Montfermeil HB	6 voix
HBC Neuilly-s/-Marne	8 voix	Neuilly-Plaisance Sp.	6 voix	HBC Noiséen	3 voix
SO Rosny-sous-Bois	6 voix	ES Sevran	4 voix	Tremblay-en-France HB	11 voix
Section Raincéenne HB	4 voix	HBC Romainvillois	7 voix	Villemomble HB	8 voix
USM Audonienne	5 voix	Villepinte HBC	7 voix	S'-Denis HB	6 voix
Pantin HBC	5 voix				

► 4 clubs du comité de la Seine-Saint-Denis absents, soit 25 voix

AS Bondy	6 voix	CM Aubervilliers	7 voix	Aulnay HB	7 voix
Lilas-Pré HB	5 voix				

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-DE-MARNE (94) PRÉSENTS

29 clubs sur 32, soit 184 voix sur 208 possibles

US Alfortville	9 voix	US Ivry	11 voix	CSA Kremlin-Bicêtre	8 voix
AS S ^t -Mandé	11 voix	Stella S ^t -Maur HB	11 voix	Réveil de Nogent	6 voix
US Ormesson	5 voix	CA Boissy	5 voix	CSM Bonneuil	4 voix
HBC Choisy-le-Roi	5 voix	US Fontenaysienne	5 voix	CA L'Hay-les-Roses	8 voix
ASA Maisons-Alfort	7 voix	Ent. Plesséenne	5 voix	ES Sucy	6 voix
CS Valenton	7 voix	US Villejuif	5 voix	Villiers EC	10 voix
Villeneuve-Ablon HB	5 voix	ES Vitry	7 voix	Ass. S ^t -Maurice-du-Perreux	3 voix
Thiais HBC	6 voix	RSC Champigny	5 voix	Chennevières HBC	5 voix
ES Caudacienne	4 voix	Joinville HBA	6 voix	HBC Arcueilais	6 voix
Élan Chevilly-Larue	5 voix	CHB Bry	4 voix		

► 12 clubs du comité du Val-de-Marne absents, soit 24 voix

US Créteil	12 voix	HBC Cachan	5 voix	Marolles HB	7 voix
------------	---------	------------	--------	-------------	--------

LES CLUBS DU COMITÉ DU VAL-D'OISE (95) PRÉSENTS**26 clubs sur 26, soit 152 voix sur 152 possibles**

COM Argenteuil	7 voix	HB S ^t -Brice 95	4 voix	CSM Eaubonne	7 voix
HBC Arnouville-lès-Gonesse	2 voix	HB Goussainville	3 voix	US Deuil-Enguien-Montmorency	8 voix
HVO HB L'Isle-Adam/Persan	6 voix	HB Agglo Roissy Pays-de-France 95	8 voix	HBC S ^t -Leu/Taverny	8 voix
AS S ^t -Ouen-l'Aumône	7 voix	HBC Sannois	2 voix	HBC Soisy-Andilly-Margency	5 voix
US Ézanville-Écouen	6 voix	FB2M	8 voix	Montmagny HB	3 voix
Av. de Surveilliers / Fosses-Marly	7 voix	HBC du Paris	11 voix	Ass. Marinoise	4 voix
ASC Cormeillais	5 voix	Cl. Garges HB	4 voix	Magny HBC	5 voix
Cergy HB	9 voix	Pontoise HBC	2 voix	AAS Sarcelles / Villiers-le-Bel HB	5 voix
Roissy-en-France HB	3 voix	Élite Val-d'Oise	13 voix		

Nombre de structures appelées à voter : 250

Nombre de voix totales : 1457

Quorum : 83 membres (un tiers des membres) représentant 729 voix (50 % des voix)

Nombre de structures présentes ou représentées : 180

Nombre de voix : 1142

Le calendrier des AG ordinaires et électives de 2024 a entraîné une problématique dans la création de licences pour la saison 2024-2025 (rendue impossible tant que que les tarifs de la ligue et des comités n'ont pas été validés par les différentes AG de fin de saison).

Cette AGE a donc pour objectif la validation en amont de l'AG ordinaire et élective de la ligue (fixée au 29 juin 2024) du projet de budget 2024 et des tarifs 2024-2025.

DOSSIER FINANCIER

► **Vote n°1 : adoption du projet de budget 2024**

Votants : 180

Voix : 1142

Exprimées : 978

• **pour : 891 (91,10 %) > ADOPTÉ**

• contre : 87 (8,90 %)

► **Vote n°2 : adoption des tarifs 2024-2025**

Votants : 180

Voix : 1142

Exprimées : 1036

• **pour : 753 (72,68 %) > ADOPTÉ**

• contre : 283 (27,32 %)



Philippe Pudelko
Président



Marie-José Gaudefroy
Secrétaire Générale

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 29 JUIN 2024

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



MODIFICATIONS STATUTAIRES

MODIFICATION DES STATUTS DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

code couleur des modifications réglementaires

texte = texte supprimé

texte = texte ajouté

TITRE 3 – ADMINISTRATION

SECTION 1 – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 MEMBRES

11.6 Postes vacants

11.6.1 Membres élus au scrutin de liste

Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres élus au scrutin de liste, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre, sur proposition du président ou du plus âgé des vice-présidents si la vacance concerne le président, dans le respect de la représentation par sexe et du médecin. Cette cooptation est soumise à la **validation** ratification de l'assemblée générale régionale suivante. **La non-ratification entraîne la cessation du mandat du membre coopté et la nullité des délibérations auxquelles il a pris part.** Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.

La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 11.4 des statuts et 6.1.2 du règlement intérieur de la ligue et qui s'appliquent à la personne demandant la cooptation, est prononcée par le bureau directeur.

11.6.2 Autres membres

~~Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les autres membres, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu par l'élection d'un nouveau membre dans le collège correspondant lors de l'assemblée générale la plus proche, dans le respect de la représentation par sexe.~~

Si un poste est vacant au conseil d'administration parmi les membres représentant les comités, pour quelque cause que ce soit, le conseil d'administration coopte un nouveau membre sur proposition du comité concerné, dans le respect de la représentation par sexe.

Cette cooptation est soumise à la ratification de l'assemblée générale régionale suivante. La non-ratification entraîne la cessation du mandat du membre coopté et la nullité des délibérations auxquelles il a pris part. Si plus d'un poste est vacant, la cooptation intervient poste par poste.

La recevabilité des candidatures, en référence aux conditions posées aux articles 11.2.1 des statuts et 6.3.1.3 du règlement intérieur de la Ligue, est prononcée par le bureau directeur.

SECTION 2 – LE PRÉSIDENT ET LE BUREAU DIRECTEUR

15 ÉLECTIONS

15.2 Élection des membres du bureau directeur

Après l'élection du président, le conseil d'administration élit parmi les membres du comité directeur au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, ou à la majorité relative des suffrages exprimés au second tour, un bureau directeur comprenant, outre le président élu précédemment, sept autres membres dont : un vice-président délégué, quatre vice-présidents, un secrétaire général et un trésorier. **Au sein du bureau directeur, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne doit pas être supérieur à un.** **Le bureau directeur comporte quatre membres de chaque sexe.**

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

code couleur des modifications réglementaires

texte = texte supprimé

texte = texte ajouté

TITRE 7 – MODALITÉS DE PRISE DE DÉCISION – RÉVOCATION D’UN MEMBRE

15 NOTIFICATION ET PUBLICATION DES DÉCISIONS

15.1 Notification des décisions

Les décisions du conseil d’administration, du bureau directeur et des commissions territoriales à l’encontre des licenciés et/ou clubs affiliés sont notifiées aux intéressés par ~~lettre recommandée avec accusé de réception~~ **courrier électronique**. Elles mentionnent obligatoirement et formellement les voies et délais de réclamation ou d’appel.

TITRE 8 – ADMINISTRATION DE LA LIGUE

21 PUBLICATIONS

Le bureau directeur doit assurer la parution ~~d’un journal territorial officiel~~ officielle des informations territoriales. ~~Ce journal est réalisé informatiquement, il est diffusé à l’ensemble des clubs affiliés, aux comités départementaux, et il est publié sur le site internet de la ligue.~~ **Cela est réalisé informatiquement et est publié sur le site internet de la ligue à disposition des licenciés, des clubs affiliés et des comités départementaux.** Il désigne à cet effet un directeur de la publication et met en place un comité de rédaction.

La ligue dispose d’un site internet destiné à présenter l’ensemble de ses activités, de ses textes et statuts, règlement intérieur, règlements des commissions, etc. Elle doit aussi développer les outils de communication disponibles, tels les réseaux sociaux.

Elle doit s’assurer de tenir ses informations à jour.

Elle doit prendre toutes les mesures nécessaires et indispensables pour protéger ses données (virus, piratage, etc.).

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 29 JUIN 2024

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



RAPPORTS 2023-2024

Ça y est nous y sommes, nos regards sont dorénavant et plus que jamais, tournés vers les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris (J -26).

Nous savons toutes et tous que cette compétition mondiale revêt une saveur particulière, tellement les résultats de nos équipes de France impactent notre pratique sportive ; le nombre de licenciés, l'activité et l'engagement de nos bénévoles, le soutien de l'État, celui des collectivités locales si importante pour notre/votre développement.

Nous ne pouvons que nous féliciter des résultats récents de nos équipes de France en espérant que mi-août nous serons tous aussi heureux qu'à Tokyo.

Se pose la question du bénévolat qui demeure à notre niveau le sujet qui nous intéresse tous.

Être bénévole consiste à donner de son temps librement et gratuitement, pour aider à mener à bien et partager la vie du club qui nous réunit sur les terrains tous les week-ends.

La valorisation et la reconnaissance de l'engagement bénévole est toujours un sujet d'actualité.

Je souhaite également souligner notre volonté d'apporter de l'écoute et de la transversalité dans le fonctionnement de notre ligue et de mettre l'ensemble des acteurs en synergie pour plus d'efficience.

Il est important de créer les conditions d'une organisation du travail qui libère les énergies de nos dirigeants et de nos collaborateurs, tous les salariés de la ligue, qui par leur investissement, leur disponibilité, leurs idées, rendent possible le développement de notre sport et de ses offres de pratiques, nous permettent de proposer une offre de formation qui s'étoffe d'année en année, d'avoir des équipes de ligue et de pôle dont nous pouvons être fier, d'être de plus en plus engagé avec le monde scolaire et universitaire, d'œuvrer pour la féminisation et pour l'intégrité, tous ces points que nous avons su mener à bien durant notre mandature.

Nous vous attendons tous dès le 26 juillet ici à la Maison du Hand et sur la *Fan Zone* du stade Duvauchelle et jusqu'au 11 août pour supporter nos équipes de France dans leur quête de l'or olympique.

Je vous souhaite de bonnes vacances en attendant la saison 2024-2025.

Philippe Pudelko
Président de la ligue

Élu : Christian Zakarian, secondé par Nicolas Zajac
 Salarié : Nicolas Hachette

La fin de cette saison sportive marque aussi la fin de la mandature

Il est toujours difficile de mettre en quelques lignes le résumé d'une saison. Heureusement pour celle-ci, pas de problème de pandémie, peu de soucis météorologiques (des matches reportés pour cause d'inondation ou de toit qui ne tient pas) et assez peu de forfait général. Mais cependant, nous rencontrons toujours cette année des forfaits isolés.

Rappel du rôle & des prérogatives de la commission

- Constitution et organisation des différents championnats régionaux.
- Organisation et supervision des finalités régionales
- Vérification de la saisie des conclusions de match aux délais impartis.
- Contrôle des feuilles de matchs et application des sanctions sportives et/ou financières.
- Gestion des reports des rencontres.
- Désignation de délégués pour des rencontres.
- Écoute et échanges permanents avec les clubs pour toutes les questions sportives

La COC regrette de constater encore :

- des demandes des report pour des motifs non recevables,
- le non-respect des délais de saisie de conclusion ou de remontée des résultats,
- l'absence récurrente chez certaines équipes d'OTM (N3R / PNM),
- des oublis de saisie dans les conventions,
- des erreurs de saisie sur les feuilles de match.

Toutes ces anomalies sont sanctionnées par des amendes financières, et je suis persuadé que cet argent pourrait servir autrement.

Je profite de l'occasion pour rappeler que la COC ne gère pas :

- les surclassements de joueuses ou joueurs (compétence SR)
- les mutations (compétence SR)
- les qualifications de licences (compétence SR)
- les désignations d'arbitres (compétence CTA)

Bilan de cette année sportive

Nous avons eu à gérer

- En adulte :
 - pour les féminines : 662 rencontres de championnat & 57 rencontres de coupe soit au total 719 rencontres
 - pour les masculins : 1 528 rencontres de championnat & 131 rencontres de coupe soit au total 1 659 rencontres
- En jeune :
 - pour les féminines : 416 rencontres
 - pour les masculins : 700 rencontres

Soit au total 3 306 rencontres, plus la gestion du challenge moins de 13 fem. & masc. ainsi que les rencontres de vétérans. Et pour la mandature, ce sont environ 10 000 rencontres.

Championnats de France : accessions & relégation

LBE : Stella St-Maur HB ➔ relégation D2F

N1F : Rueil AC ➔ relégation en N2F

N2F : Issy Paris Hand 1B ➔ champion de France, accession N1F

CSA Kremlin-Bicêtre, HBC Conflans & Élite Val-d'Oise ➔ relégation en N3R

LMS : Paris St-Germain HB ➔ Champion de France (maintien à la dernière journée de l'US Ivry & US Créteil)

ProLigue : Tremblay-en-France HB ➔ Champion de France, accession en LMS

N2M : HBC Serris VE ➔ relégation en N3M

N3M : Le Chesnay YHB & Paris Sport Club ➔ accession N2M

St-Denis HB, CSA Kremlin-Bicêtre & Puteaux HB ➔ relégation en pré-nationale

U17 : Paris St-Germain HB, HBC Serris VE, Ent. Yvelines HB, ES Montgeron, Issy-Paris Hand, Aulnay HB, Stella St-Maur, Villiers EC, Cergy HB + 3 clubs qualifiés via barrages (Ent. Élite 77 Brie-Noisiel HB, HBC Gagny, Bois-Colombes Sp.) pour 2024-2025

U18 : Paris St-Germain HB, Ent. Pontault-Torcy-Serris-Lagny, Ent. Yvelines HB, Ent. Massy Ouest-Essonne, Ent. BBC92 Boulogne Bois-Colombes, Tremblay-en-France HB, US Créteil, US Ivry & Ent. Élite Val-d'Oise + 2 clubs qualifiés via barrage (Ent. Sud 93 & AS St-Mandé) pour 2024-2025.

J'associe, bien évidemment tous les membres de la commission au bilan de cette année sportive ainsi que cette mandature et tout particulièrement remerciements au vice-Président Nicolas Zajac pour la gestion de toute la sportive et Nicolas Hachette pour l'administratif.

Une petite pensée pour Max Journo qui était le Président de cette même commission durant la première année de la mandature.

Je vous souhaite une bonne intersaison olympique et une très bonne saison 2024-2025



CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES ADULTES

N3R féminine		
1	PARIS SC	↑
2	US PALAISEAU 1B	↑
3	AS MANTAISE	↑
4	ES SUCY	↑
5	USM MALAKOFF	↑
6	ES MONTGERON	↑
7	CERGY HB 1B	↑
8	US IVRY	↓
9	HB BRIE 77	↓
10	VILLIERS EC	↓
11	HB BOUCLÉ DE SEINE 78	↓
12	HBC SERRIS VE 1B	↓

pré-nationale féminine		
1	HBC GAGNY	↑↑
2	AC BOBIGNY	↑↑
3	NOISY-LE-GRAND HB 1C	↑↑
4	ENT. MONTEREAU / NANGIS 77	↑↑
5	CSM FINANCES	↑↑
6	ENT. VALLÉE SUD 92	↑↑
7	ENT. EAUBONNE / USDEM	↑↑
8	RUEIL AC 1B	↑↑
9	US PALAISEAU 1C	↑↑
10	ENT. FEM. CENTRE-YVELINES	↑↑
11	PARIS SC 1B	↑↑
12	PARIS UC	↑↑
13	BLANC-MESNIL SP.	↑↑
14	AULNAY HB 1B	↑↑
15	BOIS COLOMBES SP.	↑↑
16	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	↑↑
17	COULOMMIERS BRIE HB	↑↑
18	HBC THIERRY PONTAIN	↓
19	CSA KREMLIN-BICETRE 1B	↓
20	ES VITRY	↓
21	CHB BRY	↓
22	US ORMESSON	↓
23	HBC ST-LEU / TAVERNY	↓
24	STADE DE VANVES	↓

excellence féminine		
1	VILLEMOMBLE HB 1B	↑↑
2	ES COLOMBIENNE 1B	↑↑
3	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	↑↑
4	US FONTENAYSIENNE	↑↑
5	HBC GAGNY 1B	↑↑
6	MORMANT AHBC	↑↑
7	ENT. SUD-YVELINES	↑↑
8	ENT. ROISSY-OZOIR	↑↑
9	TU VERRIERES	↑↑
10	ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES 1B	↑↑
11	AVON HB	↑↑
12	US ALFORTVILLE 1B	↑↑
13	ISSY-PARIS HAND 1C	↑↑
14	USM MALAKOFF 1B	↑↑
15	ES MONTGERON 1B	↑↑
16	HB BRIE 77 1B	↓
17	PARIS SC 1C	↓
18	HBC CONFLANS 1B	↓
19	CL. GARGES HB	↓
20	PARIS ST-GERMAIN HB	↓
21	ENT. EAUBONNE / USDEM 1B	↓
22	ENT. VALLÉE SUD 92 1B	↓
23	ENT. FEM. CENTRE-YVELINES 1B	↓
24	CS MEAUX	↓

Classements publiés sous réserves de procédures en cours.

Les relégations tiennent compte des 3 descentes de championnat de France au 1^{er} juin.

pré-nationale masculine		
1	VILLIERS EC	↑↑
2	CS MONTERELAIS	↑↑
3	HBC LIVRY-GARGAN 1B	↑↑
4	PONTAULT-COMBAULT HB 1B	↑↑
5	US PALAISEAU	↑↑
6	COURBEVOIE HB	↑↑
7	ES BRUNOY	↑↑
8	HBC DU BOURGET	↑↑
9	ES MONTGERON	↑↑
10	PLAISIR - LES CLAYES HB	↑↑
11	ASNIÈRES HBC	↑↑
12	ASV CHÂTENAY-MALABRY	↓
13	JOINVILLE HBA	↓
14	US DEUIL-ENGHIEU-MONTMORENCY	↓
15	CM AUBERVILLIERS	↓
16	HBC THIERRY PONTAIN	↓

excellence masculine		
1	MONTREUIL HB	↑↑
2	US ALFORTVILLE	↑↑
3	AS BONDY	↑↑
4	ES SUCY	↑↑
5	USM MALAKOFF	↑↑
6	HBC CONFLANS	↑↑
7	AULNAY HB	↑↑
8	CSM FINANCES	↑↑
9	VILLEMOMBLE HB 1B	↑↑
10	HBC VÉLIZY	↑↑
11	HBC LIMOURS	↑↑
12	USC MAISONS-LAFFITTE	↑↑
13	SCA 2000 ÉVRY	↑↑
14	TU VERRIÈRES	↑↑
15	USM VILLEPARISIS	↑↑
16	AS MANTAISE	↑↑
17	ASS. ST-MAURICE-DU-PERREUX	↑↑
18	VERSAILLES HBC	↓
19	PARIS SC 1B	↓
20	HBC SERRIS VE 1B	↓
21	PARIS UC	↓
22	CSA KREMLIN-BICÈTRE 1B	↓
23	SAVIGNY HB 91 1B	↓
24	HBC SOISY / ANDILLY / MARGENCY	↓

honneur masculine		
1	HBC VAL-DE-SEINE	↑↑
2	AS CHELLES	↑↑
3	RUEIL AC 1B	↑↑
4	NOISY-LE-GRAND HB	↑↑
5	ES COLOMBIENNE	↑↑
6	STADE DE VANVES 1B	↑↑
7	AS ST-MANDÉ 1B	↑↑
8	AS POISSY	↑↑
9	VILLENEUVE-ABLON HB	↑↑
10	ASA MAISONS-ALFORT 1B	↑↑
11	AC BOULOGNE-BILLANCOURT 1B	↑↑
12	ENT. CELLOIS / LOUVECIENNES	↑↑
13	HBC ST-LEU / TAVERNY	↑↑
14	LE CHESNAY YHB 1B	↑↑
15	HBC DU PARIS	↑↑
16	ENT. MASC. CENTRE-YVELINES 1B	↑↑
17	HBC SURESNES	↑↑
18	ENT. ST-GERMAIN-LES-ARPAJON / ÉGLY	↑↑
19	PARIS ST-GERMAIN HB 1C	↑↑
20	CA L'HAY-LES-ROSES	↑↑
21	US PALAISEAU 1B	↑↑
22	MORMANT AHB	↑↑
23	STE-GENEVIÈVE SP.	↑↑
24	BOIS-COLOMBES SP. 1B	↑↑
25	HBC GAGNY	↑↑
26	RÉVEIL DE NOGENT 1B	↑↑
27	CLAYE-SOUILLY SHB	↑↑
28	HB BRIE 77	↑↑
29	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95 1B	↑↑
30	TORCY HB MLV 1B	↑↑
31	HB BOUCLÉ DE SEINE 78 1B	↑↑
32	CS MEAUX	↑↑
33	SÉNART AHB	↓
34	ENT. ST-BRICE / ARNOUVILLE-LÈS-GONESSE	↓
35	AC BOBIGNY	↓
36	FB2M HB 1B	↓
37	THIAIS HBC	↓
38	MAROLLES HB 1B	↓
39	AS MEUDON	↓
40	AS CORBEIL-ESSONNES	↓
41	US IVRY 1C	↓
42	ES VITRY	↓
43	AVON HB	↓
44	SC UNIVERSITAIRE DE FRANCE	↓
45	RSC CHAMPIGNY	↓
46	COURBEVOIE HB 1B	↓
47	DRAVEL HB	↓
48	CM AUBERVILLIERS 1B	↓

Classements publiés sous réserves de procédures en cours.

Les relégations tiennent compte des 3 descentes de championnat de France au 1^{er} juin.

vétérans		
poule haute		
1	HBC LIVRY-GARGAN	↑
2	HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95	↑
3	MONTFERMEIL HB	↑
4	CS VALENTON	↑
5	TORCY HB MLV	↑
6	AS CHELLES	↑
7	PARIS ST-GERMAIN HB	↓
8	USJM HB MITRY-MORY	↓

coupe de la ligue féminine		
1	PARIS SC	↑
2	AC BOBIGNY	↑

poule basse		
1	SO ROSNY-SOUS-BOIS	↑↑
2	USM VILLEPARISIS	↑↑
3	SECTION RAINCÉENNE HB	↑↑
4	US VAIRES EC	↑↑
5	VILLEPINTE HBC	↑↑
6	AS BONDY	↑↑
7	HBC CAMPÉSIEN	↑↑

coupe de la ligue masculine		
1	PONTAULT-COMBAULT HB 1B	↑
2	VILLIERS EC	↑



CLASSEMENT DES COMPÉTITIONS RÉGIONALES JEUNES

moins de 18 ans masculins élite

- 1 RUEIL AC
- 2 US IVRY 2
- 3 HBC LIVRY-GARGAN
- 4 US CRÉTEIL 2
- 5 PARIS ST-GERMAIN HB 2
- 6 TREMBLAY-EN-FRANCE HB 2
- 7 ENT. PARIS GALAXY
- 8 AS ST-MANDÉ
- 9 TORCY HB MLV 2
- 10 ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES / VERSAILLES SP
- 11 PONTAULT-COMBAULT HB 2
- 12 HB BRIE 77
- 13 VILLEPINTE HBC
- 14 BOIS-COLOMBES SP. 2
- 15 ENT. SUD 93 2
- 16 HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95



moins de 15 ans masculins élite

- 1 TREMBLAY-EN-FRANCE HB
- 2 PARIS ST-GERMAIN HB
- 3 ENT. FONTENAY-MALAKOFF
- 4 US IVRY
- 5 US CRÉTEIL
- 6 HB AGGLO. ROISSY PAYS-DE-FRANCE 95
- 7 ENT. MASSY OUEST-ESONNE
- 8 ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES / VGP
- 9 HBC LIVRY-GARGAN
- 10 TORCY HB MLV
- 11 HBC SERRIS VE
- 12 ENT. ÉLITE VAL-D'OISE
- 13 MONTFERMEIL HB
- 14 ENT. HB SEINE-ET-OISE
- 15 ENT. PARIS GALAXY
- 16 ENT. SUD 93



moins de 13 ans masculins

- 1 AS ST-OUEN-L'AUMÔNE
- 2 US IVRY
- 3 ENT. FONTENAY-MALAKOFF
- 4 US CRÉTEIL



moins de 18 ans masculins excellence

- 1 ENT. MASSY OUEST-ESONNE
- 2 RAMBOUILLET HB
- 3 ENT. FONTENAY-MALAKOFF
- 4 SAVIGNY HB 91
- 5 HBC SERRIS VE 2
- 6 CSA KREMLIN-BICÈTRE
- 7 ENT. ÉLITE VAL-D'OISE 2
- 8 AC BOULOGNE-BILLANCOURT 2
- 9 TU VERRIÈRES
- 10 MONTFERMEIL HB
- 11 CSM PUTEAUX
- 12 ES NANTERRE
- 13 BLANC-MESNIL SP.
- 14 ENT. CELLOIS / LOUVECIENNES
- 15 HB BOUCLE-DE-SEINE 78 2
- 16 AS ST-OUEN-L'AUMÔNE



moins de 15 ans masculins excellence

- 1 ENT. SÉNART / PONTIERRY
- 2 RUEIL AC
- 3 AC BOULOGNE-BILLANCOURT
- 4 BOIS-COLOMBES SP
- 5 ENT. MASC. CENTRE-YVELINES
- 6 PONTAULT-COMBAULT HB
- 7 HBC DU LOING
- 8 LEVALLOIS SC
- 9 ASAMAISONS-ALFORT
- 10 AS ST-MANDÉ
- 11 SAVIGNY HB 91
- 12 HBC VAL-DE-SEINE
- 13 AS MANTAISE
- 14 VILLIERS EC
- 15 CHAVILLE HB
- 16 CM AUBERVILLIERS



moins de 18 ans féminines élite

- 1 ENT. FEM. CENTRE-YVELINES
- 2 USJM HB MITRY-MORY
- 3 BOIS-COLOMBES SP.
- 4 US ALFORTVILLE
- 5 SCA 2000 ÉVRY
- 6 ENT. VALLÉE SUD 92
- 7 HB BRIE 77
- 8 AS MANTAISE



moins de 15 ans féminines élite

- 1 HBC NOISIEL
- 2 HB BRIE 77
- 3 HBC GAGNY
- 4 US ALFORTVILLE
- 5 COURBEVOIE HB
- 6 ENT. SUD 93
- 7 USM MALAKOFF
- 8 AULNAY HB
- 9 ENT. PARIS GALAXY
- 10 BOIS-COLOMBES SP.
- 11 BLANC-MESNIL SP.
- 12 CERGY HB



moins de 13 ans féminines

- 1 COURBEVOIE HB
- 2 CERGY HB
- 3 HBC GAGNY
- 4 ISSY-PARIS HAND



moins de 18 ans féminines excellence

- 1 HBC GAGNY
- 2 CLAMART HB
- 3 ENT. BLANC-MESNIL / BONDY
- 4 CERGY HB
- 5 HBC NANGIS
- 6 HBC SERRIS VE
- 7 AULNAY HB
- 8 PARIS ST-GERMAIN HB



FG

moins de 15 ans féminines excellence

- 1 ENT. ST-QUENTIN-EN-YVELINES
- 2 SCA 2000 ÉVRY
- 3 HBC ARCUEILLAIS
- 4 CL. GARGES HB
- 5 ENT. STELLA ST-MAUR / MAROLLES
- 6 USHB VERNUILLET-VERNEUIL
- 7 PARIS ST-GERMAIN HB
- 8 ENT. USDEM / EAUBONNE
- 9 ENT. MONTGERON / VIGNEUX
- 10 ENT. PARISIS / ÉLITE VAL-D'OISE
- 11 HBC SERRIS VAL-D'EUROPE
- 12 HBC ANTONY



Élu : Alain Desplaces

Salarié : Marc Hajicek

BILAN MORAL

Discipline

Constat : paupérisation & incidents à répétition

- ➔ Difficulté ou refus de reconnaissance du juge arbitre et de ses compétences chez les joueurs(euses) & entraîneurs(es)
- ➔ Méconnaissance des règles et des interprétations des règles du handball dans le public / parents voire parfois les arbitres, impliquant des sessions urgentes en CRL
- ➔ Difficulté pour le juge arbitre de moderniser ses postures et sa communication

Solutions :

- ➔ Responsabiliser les juges (stages obligatoires formation continue) sur la rigueur administrative – pédagogie – thérapie cognitive - respectabilité
- ➔ Responsabiliser les entraîneurs et les parents (formation - colloque – séminaire – webinaires) sur le rôle de l'encadrant – persévérance - résilience

Organisation

Apport d'un salarié alternant assistant

- communication
- marketing
- féminisation
- événementiels, formations et assistance sous-commissions CTA

Formations diversifiées et ciblées

- Accompagnateurs et arbitres adultes
- Arbitres féminines : regroupements thématiques et événementiels
- Jeunes arbitres : évoluer dans un monde adulte peu indulgent

BILAN FORMATIONS

Formation JA T3/T2

3 séances.

Le format et le contenu semblent adaptés même s'il faudra implémenter une partie sur l'avant match.

Des désignations faites un peu plus tôt permettront :

- d'éviter de valider les arbitres sur des "one shot"
- observer leur évolution tout au long de la formation
- servir de support pour la formation continue des accompagnateurs

Formation JA T1

Réalisée sur les biais cognitifs.

Même si elle a été programmée tardivement, la représentation des arbitres était bonne.

Il en ressort une demande assez forte de ces moments d'échanges et de partage.

Formation JAT

Travail vidéo réalisé et commenté.

Responsable de salle & espace de compétition (RSEC)

inscrits : 51

présents formation : 23

certification : 5

réussite féminisation : 20 %

Officiels de table

inscrits : 182

certification : 123 (80,7 %)

réussite féminisation : 41 %

Formation ITFE-CTA

Juge-accompagnateur territorial

aucune inscription 23-24

Animateur école d'arbitrage

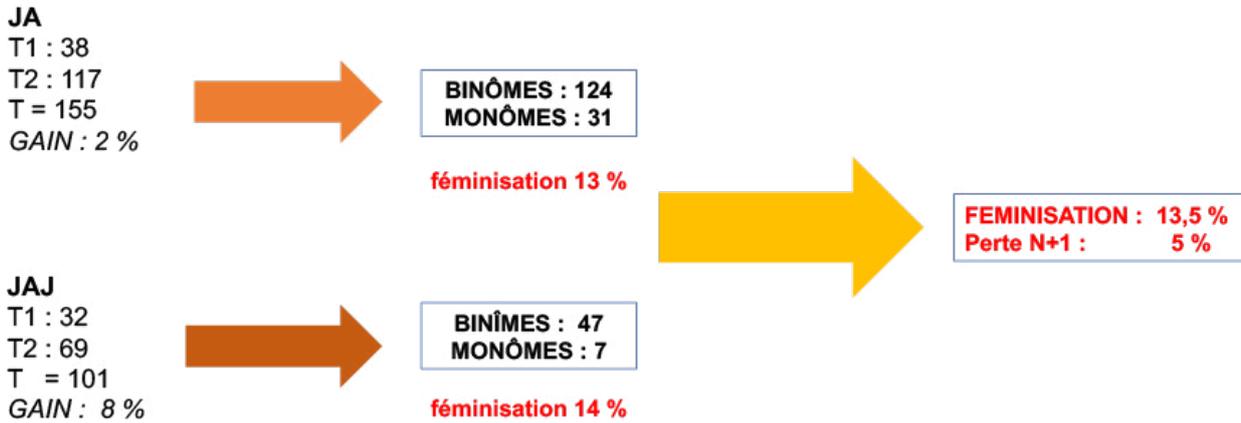
inscrits : 17

certification (en cours) : 10, dont 6 féminines

Accompagnateur école d'arbitrage

inscrits : 21

certification (en cours) : 16, dont 4 féminines



STAGES PHYSIQUE (JA / JAJ)

validation physique en juin et septembre 2023 (schuttle run – test Luc-Léger) : Évry & St-Pierre-du-Perray (91) / Rueil-Malmaison (92) / Livry-Gargan (93) / Villiers-sur-Marne (94) + rattrapage (MDH)

STAGES ET FORMATION CONTINUE

JA T1 et JAJ : pédagogies et approches cognitives
153 suivis par les juges-accompagnateurs (54 auprès des JA & 99 auprès des JAJ)

ACCESSION TERRITORIALE T3-T2 2024-2025

24 JAJ (dont 5 féminines) – 16 JA (dont 4 féminines)

JAJ

1 binôme 75 / 1 binôme 77 / 4 binômes 78 / 1 binôme 91 / 2 binômes 92 / 3 binômes 93 /
3 binômes restent dans leur comité : 1 binôme 75 & 2 binômes 95

JA

2 binômes et 2 monômes 77 / 2 monômes 78 / 1 binôme 91 / 2 monômes 92 / 1 binôme et 2 monômes 93

FILIÈRE PPF ARBITRAGE

JAJ T3 – comités (tournois de détection 2023-2024)

- août 2023 tournoi national U18 M à Livry-Gargan
 - octobre 2023 tournoi à Tremblay
 - juin 204 grand prix des Yvelines
- 15 nouveaux binômes présentés 75-77-78-91-92-93-95 - manque 94
12/15 binômes admis JAJ T2

Intercomités

- Finalités nationales (dont places 3-4) : Hajicek – Ferraro (Thiais HBC 94 / ES Brunoy 91)

Interligues F & M

- IL masculins : Domingues – El Kolali (HBC Livry-Gargan 93)
- IL féminines (dont ½ finale) : Kies – Pagnat (Issy HBM & AC Boulogne-Billancourt 92)

Interpôles F & M

- IPF : Djayou – Mandende (CSM Finances 75 / Stella St-Maur HB 94) + Demarche – Kergall (USC Maisons-Laffitte 78 / AC Boulogne-Billancourt 92)
- IPM : Crepin – Milleret (HBC Livry-Gargan 93 / AS Montigny-le-Bx 78)

Finalités

- Finalités nationales (dont places 3-4) : Hajicek – Ferraro (Thiais HBC 94 / ES Brunoy 91)

CDF rég. et départ.

- 5 binômes T1N + 1 binôme T1N accession

Rencontres amicales pôle :

- Aparicio – Marc / Fadat – Salgado / Kies – Pagnat

FILIÈRE T1N

5 binômes en accession au niveau national excellence 3 (N3M-N2F-N1F)

Théana Djayou & Yvana Mandende (F) | filière PPF

Valentin Garcia & Arthur Malteste | filière CTA
 Andrei Furtos & Hugo Morillon | filière PPF
 Amédi Doucoure & Alexis Collin | filière CTA
 Malo Glou & Anthony Massat | filière mixte PPF-CTA

1 binôme en présentation au parcours T1N pour 2024-2025

Thibault Fadat & Éric Salgado | filière mixte PPF-CTA

FILIÈRE AUTRES PRATIQUES

En association avec la commission de développement

Beach

Formation d'une douzaine d'arbitres

Formateur bénévole : Vincent Rieu (arbitre national, ligue Nouvelle-Aquitaine)

Encadrement : Thomas Caradec (salarié ligue IDF développement) & Stéphane Gathercole (bénévole CTA)

Certification juge-arbitre beach : Ali Kies & Gaétan Pagnat | filière PPF (sélectionnés pour la coupe de France des territoires à Chateauroux)

Parahand

Formateur : Marc De Sousa (membre CTA et CNA, délégué IHF handfauteuil et handsourd)

certification juge-arbitre parahand : Jessica Thomas & Camille Gioia (désignées sur la finale de coupe de France de handfauteuil à 4)

BILAN MANDATURE 2020-2024

Arrivée dans une ligue forte de 45 000 licenciés, 8 comités, et plus de 1 000 juges-arbitres jeunes et adultes enregistrés

Mise en place d'une commission d'arbitrage multipartite sous la responsabilité du président de commission et du conseiller technique fédéral

- Inclusion des commissions départementales pour un fonctionnement transversal
- Création Lisible de sous-commissions et de coordonnateurs
- Renforcement du parcours de performance fédéral
- Désignations jeunes, désignations adultes incluant le suivi des juges-arbitres
- Formations
- Féminisation
- Scolaire et Universitaire
- Sport Handicap
- Experts et conseils
- Discipline interne et externe

ORGANISATION

2020-2024 – Liaison constante et continue avec les COC nationale et territoriale

2022-2023 – Gestion des effets COVID – Défection des juges

2020-2024 – Réunions restreintes hebdomadaires CTA suivant l'actualité

2020-2024 – Priorité à l'arbitrage des jeunes par des juges-arbitres jeunes

2020-2024 – Sélection des juges-arbitres « à potentiel » pour test au niveau national (opérations T1N), recherche des parités genre / âge

2021 – Remplacement du CTF arbitrage

2021-2024 – Formations certifiantes OTM / RSEC

2021-2024 - Restructuration – travail transversal CTF-ETR-CTA

2022 – Mise en place de tests physiques qualifiants et de tests écrits distanciels

2023 – Disparition tragique du vice-président de la CTA

2024 – Apport d'un salarié alternant 75 % arbitrage le 20 janvier 2024

ÉCHECS

Postures parfois inconvenantes de certains juges-arbitres

- Mauvaises interprétations de quelques règlements
- Réclamations, litiges.
- Persistance dans l'irrespect des règles administratives notamment des horaires
- L'absence non prévue d'arbitres sur quelques rencontres pourtant désignées

La passivité latente de quelques structures pour l'arbitrage

- CMCD ignorées en débuts de saisons, régulations d'urgence
- Manque de contacts arbitrage au sein de clubs
- Peu d'implication des techniciens des clubs pour l'attractivité arbitrage
- Forfaits tardifs ou de confort

RÉUSSITES

Qualifications de tous les binômes présentés au niveau national

13 binômes dont 9 directement issus du parcours de performance fédéral

Positionnement du juge francilien au niveau fédéral

- Intercomités – interligues – interpôles – championnats – accompagnateurs – juges-délégués, officiels de table, juges-arbitres élite ou pré-élite
- Disponibilité événementielle et autres pratiques (MDH et autres)

Détection des binômes jeunes pour le niveau régional et national

- 1/ Travail des comités en liaison avec le CTF (PPF : Grand Prix 78 – tournois de Livry-Gargan, Tremblay-en-France).
- 2/ Travail du CTF sur les rencontres départementales

Travail combiné des juges-accompagnateurs jeunes et adultes**Augmentation des indemnités arbitrales validée par les clubs****Mise en place du défraiement différé des indemnités (modèle FFHandball)****Mise en place de la péréquation arbitrage****Formation diversifiée des jeunes juges-arbitres et collaborations**

- Avec la cellule développement de la ligue (beach ou parahand)
- Avec l'équipe technique régionale (rencontres amicales des équipes de la ligue, synthèses)

Solidification de la féminisation**Parcours PPF arbitrage en liaison avec les équipes techniques de la ligue****Poursuite et renforcement de l'activité arbitrale pendant et après la COVID****Persistance dans la communication interne et externe****Individualisation pour l'acquisition des tenues d'arbitres évoluant au niveau fédéral****Communication instantanée avec la COC****Coordination arbitrage-COC-discipline-CRL-CMCD****Réponses aux clubs****Accompagnement des juges en discipline**

Élu en charge : Maryse Pivonet

Salariée : Myriam Bertolotti

Cette mandature 2020-2024 a été marquée par l'interruption des compétitions officielles due à la crise sanitaire, la mise en place de la territorialité (saison 2021-2022) et la mise en place (avril 2024) récemment par la Fédération française de handball d'un tableau nommé « Observatoire des incivilités » à remplir mensuellement.

Cette commission ne faisant qu'une (commission régionale et sous-commissions départementales), nous avons donc traités durant cette mandature 679 dossiers.

La saison précédente (2022-2023) 192 dossiers avaient été statués au 09/05/2023, il restait en attente 45 dossiers qui ont été traités entre mi-mai et fin septembre. Donc 237 dossiers.

Cette saison 2023-2024, la commission a traité 206 dossiers, reste en attente une vingtaine de dossiers. Nous avons par trois fois doublé les plénières afin de prendre le moins de retard possible dans le traitement des dossiers et le rendu des notifications. Cette année nous avons pu constater une augmentation des incivilités envers les arbitres entraînant certains d'entre eux à arrêter définitivement l'arbitrage, ce qui n'est pas acceptable. En point positif, nous avons remarqué une légère amélioration dans les envahissements de terrain. Nous avons conscience qu'il est très difficile de gérer le public, que le responsable de salle à lui seul fait ce qu'il peut mais je rappelle qu'il n'a pas pour mission d'intervenir au milieu d'une bagarre. Que le comportement des parents dans les catégories jeunes reste une « grosse problématique » que la commission à elle seule ne peut résoudre mais nous avons espoir qu'avec les clubs nous arriverons à l'améliorer. La commission territoriale de Discipline dans une démarche préventive a invité les dirigeants de clubs lors des plénières à afficher dans les gymnases la grille de sanctions disciplinaires afin de sensibiliser leurs adhérents, le public aux risques encourus lors d'incivilités commises durant une rencontre de handball.

Il est à noter que la CTD IDF a très peu de dossiers en appel.

Force est de constater que la commission territoriale de discipline reste une commission indispensable, parfois mal aimée. Néanmoins, elle reste bienveillante.

Et enfin pour conclure cette saison et cette mandature, je remercie tous les membres de la commission qui ont œuvré chaque semaine pour traiter tous ces dossiers ; mes remerciements à Myriam Bertolotti notre secrétaire, à Paul Morel notre mandataire, aux autres commissions (arbitrage, réclamations & litiges, sportive et pôle intégrité) pour leur collaboration et sans oublier notre Président Philippe Pudelko qui nous a fait confiance.

La CTD vous souhaite à toutes et tous une excellente saison 2024-2025.

Élue en charge : *Béatrice Blasak*
Salariée : *Myriam Bertolotti*

Saison 2023-2024 : 22 dossiers traités (au 18 juin 2024)

Saison 2022-2023 : 19 dossiers traités

Sur l'ensemble de la mandature, ce sont 71 dossiers qui ont été traités par la commission.

En début de mandature, le motif principal était le non-respect des règles en cas de carence d'arbitre, ce qui n'arrive plus.
En revanche, cette année la dominante étaient les matches non aboutis car l'arbitre ne peut aller au terme du match.

On notera que cette saison 2 matches ont été interrompus pour violences et envahissement de terrain.

Côté amélioration, la commission progresse dans les délais de notification.

Élue en charge : Pascal Jeunehomme
Salariée : Myriam Bertolotti & Marc Hajicek

DIVISION CMCD

97 clubs contrôlés (13F + 47M + 37FM) .

75	77	78	91	92	93	94	95
5	15	13	12	12	11	19	10

147 équipes (59F + 88M) :

75	77	78	91	92	93	94	95
5F + 5M	10F + 13M	7F + 11M	5F + 13M	10F + 12M	7F + 11M	9F + 16M	6F + 7M

Règlement disponible dans l'annuaire des textes réglementaires de la ligue et sur le site de la ligue.

Éléments d'information disponibles depuis Gest'hand Extraction / CMCD.

La commission a adressé une fiche de suivi à chaque club concerné et des alertes régulières ont été envoyées par courriel avec l'état à l'instant T (indiquant les éventuelles carences).

2^e saison consécutive

5 équipes avec une sanction de 2 points pour socle incompressible incorrect une 2^e saison consécutive (applicable sur la saison en cours)

5 équipes avec une sanction de 2 points pour socle de développement incorrect une 2^e saison consécutive (applicable sur la saison en cours) dont 3 équipes avec la double sanction de 4 points pour les 2 socles incorrects une 2^e saison consécutive (applicable sur la saison en cours)

Résultats de la saison

43 avoirs de formation gagnés (34 en 22-23)

Socles incompressibles : 16/147 sanctions à 5 points soit 10,88 % (contre 19/148 la saison dernière)

Socles de développement : 9/147 sanctions à 4 points soit 6,12 % (contre 17/148 la saison dernière), dont 8 équipes avec la double sanction ramenée à 8 points

DIVISION ÉQUIPEMENTS

Extraction logiciel fédéral : 1 023 salles / clubs existantes (+40)

non classées	en attente de classement	niveau 5	niveau 4	niveau 3	niveau 2	niveau 1
323 (+10)	36 (+3)	59 (+2)	274 (+12)	248 (+9)	41 (+2)	42 (+5)

25 salles ou sites visités dont 3 validés.

1 projet de terrain extérieur pour le 77.

2 projets de Beach dans le 77.

Élu en charge : David Peneau

CTS : Éric Calcagnini (filère fém.) & Pascal Person (filère masc.)

FILIÈRE MASCULINE

UN JEU DE TRANSITION À DÉCOUVRIR POUR UN JEU PLUS AFFIRMÉ ...UN REBOND S'IMPOSE

Dans la conduite du projet masculin du parcours de performance territorial, notre regard ne doit pas être vissé sur le rétroviseur, mais plus posé sur la route de l'avenir ...

Chaque spectateur pourra produire un commentaire, une remarque sur une saison quelconque et chaotique sur les résultats d'équipe aux interpôles (12) et aux interligues (5).

C'est le résultat brut.

Si on se permet d'avoir un pas de côté et devenir un observateur, alors on peut se satisfaire d'avoir pu accompagner pas moins de 14 athlètes vers les sélections nationales, et conduire 7 de nos athlètes franciliens vers les clubs de l'élite, la saison prochaine.

C'est le résultat net

Si nous avons pu réaliser en partie ces objectifs, c'est grâce en partie à une relation saine et un partage avec la grande majorité des clubs. En effet, « nos » joueurs partagent leurs temps avec leurs clubs respectifs, et ils évaluent leurs compétences dans ces structures à travers les compétitions locales. Grace aux suivis de ces compétitions nous avons tenté ainsi en dehors du développement des qualités individuelles sur les plans techniques, physiques et mentaux, de construire un collectif.

Nos compétitions en structure fédérale ne dépassant pas une dizaine de rencontres pour nos joueurs, il nous (pôle espoirs – clubs) faut trouver un niveau de jeu adapté pour chacun des joueurs selon les progressions recherchées, et surtout pour ces jeunes talents en dernière année en structure. Leur épanouissement est à ce titre, pour atteindre des niveaux compétitifs élevés. Rien ne remplacera la compétition officielle avec son environnement, ses émotions, ses oppositions parfois particulières. Il faudra être innovant dans nos orientations compétitives.

Pour ouvrir notre réflexibilité sur la structure pôle, on peut aussi se poser la question pour nos 40 jeunes, sur l'objectif principal à réaliser dans ce parcours de vie, et leur double projet à effectuer. Pour nos jeunes dernières années la dernière ligne droite semblent se dessiner avec réussite dans leurs études.

Et pour la rentrée, dans ce nouvel écrin Athletica (ex-CDFAS), nous serons dans un nouvel élan pour regagner des places au ranking des teams et maintenir notre niveau individuel d'excellence avec un staff technico-psycho-physique plus stable et portée vers un nouvel accompagnement plus individualisé dans le suivi de l'athlète.

L'ensemble des partenaires associés (clubs-comités-ligue) au PPF masculins trouvera à travers quelques chiffres les process de la détection et des suivis mis en œuvre par des organisations partagées.

Aujourd'hui le PPF masculins a détecté, accompagné, perfectionné avec les comités 3630 licenciés nés 2010-2009

Aujourd'hui le PPF masculins a évalué avec les comités pour nos équipes de ligues 60 jeunes joueurs nés en 2009

Aujourd'hui le PPF masculins a expertisé 41 athlètes en structure pôle espoirs, et demain 39 jeunes talents nés en 2009-08-07-06

Aujourd'hui le PPF masculins a conduit 14 athlètes vers les sélections FRA U17, U19 (nés en 2008-07-06).

Aujourd'hui le PPF masculins a encadré 14 personnes qui interviennent autour des différents groupes dont 4 personnes en ETP (dont deux maîtres d'internat et deux CTF de ligue).

Cet été, quelques-uns des 14 sélectionnés masculins pour les JOP 2024 ont navigué, matché dans ce parcours ... balisé de la performance individuelle.

Notre challenge est ensuite de leur faire partager un projet commun de jeu au regard de leurs qualités. C'est une construction permanente et continue, tout en laissant un scoutisme ouvert pour les jeunes talents à maturité décalé. Chaque jeune est différent dans le temps des apprentissages.

Les jeunes talents des comités des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de la Seine-S'-Denis brillamment qualifiés pour les finalités à Orléans des inter-comités sont-ils les talents de demain ? Seul un suivi personnalisé pourra nous donnera les réponses.

Avec l'appui des élus de la ligue Île-de-France, nous pourrons ainsi maintenir, dans un environnement économique resserré une structure territoriale de qualité et ambitieuse pour ses jeunes talents.

Ces joueurs seront aussi les représentants de tous nos clubs et comités dans la prochaine saison 24-25.



Pascal Person

CTN

Responsable du PPF masculin Île-de-France

Coordinateur du Pôle Île-de-France

BILAN 2023-2024 DETECTION ET SUIVI DE LA GENERATION 2009

Objet

- Détecter, accompagner, orienter les potentiels dans le PPF francilien.
- Sélectionner 2 groupes pour la compétition nationale des interligues

Bilan du suivi générationnel

Sur cette génération il a été effectué par l'ensemble du staff :

- plusieurs dizaines de suivis en compétition clubs,
- 4 journées de détection en suivi de compétition ICT N+1,
- 4 journées de détection dans et avec les comités départementaux et leurs sélections
- 10 jours de stages territoriaux,
- 2 moments de tests matchs (tournoi IL à Vernon et à Dijon)
- la compétition nationale des interligues a St-Dié-des-Vosges.

Ce sont, donc, plus de 160 joueurs qui ont été évalué en situation d'entraînement ou de compétition.

Bilan de la compétition

L'ambition pour le groupe 1 était d'atteindre la première place de la poule pour tenter de jouer le titre dans un tournoi à 4. Avec malheureusement 1 défaite sur la première phase, l'équipe termine 2e et est contrainte de jouer les places 5-8. Et après les 2 matches de classement, celle-ci a finalement terminé 5e de la compétition nationale, avec un bilan de 4 victoires et une défaite.

L'équipe IDF 2, pour sa part, remporte 2 matches et en perd 3, ce qui lui permet de terminer 11^e de la compétition. L'objectif du top 12 a été atteint.

Le résultat des sélections est très satisfaisant.

Surtout si l'on prend en considération l'autre aspect de la compétition qui est la détection et l'émergence des potentiels.

En effet, celle-ci permet à 5 joueurs supplémentaires de postuler une place potentielle en pôle, d'une part.

D'autres part, une douzaine de joueurs ont pu se faire remarquer aux yeux du groupe de détection fédérale.

Le nombre de 12 joueurs « listés » est un contingent important, et renforce le résultat positif de nos groupes sur ce temps de compétitions.



En conclusion

Notre organisation, sur cette étape du PPF, permet d'offrir à un maximum de jeunes joueurs un champ favorable d'expression de leurs capacités.

Elle permet aussi d'accompagner et d'évaluer au mieux les potentialités de cette année d'âge, quant à son rôle futur dans le renouvellement de nos clubs.

Même si nous ne perdons pas de vue que tout système est perfectible, je me permets à l'occasion de notre AG de mettre en valeur et de remercier tous les acteurs qui favorisent ce travail de détection en N+1. À savoir :

- la ligue, les élus, notre CTS pour leur soutien et accompagnement dans ce travail,
- les clubs, les comités, les CTF et les autres cadres « primo-acteurs de la détection et du parcours de performance », qui de part leur activité et leurs efforts contribuent à la performance de notre détection,
- les cadres des sélections régionales pour leur engagement sans faille et leur compétence : R. Capdeville (US Ivry / CDHB94 / IDF2) / Y. Commare (CTF ligue / CDHB95 / IDF1) / L. Simic (Tremblay-en-France HB / CDHB93 / IDF1) / R. Vernay (US Lagny-Montévrain / CDHB77 / IDF2)

Et merci à A. Goncalves, notre kiné, pour ses bons soins et ses journées interminables.

Sincèrement, sans tous ces acteurs, il n'y aurait pas cette efficacité dans tout ce travail de détection et d'accompagnement des potentiels.

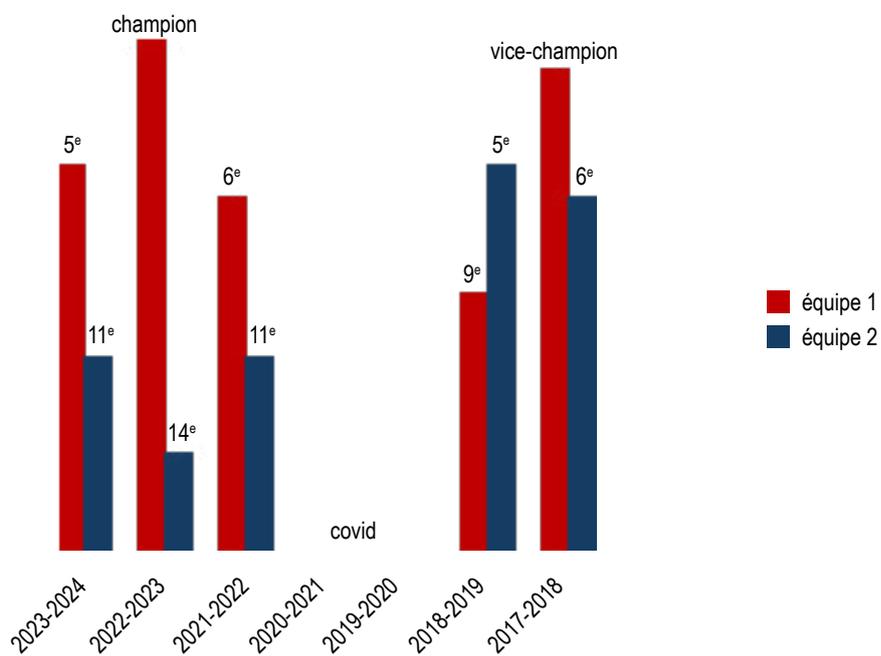
Ce qui ne signifie pas qu'il ne nous faudra pas demain et les jours qui suivent, déployer de nouveau la même énergie, voir plus, pour maintenir et faire progresser notre organisation.

Bruno Potard
CTF

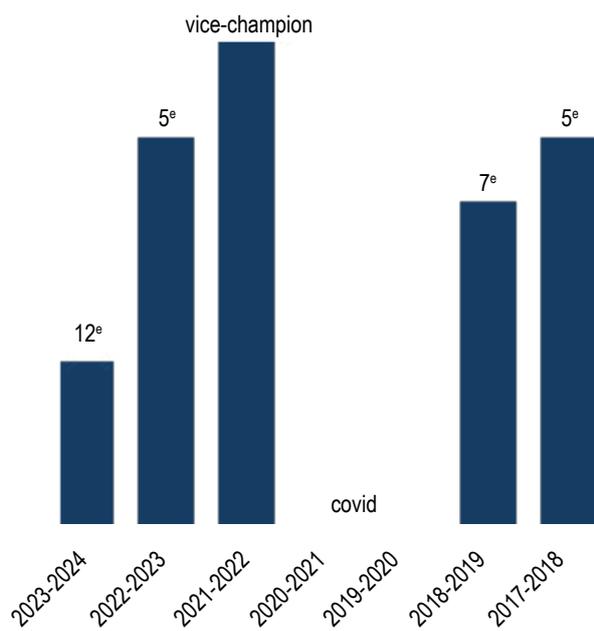
responsable du site d'excellence du pôle espoirs IDF
en charge du suivi et de la détection n+1

PALMARÈS 2017-2024

Interligues



Interpôles



FILIÈRE FÉMININE

Staff ETR : Éric Calcagnini, Halima Diarisso, Michael Zinga, Alexandre Taillefer, Thomas Deodati.

BILAN INTERPÔLES (26-30 JANVIER)

Encadrement : Halima Diarisso, Alexandre Taillefer & Michael Zinga

Nom	Prénom	année de naissance	club
Andon	Julilove	2006	Issy-Paris Hand
Etilopy	Maily	2006	Noisy-le-Grand HB
Ruffe	Laima	2006	Issy-Paris Hand
Injai	Zeina	2007	Stella S'-Maur HB
Naal	Liyah	2007	Noisy-le-Grand HB
Sissoko	Assa	2007	Rueil AC
Martin	Angelina	2007	Issy-Paris Hand
Trocador	Anne-Laure	2007	HBC Serris VE
Benam	Christiana	2007	Cergy HB
Minitola	Manon	2007	Noisy-le-Grand HB
Zediri	Meissa	2007	Issy-Paris Hand
Kabeya Tshisola	Gabrielle	2008	Cergy HB
Frydman-Sarr	Anta	2008	AS Mantaise
Gouamene	Deborah	2008	Stella S'-Maur HB
Noslen	Nayenka	2008	Aulnay HB
Mongo	Celia	2009	Cergy HB



Bilan sportif

J1 | IDF – HAUTS-DE-FRANCE (26-20)

Le pole IDF entame sa compétition par une rencontre avec les Hauts-de-France. La victoire a été longue à se dessiner mais les joueuses prennent leurs repères au fur et à mesure du match, pour finir par l'emporter avec une marge confortable. On constate sur ce match la volonté de jouer vite le grand espace et le scoring est bien réparti entre les joueuses.

J2 | BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – IDF (24-23)

Ce match face à l'un des favoris de la poule s'annonce comme le gros morceau de la phase de poule et arrive très rapidement dans la compétition. Les joueuses abordent très bien leur match en prenant l'avantage rapidement sur le début de match (2-6). Peu à peu la Bourgogne revient au score, et c'est un *mano a mano* qui se termine par une défaite d'un but au dernier moment. L'équipe a été en difficulté face à la DC adverse. Malgré la courte défaite, le contenu a été intéressant avec de la continuité en attaque et une projection vers l'avant quasi systématique.

J2 | IDF – RÉGION SUD (27-23)

Après la désillusion du matin, il fallait rebondir sur le match contre le pôle Provence – Alpes – Côte-d'Azur qui se présente avec une défense étagée. L'équipe répondra à cette défense par du jeu sans ballon et des rentrées de joueuses dans le dispositif défensif. Une belle prestation collective avec notamment 15 buts de nos alliées que ce soit sur la montée de balle ou pour conclure les actions sur le jeu placé.

J3 | ANTILLES GUYANE – IDF (10-26)

Pour leur seul match de la journée, les joueuses affrontent l'équipe des Antilles Guyane. Une première mi-temps sérieuse permet de mener 4-14 à la mi-temps. Les joueuses font preuve d'exigence sur la durée du match pour n'encaisser que 10 buts. Les rotations ont été performantes et ont permis de maintenir cette exigence.

J4 | NOUVELLE-AQUITAINE – IDF (13-18)

Un match correct sans plus mais une victoire supplémentaire. Une performance offensive en berne avec sûrement un peu de fatigue sur ce 5^e match de la compétition, performance compensée par une défense présente (6 buts encaissés en une période).

J4 | RÉUNION-MAYOTTE – IDF (19-35)

Dernier match de poule. Les joueuses ont montré quelques signes le matin, l'objectif sur ce match est d'essayer de faire la différence rapidement pour s'éviter une fin de match compliquée et usante. Objectif atteint. Les plus jeunes joueuses qui vivaient leur première compétition ont pu avoir un temps de jeu conséquent sur ce match. Direction la petite finale

J5 | Petite finale places 3-4 : BRETAGNE – IDF (19-21)

Une petite finale que les joueuses avaient à cœur de gagner pour finir sur le podium face à un adversaire de qualité. Ce fut peut être le plus beau match collectif qu'ont produit les joueuses de la compétition. Un match plein, serré, avec des temps forts et des temps faibles, mais surtout beaucoup de qualité dans les sorties de balle et la volonté de mettre de la continuité et de la variété dans la circulation de balle. La victoire permet de récompenser la prestation de qualité des joueuses.

Bilan général

À l'issue de la compétition :

5 joueuses sont retenues pour le SN U18 (Andon, Etily, Injai, Naal, Sissoko) Et 5 sur le stage de regroupement inter-générationnel (RIG) : Mongo, Kabeya, Mpio Mabilama, Noslen, Gouaméné.

L'équipe termine avec 6 victoires et une défaite d'un but contre le futur finaliste de la compétition. La prestation globale de l'équipe sur l'ensemble de la compétition mais tout particulièrement contre la Bourgogne Franche-Comté et contre la Bretagne (petite finale) est une belle satisfaction. On note une volonté toujours présente de monter les ballons.

Mais cette année, la qualité de la circulation de balle et la volonté de sortir les ballons et de mettre de la continuité en attaque placée, est la vraie satisfaction de cette cuvée 2024. La victoire en petite finale vient récompenser les efforts des joueuses.

**BILAN SÉLECTIONS RÉGIONALES****Bilan interligues équipe IDF 1**

Encadrement : Alexandre Taillefer et Halima Diarisso

Composition de l'équipe

Nom	Prénom	année de naissance	club	niveau de jeu
Nomoko	Founeba	2008	Stella S'-Maur HB	U17 CdF / N1
Plane	Calista	2008	Noisy-le-Grand HB	N2
Trifu	Ioana	2008	AS Mantaise	U17 CdF
Kamara	Selma	2008	AS Mantaise	U17 CdF / N3
Zingile	Leane	2009	Villiers EC	U17 CdF
Thobor	Maeline	2009	Cergy HB	U17 CdF
Traore	Oumou	2009	HBC Noisiel	U15R
Bah	Fanta	2009	Villiers EC	U17 CdF
Kamara	Binta	2009	Cergy HB	U17 CdF
Ginoux	Juliette	2009	Bois-Colombes Sp.	U15R
Niangui	Tania	2009	HBC Noisiel	U15R
Cisse	Sira	2009	Cergy HB	U17 CdF
Debade	Jennifer	2009	Aulnay HB	U17 CdF
Douart	Charline	2009	HBC Serris VE	U17 CdF
Pennavayre	Nayla	2009	Aulnay HB	U17 CdF
Cange	Chloé	2009	Blanc-Mesnil Sp.	U15R
Noel	Nolwenn	2009	USHB Vernouillet-Verneuil	U17 CdF
Samba	Shaines	2009	AS Montigny-le-Bretonneux	U17 CdF
Tchema	Neyla	2009	AS Mantaise	U17 CdF
Radi	Sanaa	2010	HBC Gagny	U15R

Bilan sportif**Résultats**

- o **Match 1 : victoire contre Antilles / Guyane 19-12**
- o **Match 2 : victoire contre la Provence – Alpes – Côte-d'Azur 20-17**
- o **Match 3 : défaite contre la Bourgogne – Franche-Comté 11-07**
- o **Match 4 : victoire contre le Centre – Va-de-Loire 18-13**
- o **Match 5 (place 5-6) : victoire contre la Bretagne 29-17**

Bilan interligues équipe IDF 2

Encadrement : Michael Zinga et Thomas Deodati

Objectif de cette équipe

L'équipe 2 a pour objectif principal l'évaluation de joueuses hors structure dans un contexte de compétition.

Si les résultats sportifs sont importants, la priorité reste la détection de joueuses en vue de l'intégration au SN U16, et/ou au pôle

Axes de travail

Le projet de jeu est basé sur l'aspect défensif et sur le grand espace dans la lignée du projet de jeu du pôle IDF. Il est demandé aux joueuses de montrer des valeurs dans ces phases de jeu et de faire preuve des valeurs suivantes : combattivité, engagement et solidarité. L'équipe ayant très peu de vécu en commun, les consignes en attaque sont très réduites.



La défense principalement utilisée est la 0-6 de zone mais, ponctuellement nous avons pu défendre en 1-5 pour nous adapter tactiquement au jeu adverse. Offensivement, le jeu est basé sur des relations à 2 ou 3, notamment la rentrée d'arrière en deuxième pivot. Le choix est fait de stabiliser uniquement ce mode de jeu afin de stabiliser le jeu offensif pour des joueuses ayant peu de vécu collectif.

Un point essentiel est la continuité du jeu, sans dribble.

L'accent étant mis sur la détection durant la saison, le groupe définitif a très peu de séances en commun. Malgré cela et le manque de repères logique qui en découle, les joueuses ont dans l'ensemble été plutôt réceptives pour écouter, s'adapter et tenter d'appliquer ce qui leur était demandé.

Composition de l'équipe

Au total, lors du SR 1 + SR 2 + journée de grattage, ce sont 42 joueuses qui ont été revues pour finaliser un groupe de 16 joueuses cohérent.

En termes de gardiennes de but, une gardienne profilée (SN), mais difficulté pour trouver un binôme.

4 gauchères représentant un potentiel intéressant (une entrée pôle)

3 joueuses à 175 cm et plus

1 joueuse identifiée ailière avec explosivité ++

Le groupe était équilibré et cohérent, avec des joueuses intéressantes à chaque poste. Toutefois, il a manqué de joueuses capables de faire la différence (Seule une ailière gauche repositionnée demi-centre en a été capable).

Nom	Prénom	année de naissance	club	niveau de jeu
Agbagni Taffa	Imane	2009	Cl. Garges HB	U15R
Arkam	Melina	2009	ES Montgeron	U17 CdF
Bacha	Imane	2009	US Alfortville	U15R
Bao Nkodia Pereira	Lyna	2009	Plaisir – Les Clayes HB	U15D
Cox	Kelia	2009	AS Montigny-le-Bretonneux	U15R
Diomande Karamoko	Makissia	2009	Stella S'-Maur HB	U17 CdF
Gomes	Lilou	2009	HBC Gagny	U15R
Goram	Lina	2009	ES Montgeron	U17 CdF
Goujon	Lilwenn	2009	Stella S'-Maur HB	U17 CdF
Jose Cristofe	Kailane	2009	US Alfortville	U15R
Maes	Sidonie	2009	Bois-Colombes Sp.	U15R
Mijere	Maeline	2009	HBC Arcueilais	U15R
Mois	Karina	2009	Blanc-Mesnil Sp.	U15R
Moreau	Chloe	2009	Bois-Colombes Sp.	U15R
Noirot-Lefebvre	Emma	2009	Massy EHB	U15D
Zinbi	Eiya	2009	As Mantaïse	U15D / U17 CdF

Bilan sportif

Résultats

o **Match 1 : victoire contre les Pays-de-la-Loire 18-16**

o **Match 2 : défaite contre l'Occitanie 15-19**

o **Match 3 : victoire contre les Hauts-de-France 19-14**

o **Match 4 : défaite contre la Bretagne 14-19**

o **Match 5 (places 7-8) : défaite contre le Centre – Val-de-Loire 15-24**

Le bilan de la compétition d'un point de vue des résultats est plutôt positif et l'objectif est atteint. Le maintien de l'équipe 2 dans le top 8 de cette compétition montre que les joueuses hors structure de notre ligue méritent d'être suivie dans le cadre de la détection N+1 et au niveau fédéral.

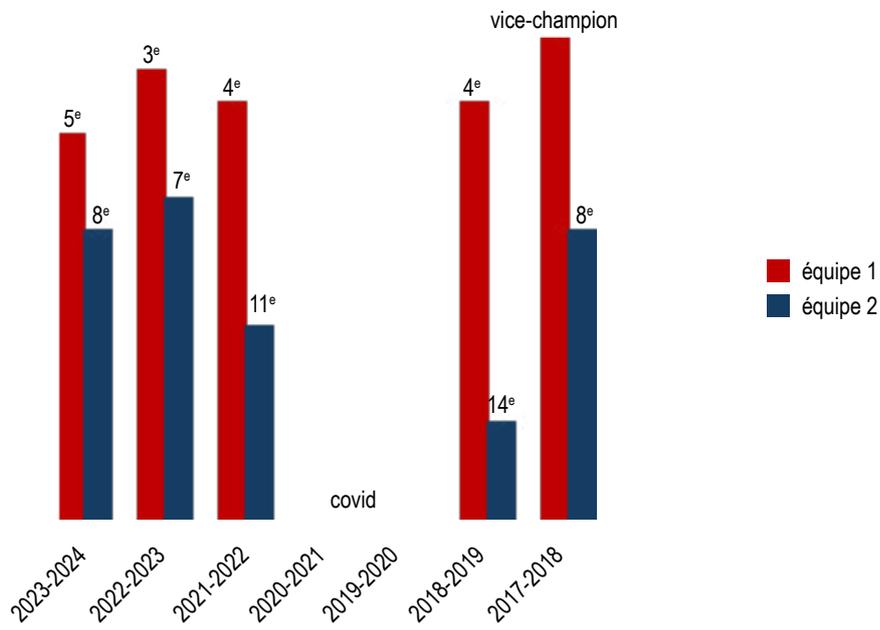
Globalement dans le jeu, l'équipe n'avait pas autant d'individualités capables de créer des différences comme c'était le cas sur les deux compétitions précédentes. Mais elles ont su être valeureuses et s'impliquer au maximum dans le projet commun de cette compétition, respectant les attentes de l'encadrement.

D'un point de vue de la détection, deux joueuses ont été convoquées au SNU16 : une ailière gauche et une gardienne. Ces deux joueuses ainsi qu'une ailière droite (Lina Goram, Eiya Zinbi, Maikissia Diomande) entreront au site d'accession de Fontainebleau

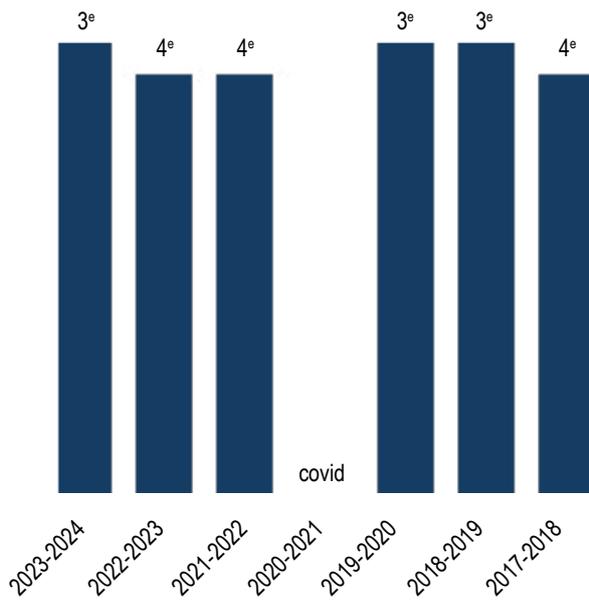


PALMARÈS 2017-2024

Interligues



Interpôles



FILIÈRE BEACH HANDBALL

Salarié en charge : Thomas Caradec

SÉLECTIONS RÉGIONALES 2023

Coupe de France des territoires 2023

- Sélection masculine : 5^e / 12 (4^e en 2021-2022)
- Sélection féminine : 6^e / 12 (idem 2021-2022)

Lacanau Beach Handball Xpérience 2023

Tournoi international à dimension européenne ayant lieu chaque saison

- Sélection masculine : 5^e / 12
- Sélection féminine : 7^e / 11



INTERCOMITÉS BEACH HANDBALL 2023-2024

Les 8 comités franciliens étaient inscrits à la compétition.

Tour régional

masculin sam 4 mai 2024		féminin dim. 5 mai 2024	
	classement final		classement final
1	Yvelines	1	Yvelines
2	Paris	2	Val-d'Oise
3	Hauts-de-Seine	3	Paris
4	Essonne	4	Val-de-Marne
5	Seine-et-Marne	5	Essonne
6	Val-de-Marne	6	Seine-Saint-Denis
7	Seine-Saint-Denis	7	Seine-et-Marne
8	Val-d'Oise	8	Hauts-de-Seine

Tour intersecteur

masculin dim. 2 juin 2024		féminin dim. 2 juin 2024	
	classement final		classement final
1	Yvelines *	1	Yvelines *
2	Essonne	2	Paris
3	Val-de-Marne	3	Essonne
4	Seine et Marne	4	Seine-et-Marne
5	Hauts-de-Seine	5	Hauts-de-Seine
6	Entente 75-93	6	Val-d'Oise
7	Val d'Oise		

* qualifiés pour les finalités nationales

Finalités nationales

En plus des deux sélections yvelinoises qui représenteront le secteur nord-est lors des finalités nationales à Châteauroux du 22 au 23 juin, un binôme d'arbitre francilien sera également présent sur la compétition.

Merci aux comités pour leur participation à cette compétition qui a pour objectif d'être pérennisée.

PPF NATIONAL

À la suite de l'organisation des premiers intercomités Beach handball en 2023 et d'un temps de détection organisé lors des interligues 2023 et 2024, 3 joueuses franciliennes (1 pôliste et 2 non-pôliste) et 3 joueurs franciliens (2 pôlistes et 1 non-pôliste) ont participé aux premiers stages nationaux Beach Handball féminin et masculin organisé au CREPS de Châtenay-Malabry en février et mars 2024.

À la suite de l'organisation de deux stages de préparation supplémentaire à Balaruc et Lacanau, 1 joueuse francilienne est encore susceptible de participer à l'Euro U16 qui aura lieu à Varna.

FORMATION DÉVELOPPEUR-ANIMATEUR BEACH HANDBALL

Pour la première fois, la ligue Île-de-France a co-organisé une session de la formation fédérale développeur-animateur Beach Handball au CREPS francilien de Châtenay-Malabry

Elle a accueilli 7 développeurs et 10 animateurs venus de toute la France. On y retrouve 4 licenciés franciliens parmi les développeurs et 8 licenciés franciliens parmi les animateurs. Ces derniers sont désormais éligibles à la certification fédérale.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

Début avril, la ligue a organisé un événement Beach en partenariat avec la FFSU qui a permis d'initier une cinquantaine d'étudiant à la pratique Beach.

Elle travaille également avec l'UNSS, au développement de la pratique en milieu scolaire, à travers l'organisation d'un événement en septembre 2024 et la formation des professeurs à cette pratique.



Élues en charge : Odile Dubus & Nathalie Lassalle

Salariés : Béatrice Cosnard, Mohamed Chouli Merabet, Thomas Caradec & Lucas Clément (apprenti)

FÉMINISATION

BILAN 2020-2024

- > 1 appel à projet *Cheffe de Projet* lancé sur la saison 23-24, qui a permis d'identifier 8 femmes porteuses de projet sur le territoire. Accompagnement financier, matériel et humains de la ligue sur les actions.
- > Au total, 5 apprenties TFP4 (dont 2 sur la saison 23-24) embauchées par la ligue Île-de-France et mises à disposition des clubs sur le développement des offres de pratiques
- > 15 femmes inscrites dans le dispositif Coach'Elles qui ont pu bénéficier d'un accompagnement sur :
 - la formation
 - l'aide au développement des offres de pratiques dans leurs clubs
 - création d'un réseau
 - aide à l'emploi
- > 4 séminaires Coach'Elles qui ont permis de mettre en réseau les différents acteurs du développement du handball féminin sur le territoire :
 - FEMIX : la mixité dans les organisations
 - accompagner les femmes vers les métiers du handball
 - zones phares, zones blanches : réduire les inégalités sur la pratique féminine dans le territoire
 - une journée de rencontre entre les clubs et les candidates



PERSPECTIVES

- > Continuité du programme *Cheffe de Projet*
 - 8 nouvelles cheffes de projet à accompagner
 - plus tôt dans la saison
 - avoir un suivi et un accompagnement des projets plus pertinent et poussé.
- > Élargissement et animation du réseau Coach'Elles
 - identifier plus de profils
 - partages d'expérience et réunions d'informations
 - mettre en place des webinaires
- > Développement des plateaux féminin U11
 - Investir les clubs supports
 - Identifier les zones blanches où la pratique est faible voire inexistante



LE MONDE SCOLAIRE

BILAN 2020-2024



- > 3 conventions signées avec les 3 fédérations scolaires (USEP / UNSS / FFSU)
- > 3 formations à destination des enseignants USEP : 60 enseignants formés (portée également par les comités)
- > 4 formations à destination des professeurs d'EPS : 90 enseignants formés
- > 3 formations à destination des PVP (professeurs de la Ville de Paris) : 75 professeurs formés
- > 7 plateaux Hand à 4 et Beach UNSS (féminins et mixte) / +1000 élèves participants
- > 3 plateaux Hand à 4 et Beach FFSU en 23-24 : plus de 200 étudiants participants
- > Accueil des intersections sportives UNSS
- > Accueil des finalités régionales FFSU
- > 4 temps de formation des Jeunes Officiels UNSS : plus de 100 arbitres accompagnés

PERSPECTIVES

- > Réécriture des conventions / avenants
- > Accent sur l'organisation de plateaux féminin / relancer la pratique benjamine (U13F) / inclure davantage les clubs concernés sur ces temps événementiels
- > Quantifier le nombre de licences UNSS / FFSU / FFHandball
- > Carav'Hand : mutualiser les temps de formation de tous les acteurs scolaires (ETAPS / USEP / EPS)



SPORT HANDICAP (HAND ADAPTÉ / HAND FAUTEUIL / HAND SOURD)

PANORAMA DU HANDESEMBLE / PARA HAND EN ÎLE-DE-FRANCE

- 2 équipes Hand sourds
- 6 équipes handfauteuil + 3 projets en cours de développement pour la saison prochaine. Ces projets sont d'autant plus intéressants qu'ils sont en développement dans des zones ne proposant pas l'activité.
- Au moins 25 clubs répartis sur l'ensemble du territoire accueillent des personnes en situation de handicaps cognitif (mais ce chiffre ne prend pas en compte les clubs qui ne créent pas de licence handensemble ou qui seraient seulement affiliés à la FFSA).
- Au cours de la première campagne de labellisation, 9 clubs ont obtenu le label Handensemble.
- Cette saison, 13 clubs franciliens ont participé à l'appel à projets Handensemble fédéral
- La ligue prête de manière régulière aux clubs et comités des fauteuils afin de leur permettre de sensibiliser au domaine du handicap. Depuis 2021, le nombre de prêt de fauteuils est en augmentation de près de 161 %.

ACTION MENÉES

Rencontres Régionales / Nationales du Handensemble

Les rencontres régionales se sont déroulées du 25 au 27 avril 2024, au Kremlin-Bicêtre sous le thème de la pratique partagée :

- jeudi 25 avril : journée à destination des établissements franciliens accueillant des personnes en situation de handicaps
- vendredi 26 avril : journée à destination des jeunes des écoles alentours avec des ateliers de hand à 4
- samedi 27 avril : journée à destination des clubs franciliens qui accueillent une équipe Handadapté.

500 personnes sur les trois journées.

Les rencontres nationales auront lieu du 7 au 9 septembre 2024 en lien avec les jeux paralympiques.

Premiers de cordée

Une à deux initiations par mois, assuré par les chargés de développement de la ligue en collaboration avec les clubs situés à proximité des hôpitaux.

=> 11 initiations cette saison, dont la journée Évasion au Stade de France.

=> 300 enfants / adolescents hospitalisés qui ont pu s'amuser et découvrir le handball au cours de ces séances.

La ligue a également accompagné la fédération lors de la journée évasion qui a eu lieu au Stade de France, 4500 personnes en situation de handicap et valides ont participé à l'événement.

Sensibilisation

Dans le cadre d'événements en relation avec nos partenaires :

- > le CROSIF : Semaine Olympique et Paralympique, Sport ensemble,
- > L'UNSS : Journée parasport
- > « Sport dans la ville » (MAD fédérale)

Ces initiations ont permis de sensibiliser plus de 1200 personnes aux différentes formes de handicap.

Participation à plusieurs journées Sport et Handicap organisées par les comités

=> Aujourd'hui, 5 comités organisent ce type de journée à destination des structures accueillant des personnes en situation de handicap.

Au cours de ces différentes actions la ligue ou ses partenaires ont pu communiquer sur leurs réseaux sociaux (Instagram, Facebook), sites internet, médias...

Formations

15 stagiaires membres du TFP 4 ont suivis le module Handensemble.

La formation modulaire « animateur Handensemble » est désormais divisée en 4 blocs : tronc commun / bloc handfauteuil / bloc handapté / bloc hand sourd.

14 stagiaires ont suivis cette saison au moins l'un des blocs proposés, et 4 stagiaires ont suivis l'ensemble de la formation.

Depuis 3 ans, 80 stagiaires ont suivis cette formation.



PERFORMANCE

- Hand Sourd : 2 clubs en IDF, le CS Sourds-Muet de Paris et le Pontault-Combault HB, ont participé au Challenge Hand Sourd Masculin 2024.

- Handfauteuil : l'US Houdan et le Handfauteuil Claye-Souilly 77 ont participé à la 1^{re} édition de la Coupe de France Handfauteuil à 4 ainsi qu'à la 1^{re} édition du championnat de France Handfauteuil à 6 (l'US Houdan a atteint les demi-finales de la compétition).
- Arbitrage : La ligue Île-de-France est parmi toutes les ligues celle qui compte le plus d'arbitres et délégués formés pour favoriser le bon déroulement de ces différentes compétitions.

PROJECTION 2024-2025

- Pérennisation et améliorations des Rencontres Régionales du Handensemble.
- Mise en place d'une compétition Handfauteuil IDF régional (la fédération a reçu la délégation pour cette discipline depuis cette saison 2022-2023).
- Accompagnement et développement de la pratique hand sourds.
- Poursuite des temps de sensibilisation et d'initiation auprès des différents publics en collaboration avec nos différents partenaires institutionnels.

SPORT SANTÉ (HANDFIT)

ÉTAT 2023-2024

701 licencié(e)s
25 clubs ont plus de 8 pratiquants licenciés (réf label club 2023-2025)
35 appels à projets Handfit en 2024

Formation

61 stagiaires TFP4 ont suivis le module Handfit depuis 2021

Temps-fort

Interventions DSVE (dispositif pôle emploi *Du stade vers l'emploi*) / FFHandball / portes ouvertes : initiation au Handfit pour le grand public



PERSPECTIVES

- > Accompagnement et développement de la pratique Handfit avec les clubs du territoire et les Maisons de Santé
- > Poursuite des temps de sensibilisation et d'initiation auprès des différents publics en collaboration avec nos différents partenaires
- > Organisation d'un temps forts en lien avec les comités, les clubs et les Maisons de santé

ÉVÈNEMENTIEL – GRAND 8

De mars à juin 2024, le terrain de Hand à 4 extérieur a traversé les 8 départements franciliens. À travers son déploiement, nous avons mobilisé les acteurs autour des différentes pratiques du handball et porter une plus-value aux actions portés par les clubs, les comités départementaux et leurs partenaires.

Objectifs :

- Promouvoir la pratique du handball et ses dérivés (babyhand / hand à 4 / handfit / handensemble)
- Inclure les publics éloignés
- Renforcer les partenariats locaux
- Accroître le rayonnement du club et des collectivités

14 étapes

- 75 | 18-20 avril (Incroyable Tournée FFHandball) + 11 mai + 14 août
- 77 | 2 avril (Melun) + 4 avril (Meaux)
- 78 | 5 avril (Les Mureaux)
- 91 | 13 mars (Draveil) + 20 mars (S^t-Chéron)
- 92 | 14-16 mars (Villeneuve-la-Garenne) + 12 avril (Meudon)
- 93 | 28 avril (Montreuil)
- 94 | 16 juin (Valenton)
- 95 | 17 mars (Cergy) + 4 mai (Gonesse)



PERSPECTIVES

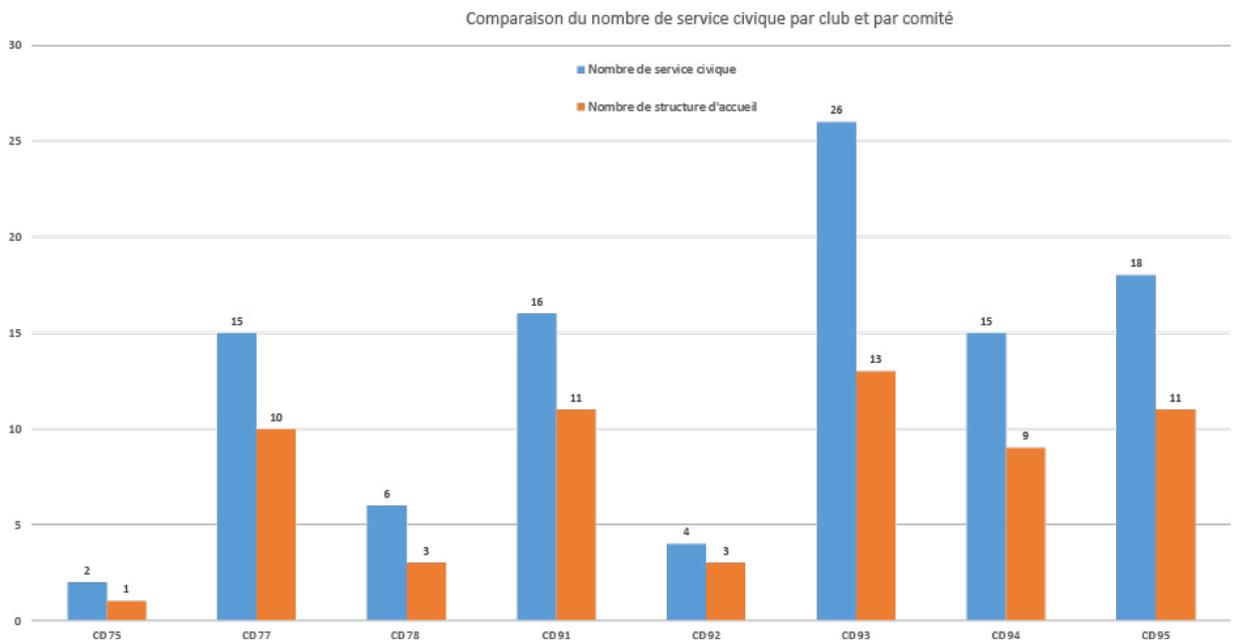
- > Pérennisation de la tournée
- > Réduction de l'impact de la ligue et des comités dans le projet Grand 8 ; l'utiliser comme outil de développement pour les clubs
- > Accompagner 8 projets de clubs par offre de pratique (Baby / Hand à 4 / Handfit / Handensemble / Beach) en offrant :
 - un accompagnement matériel sur les différentes offres de pratique
 - un outil évènementiel (Structure gonflable / Terrain H4)
 - un accompagnement humain terrain et écriture du projet
- > Améliorer la transversalité avec la formation de TFP4 / les formations modulaires et les services civiques



SERVICE CIVIQUE

BILAN 23-24

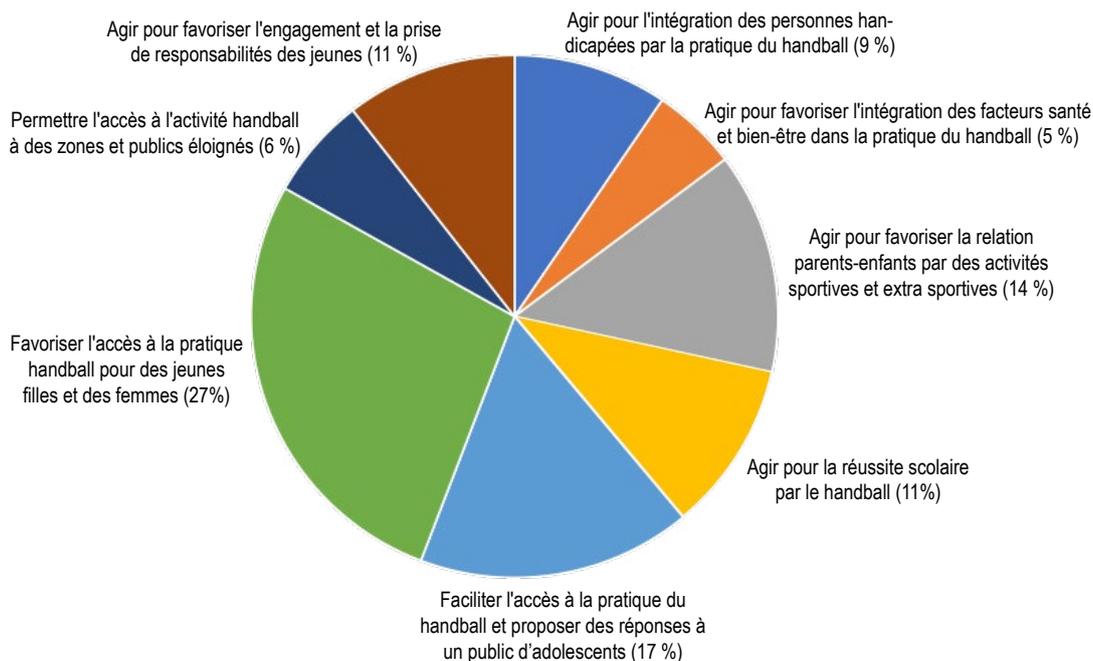
Pour la saison 2023-2024, la ligue Île-de-France a validé 100 dossiers de volontaires en Service Civique, répartis dans 60 clubs du territoire. En moyenne 1,67 volontaires par structure (objectif : tendre vers 2 pour la saison 2024-2025, en conservant un nombre de volontaires et de structures d'accueil similaire, voir plus grand).



Répartition inégale Masculin / Féminin, l'objectif est de tendre vers une plus grande mixité (donc un ratio de 50 % par sexe) sur les prochaines saisons.

Augmentation de la part de service civique féminin en comparaison de la saison précédente, passant de 25 % à 30 % sur la saison actuelle (20/78 en 2022-2023 contre 30/100 en 2023-2024)

Répartition des missions services civiques



CLUBS IMPLIQUÉS DANS LE DISPOSITIF SERVICE CIVIQUE CETTE SAISON

75	77	78	91
CSM Finances	Cesson Vert S'-Denis HB Claye-Souilly SHB CS Monterelais HBC Noisiel HBC Thierrypontain Le Mée SHB Mormant AHBC Torcy HB MLV US Lagny-Montévrain US Vaires HBC Serris VE	AS Poissy CLOC Achères Triel-Chanteloup-Hautil HB	CH Angerville AS Égly AS Villebon-Longjumeau S'-Michel Sp. ES Brunoy ES Montgeron Massy EHB Ol. Vigneux US Palaiseau HBC Val-de-Seine Val-d'Yerres HB
92	93	94	95
Chaville HB Rueil AC Éduc'Hand	AS Drancy Montfermeil HB Tremblay-en-France HB Aulnay HB CM Aubervilliers Drancy Lilas-Pré HB Montreuil HB Noisy-le-Grand HB Pantin HBC SO Rosny-sous-Bois USM Audonienne AS Bondy	CAL'Hay-les-Roses Élan Chevilly-Larue CS Valenton ES Vitry HBC Arcueilais ASA Maisons-Alfort Stella S'-Maur HB Villeneuve-Ablon HB Villiers EC	Agglo Roissy Pays-de-France 95 Avenir de Surveilliers HB Cergy HB Élite Val-d'Oise FB2M HB S'-Brice 95 HBC S'-Leu / Taverny Magny HBC AS S'-Ouen-l'Aumône US Deuil-Enghien-Montmorency HBC Soisy-Andilly-Margency

PERSPECTIVES

- Conserver le nombre de volontaires (100) au sein de nos clubs.
- Veiller à l'augmentation de la part de volontaires en service civique féminin pour tendre vers un ratio de 50 % homme / femme
- Accompagner l'intégration de personne en situation de handicap dans le dispositif Service Civique
- Réappropriation d'une formation civique et citoyenne au sein de ITFE Île-de-France

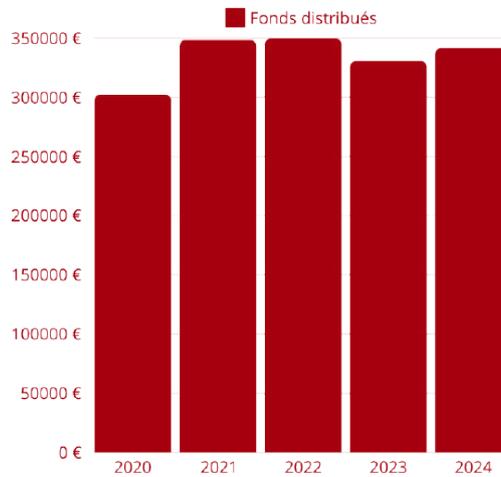
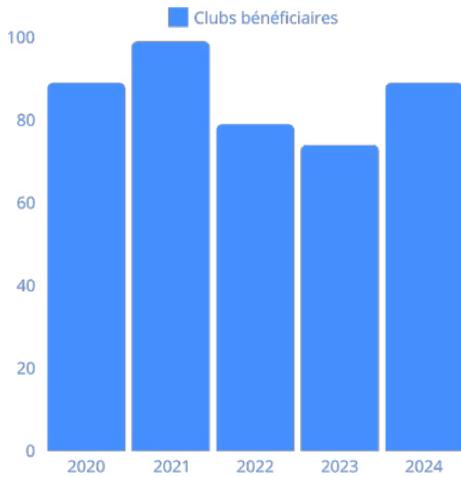
ANS

BILAN 20-24

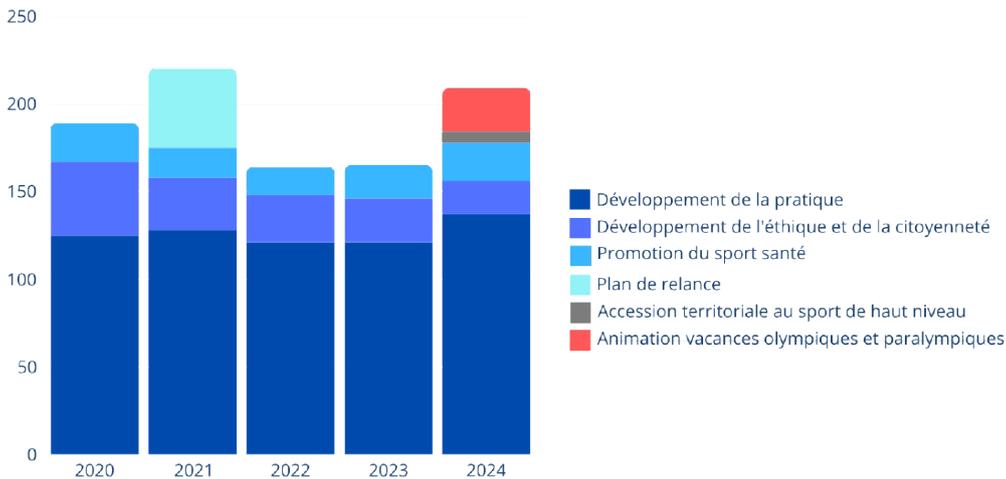
Chiffres clefs : 8 comités & 147 clubs concernés / 1 673 180,00 € distribués.



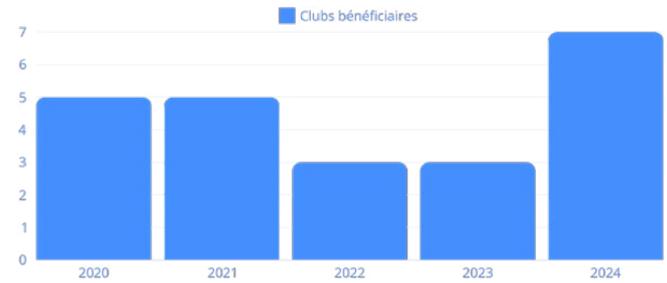
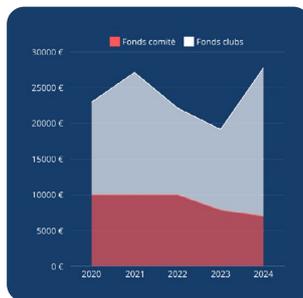
Nombre de clubs touchés et fonds distribués par année



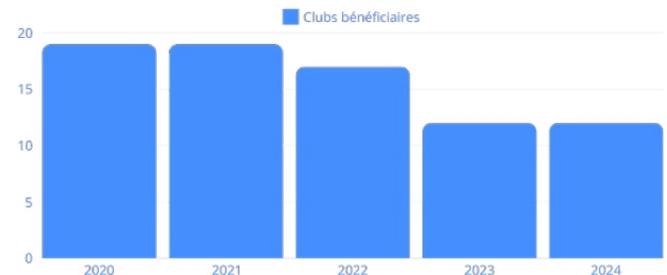
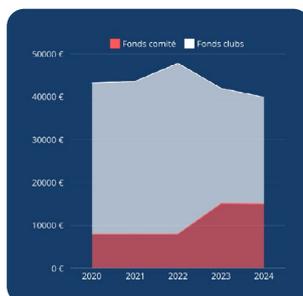
Répartition des objectifs opérationnels



10 clubs touchés
119 322 € distribués
7,13 % des financements de la mandature

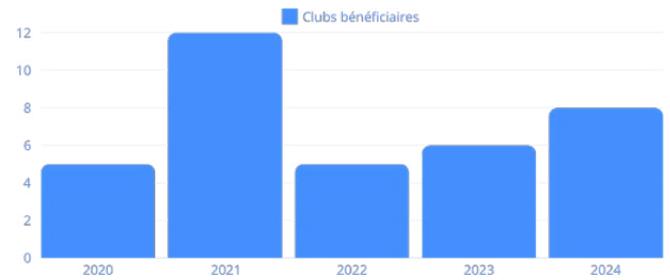
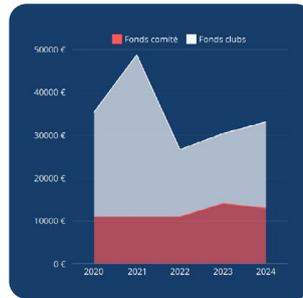


29 clubs touchés
216 633 € distribués
12,95 % des financements de la mandature

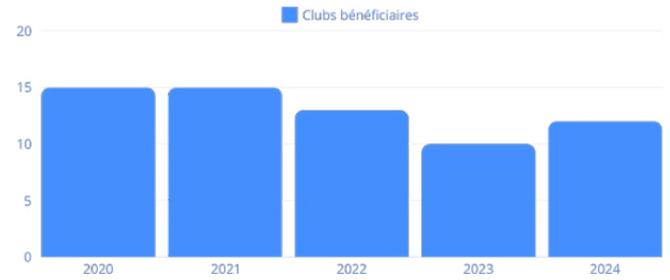
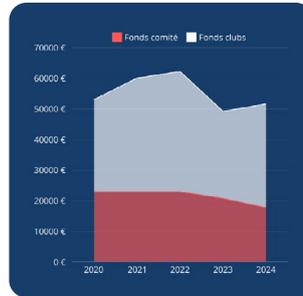




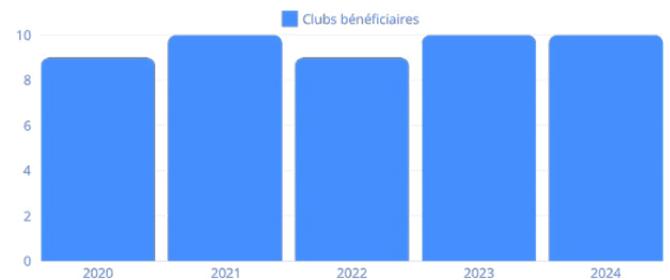
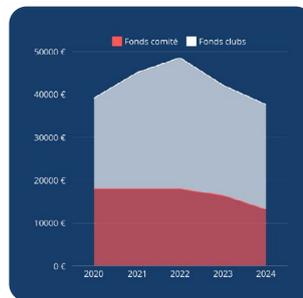
16 clubs touchés
174 438 € distribués
10,43 % des financements de la mandature



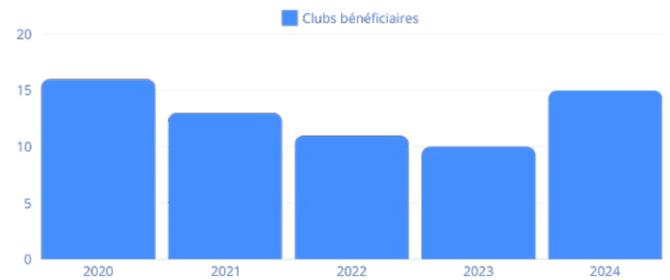
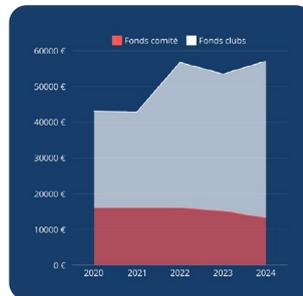
24 clubs touchés
276 281 € distribués
16,51 % des financements de la mandature



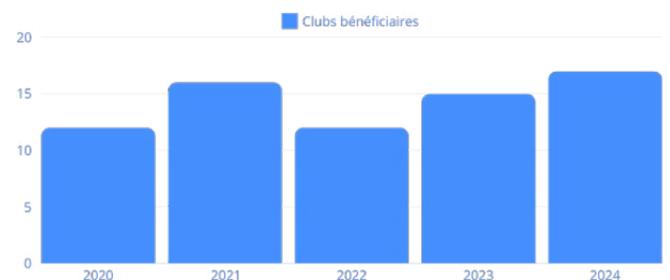
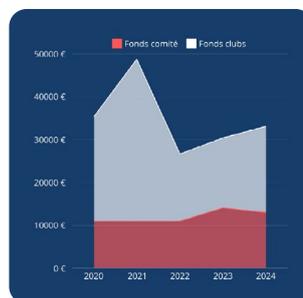
12 clubs touchés
212 916 € distribués
12,73 % des financements de la mandature



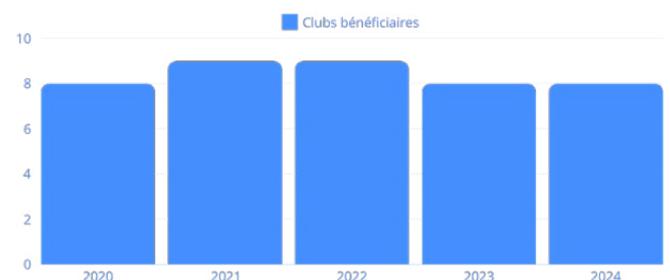
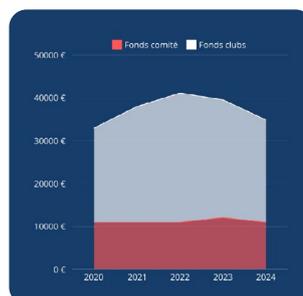
21 clubs touchés
252 060 € distribués
15,16 % des financements de la mandature



26 clubs touchés
231 825 € distribués
13,86 % des financements de la mandature

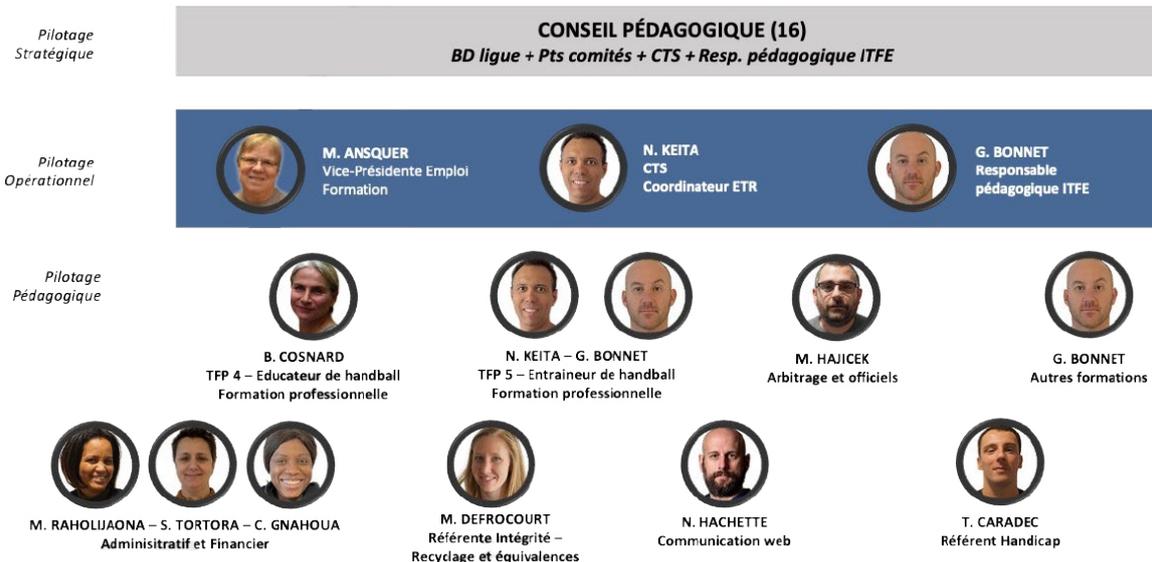


11 clubs touchés
185 575 € distribués
11,15 % des financements de la mandature



Élue en charge : Monique Ansquer
CTS coordonnateur : Nicolas Keïta
Responsable pédagogique : Guillaume Bonnet

RAPPEL ORGANISATIONNEL DE L'ITFE



ÉTAT DES LIEUX, EN LIEN AVEC LES OBJECTIFS DE L'OLYMPIADE

Les objectifs de départ

Les objectifs du projet 2020-2024 pour la ligue Île de France étaient les suivants : structurer les clubs, faciliter l'accès à la professionnalisation, et encadrer les activités par des éducateurs formés et l'accessibilité pour les apprenants, nous visons à améliorer la qualité de nos formations en rendant celles-ci plus accessibles.

Pour l'accès à la professionnalisation, la mise en place des TFP 4 et 5 parcours continu ainsi que leur déploiement nous ont permis de former efficacement ses salariés. Les diplômes proposés par la Ligue sont désormais bien établis et connaissent un taux de fréquentation élevé pour le TFP4. Cela nous permettra, à terme, de réaliser notre objectif de faciliter l'accès à la professionnalisation des clubs.

Pour l'encadrement des activités par des éducateurs formés nous aidons les clubs, via nos professionnels, à structurer leurs différentes composantes techniques, sportives, arbitrales, et ressources humaines.

Concernant la qualité de nos formations, l'ITFE Ligue a obtenu la certification Qualiopi, qui viens d'être confirmée juin 2024, ce qui implique une amélioration continue des processus.

Lors de cette olympiade, les ressources humaines consacré à la formation se sont renforcées avec l'embauche de ressources dédié à ces missions.

La satisfaction des stagiaires et l'évaluation de notre dispositif

INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 23-24	Total inscriptions	Saison	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification	% insertion (parmi les diplômés, en sortie de formation)
FORMATIONS À FINALITÉ PROFESSIONNELLE		33					
TFP4 Educateur de Handball	1	21	22-23	74 %	67 %	86 %	43 %
TFP5 Entraîneur de Handball	1	12	21-23	82 %	42 %	83 %	50 %

INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 23-24	Total inscriptions	Saison	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification
Les pratiques socio-éducatives – éduquer et faire découvrir		165				
CF1 Contribuer à l'animation de la structure	7	130	22-23	90 %	97 %	88 %
Animer les pratiques Babyhand et premiers pas	3	16	22-23	94 %	/	/
Handfit - Sport santé	3	5	22-23	94 %	/	/
Hand'Adapté	1	7	21-22	100 %	/	/
Hand'Fauteuil	1	7	21-22	100 %	/	/

INTITULÉ DE LA FORMATION	Nb sessions en 23-24	Total inscriptions	Saison	% satisfaction générale	% réussite	% de présentation à la certification
Mes premières formations – entraîner au niveau départemental et régional		123				
Minihand / hand à 4	2	5	22-23	96 %	/	/
CF Entraîner des jeunes	7	79	22-23	80 %	89 %	91 %
CF Entraîner des adultes	4	39	22-23	80 %	82 %	89 %
Perfectionnement – entraîner au niveau régional et national		156				
CF Former des jeunes de niveau national	2	16	22-23	78 %	38 %	100 %
CF Performer avec des adultes au niveau national	2	10	21-22	78 %	33 %	80 %
CF Gardien de but	2	17	/	nouveau	/	nouveau
Colloques des entraîneurs Tiby	2	113	22-23	100 %	/	/
Organiser et gérer une association		12				
CF2 Diriger et contribuer au fonctionnement de la structure	1	12	22-23	78 %	60 %	71 %
Coordonner un projet sportif et/ou technique		6				
CFC Coordonner un projet - CFD Développer le modèle économique	1	6	20-21	50 %	50 %	100 %
Formation et tutorat		11				
CF Animateur de formation	1	11	23-24	90 %	à venir	20 %
Accompagner et encadrer les arbitres		39				
Accompagnateur école d'arbitrage	1	22	22-23	90 %	80 %	
Animateur école d'arbitrage	1	17	22-23	88 %	100 %	
Juge-Accompagnateur territorial	0	0	22-23	90 %	100 %	

BILAN QUANTITATIF ET ANALYSE DES CHIFFRES

Cette saison, l'offre de formation s'est déployée de la manière suivante :

- 19 formations modulaires déployées en 37 sessions,
- ainsi que deux formations professionnalisantes (le TFP4 éducateur de handball et le TFP5 entraîneur de handball).

Ces chiffres correspondent à 3 900 heures de formation répartie sur 950 journées pour accueillir 600 stagiaires.

L'équipe est composée de 13 formateurs salariés de la ligue, 8 formateurs autoentrepreneurs, 35 formateurs intervenants et près de 100 évaluateurs.

À noter également l'organisation de 2 colloques Tiby et 2 mini-séminaires.

Les formations déployées en proximité

	19-20	20-21	21-22	22-23	23-24	Total général
Accompagnateur école d'arbitrage	20	3	2	15	22	40
Animer les pratiques Babyhand et premiers pas	28	15	26	21	22	109
BC1 « Contribuer à l'animation sportive de la structure »	192	155	134	154	130	755
CF Entraîner des adultes	14	11	17	18	39	100
CF Entraîner des jeunes	34	24	30	44	79	201
Handfit	14	16	9	11	11	61
Minihand / hand à 4	15	48	16	9	5	95
Total général	317	291	264	293	290	1451

Certaines nouveautés cette saison ont permis un déploiement plus massif des formations, notamment sur les formations entraîner des jeunes et entraîner des adultes qui ont été déployées en proximité.

Les formations pilotées au niveau régional

	20-21	21-22	22-23	23-24
Animateur école d'arbitrage			17	18
Colloque Tiby – Eaubonne			67	68
Colloque Tiby – Serris			40	45
Animateur de formation			2	11
CF Gardien de but				17
CF Former des jeunes de niveau national			12	16
CF Performer avec des adultes au niveau national				10
BC2 Contribuer au fonctionnement de la structure	15		10	7
Handensemble	4	30	11	13

Les formations professionnalisantes

Les chiffres pour la dernière olympiade concernant les inscriptions au TFP4 « éducateur de Handball » sont les suivants :

- 82 personnes inscrites
- 45 personnes certifiées d'une mention au moins
- 18 personnes en cours de formation
- 46 clubs touchés en Île-de-France parmi les inscrits
- Les 8 départements de la région sont concernés

Concernant le TFP5 « entraîneur de Handball » les chiffres de l'olympiade sont les suivants :

- 40 personnes inscrites (certaines deux fois)
- 16 personnes certifiées
- 12 personnes en cours de formation
- 18 clubs touchés + 4 comités en Île-de-France parmi les inscrits (+ 10 clubs hors IDF)
- Les 8 départements de la région sont concernés

La professionnalisation des clubs passe par une augmentation du nombre de personnes suivant une formation TFP, et le nombre de structures touchées.

L'emploi

	nombre
clubs employeurs	88
emplois (inclus comités et ligue)	301 (dont 17 % de femmes)
emplois spécifiques à l'encadrement	252 (soit 84 %)
% temps plein parmi les emplois liés à l'encadrement	31 %
% d'apprentis parmi les emplois liés à l'encadrement	18 %
Répartition Apprentis	encadrement 45 / autre 22
nb d'emplois temps plein liés à l'encadrement	78
nb d'emplois temps plein liés à l'encadrement, hors comités et Ligue (hors apprentissage)	39
nb de clubs de +250 licenciés non employeurs	30 (soit 33 %)

La majorité des clubs employeurs sont des clubs de moyenne et grande envergure (250 licenciés et plus).

La professionnalisation des clubs selon les départements est très disparate. Certains départements présentent presque un club sur deux employeur (92, 94, 93, 95), alors que d'autres le sont très faiblement (77, 78). C'est un axe de travail pour la ligue d'accompagner à développer un modèle économique adapté pour le futur.

L'apprentissage ne représente que 18 % de nos emplois liés à l'encadrement en IDF. C'est aussi une cible prioritaire pour contribuer au développement de nos clubs.

L'accueil de TFP 4 représente 46 des 250 clubs en IDF. Or, nous avons plus de 80 clubs employeurs. Il reste donc beaucoup de clubs à toucher pour un accueil de stagiaire pro.

Le temps plein pour un encadrant / agent de développement représente un emploi sur trois en Ile de France. Mais seulement la moitié d'entre eux concerne les clubs (39), le reste étant dans les comités ou la ligue (39).

L'apprentissage peut être davantage développé, car il représente seulement 18 % des emplois liés à l'encadrement.

La proportion de femmes dans les emplois en IDF est aussi un axe de développement pour la Ligue (seulement 18 % aujourd'hui des emplois).

Enfin, 47 clubs ont manifesté leur intention d'embaucher un salarié la saison prochaine, dont 21 en apprentissage.

L'analyse de l'emploi en IDF montre bien la marge de progression que nous avons pour professionnaliser le métier d'encadrant et d'éducateur de handball.

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ITFE SUR L'OLYMPIADE

	2020	2021	2022	2023
recettes financières	248 160 €	522 419 €	500 464 €	554 904 €
nb ETP ITFE	2	4	5.5	6
nb salariés temps plein	0	1	3	3
nb salariés mobilisés	8	12	15	16
nb apprenants accueillis	N/A	171	518	730

	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
nb formations proposées	N/A	16	18	19
nb sessions organisées	N/A	32	32	37

Analyse

L'année 2021 a été charnière dans l'activité de l'ITFE.

- ⇒ Les ressources financières ont doublé

- ⇒ Le nombre de salariés mobilisés pour la formation a augmenté de 50 %
- ⇒ Le nombre d'ETP a aussi doublé.

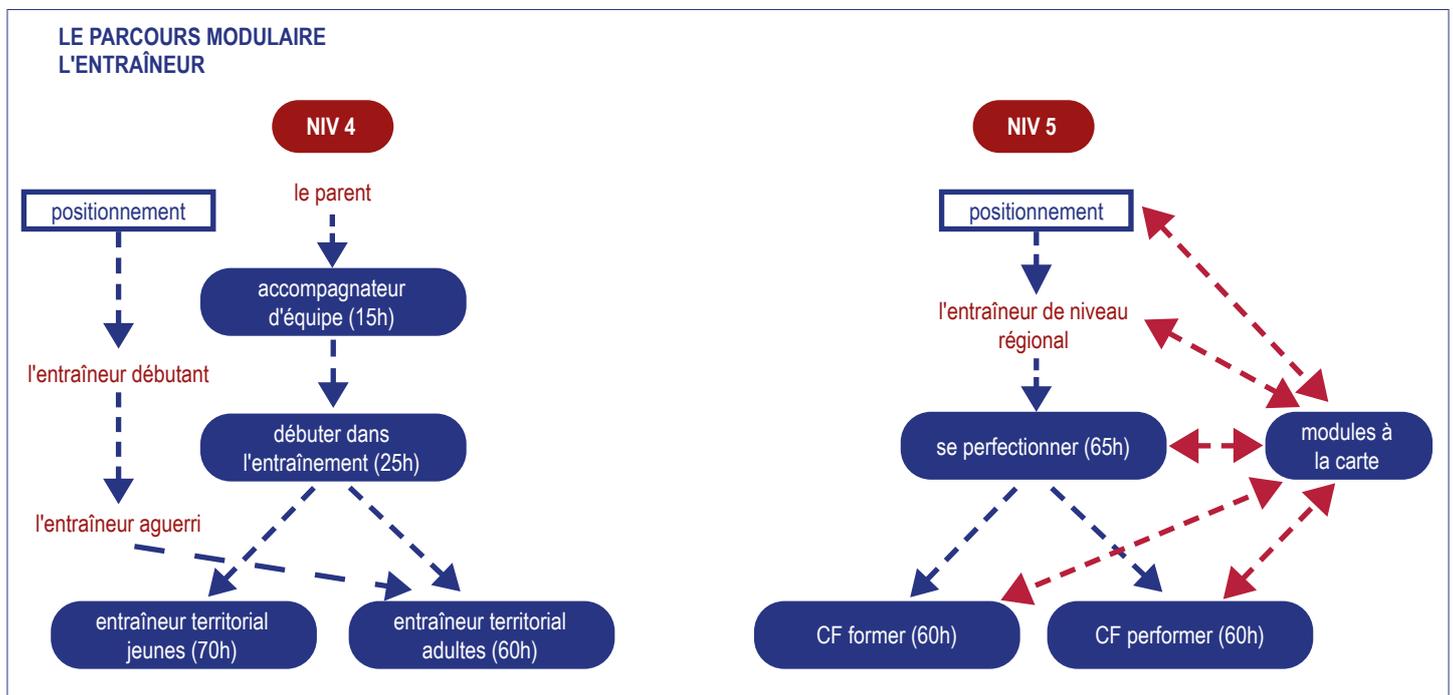
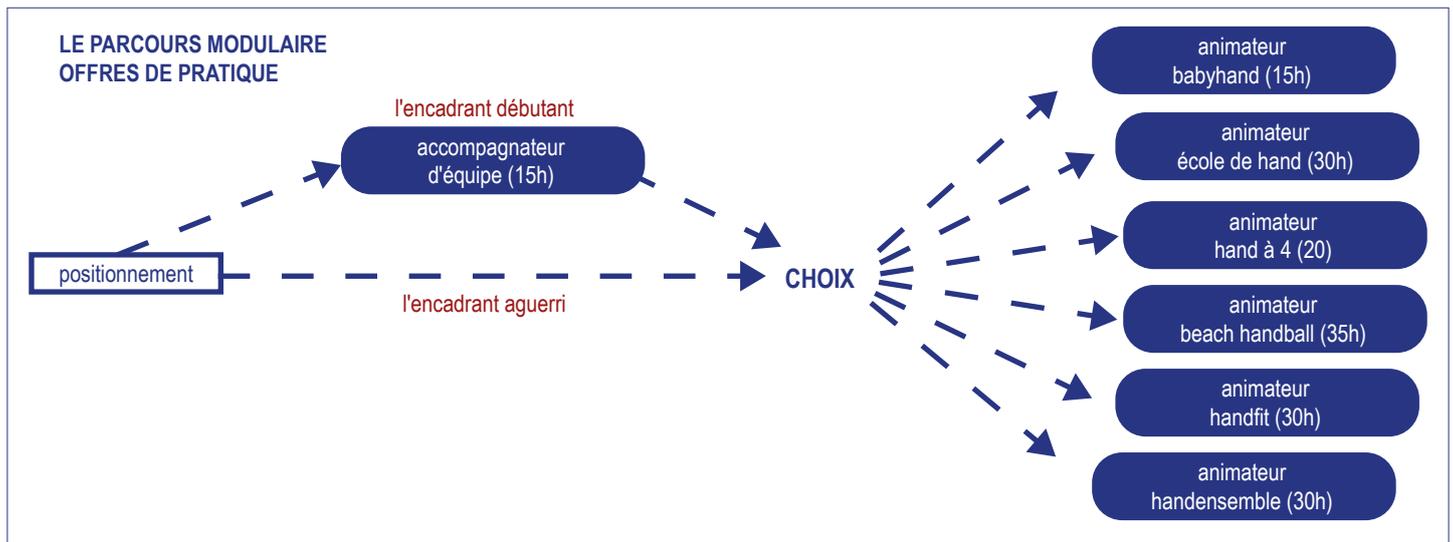
Depuis 2021, l'équipe pédagogique a grossi, et le nombre d'apprenants également, même si l'offre reste relativement similaire.

PERSPECTIVES, L'OFFRE DE FORMATION 2024-25

La réforme des formations FFHandball

Le ré-enregistrement des titres à finalité professionnelle auprès de France compétence a amené la FFHandball à rénover son architecture de formation avec, entre autres, l'objectif prioritaire de répondre aux besoins des différents publics, de renforcer l'accessibilité et la lisibilité des parcours. À noter également la volonté de différencier l'offre de formation pour toutes les pratiques des handballs.

Concernant la formation des dirigeants, un travail est en cours concernant des parcours de formation à distance pilotés par la FFHandball.



Perspectives 2024-28 pour l'ITFE Île-de-France

Objectifs et enjeux de l'institut territorial de la formation et de l'emploi de la Ligue Île-de-France de Handball pour la prochaine olympiade.

Objectifs

- **Faciliter l'accès aux premiers niveaux de formation** : rendre les premières étapes de la formation accessibles à tous.
- **Adapter les modalités pour les entraîneurs confirmés** : ajuster les formats et les contenus de formation pour répondre aux besoins spécifiques des entraîneurs expérimentés.
- **Professionnaliser les clubs volontaires** : aider les clubs qui souhaitent se professionnaliser à travers des formations adaptées.
- **Accompagner les salariés et les clubs** : offrir un soutien continu aux salariés des clubs afin de garantir leur développement professionnel.
- **Augmenter les compétences de l'équipe pédagogique** : renforcer les capacités et les compétences de l'équipe en charge de la formation.

Enjeux

- **Accessibilité des formations** : permettre à tous les adhérents de la FFHandball, débutants ou confirmés, d'accéder à une formation proche de chez eux.
- **Encadrement des équipes** : viser un objectif où chaque équipe dispose d'un encadrant formé.
- **Développement des pratiques BabyHand et Handfit** : promouvoir ces pratiques pour leur rôle crucial dans le développement des clubs.
- **Développement des compétences à l'école de handball** : améliorer les compétences des encadrants à l'école de handball.
- **Promotion des pratiques Handfauteuil, Handadapté et Beach Handball** : encourager ces pratiques pour une plus grande diversité et inclusion dans le handball.

Fonctionnement pour les encadrants :

Rôle des comités : les comités jouent un rôle clé dans la promotion et l'organisation des formations les plus demandées.

Organisation mutualisée pour les offres moins populaires : utilisation de FOAD (formation ouverte et à distance), de classes virtuelles et de temps de pratique dans les clubs pour les formations moins sollicitées.

Déploiement par la ligue pour les pratiques rares : la ligue prend en charge à 100 % les formations pour les pratiques moins courantes (Handensemble, Beach Handball ...), organisées dans des lieux adaptés comme la Maison du Handball et le CREPS de Châtenay-Malabry.

Mobilisation des dirigeants :

Il est souvent difficile de mobiliser, accompagner et sensibiliser les dirigeants sur les compétences nécessaires telles que le marketing, la communication, la professionnalisation et le pilotage de projets. Nous croyons fermement que l'accompagnement des clubs et de leurs dirigeants passera par l'implication des stagiaires en formation et les échanges sur les situations et problématiques spécifiques rencontrées.

Ces efforts collectifs visent à renforcer la structure et l'efficacité des clubs de handball, à améliorer les compétences de leurs membres et à promouvoir des pratiques inclusives et diversifiées au sein de la communauté handballistique.

À noter la possibilité pour les clubs d'adhérer gratuitement au COSMOS, l'organisation patronale de toutes les structures du sport. La FFHandball renouvelle la prise en charge du dispositif d'adhésion groupé pour les structures demandeuses. L'adhésion au COSMOS, c'est un accompagnement en droit du travail et dans l'application de la CCNS (juristes, outils, formations), et une représentation dans toutes les négociations relatives à la CCNS.

L'offre de formation en 2024_25 :

Le TFP4 éducateur de Handball sera déployé sur une session à la Maison du Handball du 23 septembre 2024 au 22 septembre 2025.

Le TFP5 entraîneur de Handball sera déployé sur une session à la Maison du Handball du 13 janvier 2025 au 30 juin 2026.

À noter le déploiement de deux nouvelles formations à destination des professionnels :

- Le BPJEPS Activité Physique pour Tous
L'ITFE Île-de-France participera à la mise en place de cette formation portée par la FFHandball. Cette coopération a pour objectif de se rapprocher des structures franciliennes et d'améliorer l'accompagnement des stagiaires dans leur structure.
- Le TFP Chargé de développement de structure sportive associative
Nous déploierons cette formation en partenariat avec SPORTNOVA. Cette formation a pour but de développer les compétences dans la conduite de projet, l'administration des ressources, la gestion des activités sportives ainsi que l'organisation d'événements sportifs.
Informations : <https://sportnova.hop3team.com/formations/ftp-charge-de-developpement>

Concernant l'offre de formation modulaire, une série de publications et d'informations sera déployée entre juillet et octobre 2024 pour présenter cette offre.

Élue en charge : Béatrice Blasak

Salarié : Manon Defrocourt

RAPPEL CONCERNANT LE PÔLE INTÉGRITÉ

- Groupe de bénévoles et salariés des différents territoires d'Île-de-France à **vo**tre écoute & prêt à vous mettre en contact avec des **interlocuteurs adaptés** selon les besoins
- **Promotion des valeurs du handball**, des bonnes pratiques, du fair-play
- **Lutte contre les comportements déviants**, violentes des opportunités de sensibilisation en visio, en présentiel
- Des temps de **formation** en présentiel, en visio, en autonomie sur *Campus des Handballeurs*
- La **boîte à outils** du pôle intégrité : Un drive avec des visuels à partager en club, un jeu de cohésion et motricité pour parler des valeurs et comportements déviant, des contacts

Et dans les clubs ?

- La possibilité de vous faire connaître si vous souhaitez **accueillir ou mettre en place un temps de sensibilisation** :
 - entre licenciés du club
 - lorsque vous accueillez un tournoi, un évènement
- Une **aide** à la rédaction de demande de financements et mise en place si vous souhaitez monter un projet
- Un **accompagnement** des victimes, de l'équipe d'encadrement, des dirigeants pour ouvrir la parole après une situation de violence

LE DEVOIR DE SIGNALEMENT

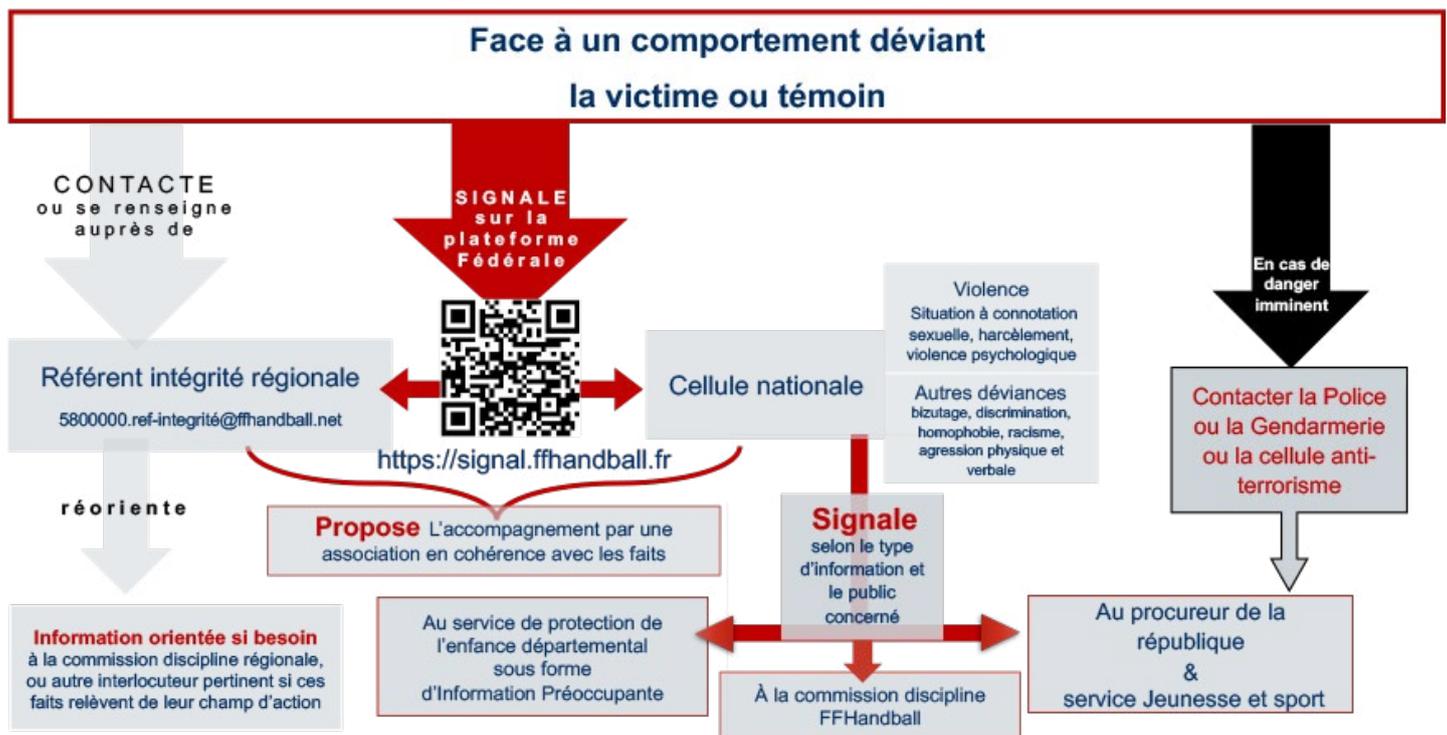
Le devoir de signalement apparaît comme un devoir légal et moral qui fait appel à la responsabilité de tout un chacun.

Ce devoir se conçoit en situation d'urgence, de danger ou de maltraitance en vue de la protection d'une personne.

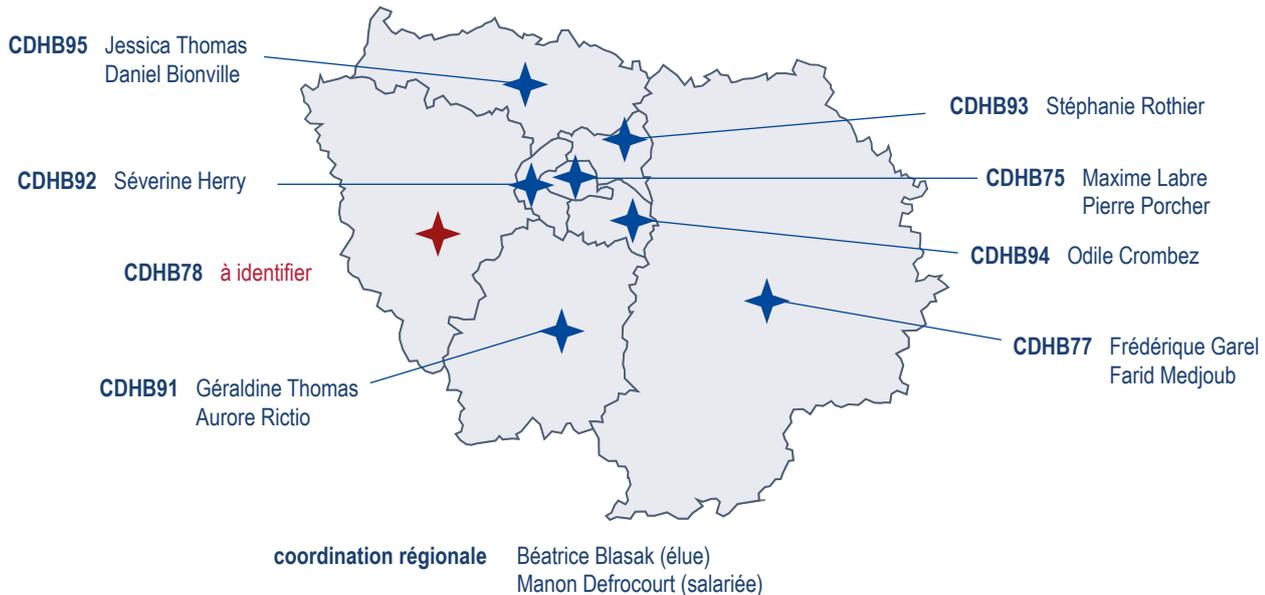
L'obligation de signalement renforcé en 2021 pour les dirigeants de structure via le contrat d'engagement républicain où tout manquement à cette obligation pourrait mettre en péril l'obtention d'aide ou fonds publics : <https://www.associations.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-republicain-le-guide-pratique.html>)

Depuis le 8 mars 2024, la loi précise que le préfet peut par arrêté motivé, prononcer l'interdiction d'exercer la fonction d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives à l'encontre de toute personne, non seulement dont le maintien en activité constitue un danger pour la santé et la sécurité des pratiquants, mais également de celui qui emploie ou permet l'intervention d'une personne interdite d'exercer son activité ou qui méconnaît son obligation d'informer l'autorité administrative du comportement dangereux de l'un de ses éducateurs sportifs.

(Article L.322-3 du code du sport, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049251465>)



LES RÉFÉRENTS EN 2024



Il manque encore 1 à 2 référents à identifier sur le territoire du 78. Pas de nécessité d'être un dirigeant de club ou comité, l'important est d'être en mesure de promouvoir les valeurs du sport, de ne pas banaliser les comportements déviants, et d'être un relai en cas de question ou de signalement. N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous êtes intéressé.e pour mieux couvrir l'ensemble de l'Île-de-France.

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Date	Détails / thèmes	Lieu	Public	Effectif
25-26-27/08/2023	Thèmes : comportement sexiste, violence sexuelle, harcèlement, respect	Livry-Gargan & Aulnay sous-Bois	Joueurs, parents et entraîneurs	30
02/09/2023	Violence sexistes et sexuelles ; dérives et bonnes pratiques sur le numérique	Tremblay-en-France	Dirigeants, entraîneurs bénévoles et salariés	30
27/09/2023	Violence, dérives et bonnes pratiques sur le numérique	Pôle féminin, CNSD Fontainebleau	Joueuse pôle	20
3-4/10/2023	Découvrir les actions du pôle intégrité, les outils	CDFAS, Eaubonne	Colloque des entraîneurs	15
23/11/2023	Violence, dérives et bonnes pratiques sur le numérique	Webinaire	Dirigeants, entraîneurs, salariés, bénévoles	40
15/12/2023	Harcèlement, bizutage	Tournoi des 4 nations - gymnase La plaine 75	Publics	30
26/02/2024	Harcèlement	Pôle féminin, CNSD Fontainebleau	Joueuse pôle	20
27/04/2024	Développer le fair-play	Maison du handball, Créteil	Dirigeants, entraîneurs, salariés, bénévoles	4
14/05/2024	Usage du numérique et réseaux sociaux	Visio-conférence	Dirigeants, entraîneurs, salariés, bénévoles	15
10 créneaux DRAJES	Violence sexistes et sexuelles ; dérives et bonnes pratiques sur le numérique	Visio-conférence	Dirigeants, entraîneurs, salariés, bénévoles	3

FORMATIONS

Date	Type d'action	Lieu	Public	Effectif
10/07/2023	Découverte du Memory en version cohésion	Tremblay-en-France	Entraîneurs en TFP4	20
10/10/2023	Discrimination - jeu de rôle définition - réaction	Maison du Handball	Entraîneurs en TFP4	20
12/10/2023	Organiser un temps de sensibilisation	Maison du Handball	Entraîneurs en TFP4	20

CRÉATION D'UNE BOÎTE À OUTILS DE L'INTÉGRITÉ

Un drive avec plusieurs ressources

Lien envoyé aux clubs, aux comités et partagé aux personnes intéressées

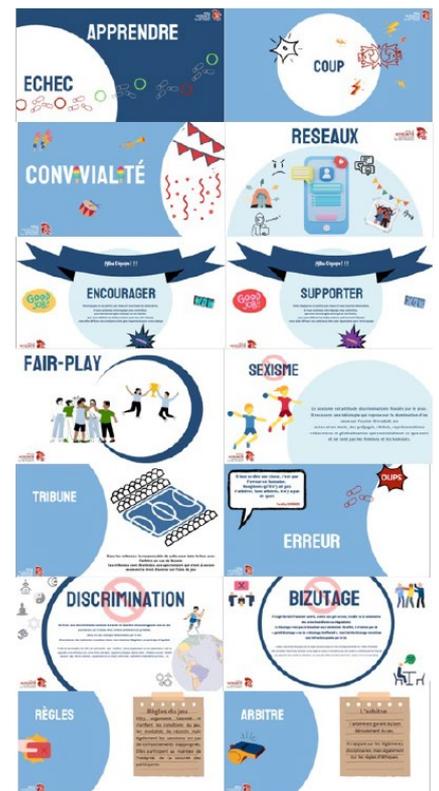
				
<p>Bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide juridique • Guide supporter • Charte éthique de la FFHandball • Ressources bibliographiques par thème / âge 	<p>Contacts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contact du pôle Intégrité IDF • Contact pour faire une Information Préoccupante • Visuel ministériel avec contact de signalement et d'accompagnement 	<p>Jeux 3- 12 ans <i>Sport Propre</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Jeu autour de la prise de parole sur les problèmes que l'on peut rencontrer • Tous en forme : jeu autour d'une alimentation saine • Jeu autour du travail en équipe • Jeu autour des valeurs 	<p>Jeux Parcours & Memory</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une version jeune, une version adulte ou s'entremêle activité sportive et réflexion, puis les cartes et le guide de discussion permettent d'échanger sur des valeurs, bonnes pratiques ou comportements à éviter 	<p>Visuels & communication</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des visuels à imprimer et afficher en club, en matchs • Des flyers de sensibilisation • Des quiz pour animer un temps de sensibilisation • Vidéo FDJ sur les jeux d'argent

DIFFUSION D'UN MEMORY DE L'INTÉGRITÉ

Un jeu de carte qui est associé à un temps sportif et un temps de discussion. L'animateur peut utiliser le « guide de discussion » pour évoquer avec un groupe des valeurs et les façons de les renforcer, de les valoriser, et/ou de parler de certains comportements déviants en clarifiant leur définition, partageant des expériences, des façons de régler la situation.

Une règle du jeu utilisable avec des enfants et jeunes & une règle du jeu utilisable avec des ados, adultes, entraîneurs, dirigeants..

Une version déjà imprimée et plastifiée est disponible en prêt à la ligue et dans certains comités. Et si vous souhaitez avoir le votre ou le personnaliser voici un lien vers la notice du jeu et les cartes : <https://bit.ly/43ZCK9H>



LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



PROJETS 2024-2025

=> MISE À JOUR DU RÈGLEMENT

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

1 AMÉNAGEMENT DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA FFHANDBALL

36.2.4 a) Filière masculine & féminine du PPF

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) inscrit/inscrite au pôle est autorisé/autorisée à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans.

Après ~~un~~ cinq matches joués en moins de 18 ans région, le/la joueur/joueuse ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Un/une joueur/joueuse de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionné pour les stages interligue pourra être autorisé à évoluer dans les compétitions régionales moins de 18 ans sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) ~~et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du Pôle Île-de-France.~~

L'autorisation ne sera effective qu'après ~~enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale~~ accord de la COC Île-de-France par écrit et son enregistrement dans le logiciel fédéral sera effectif qu'après son cinquième match au niveau supérieur.

Une fois l'accord donné et après ~~un~~ cinq matches joués en compétition régionale moins de 18 ans, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu ainsi qu'en championnat départemental sous peine de match perdu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

87 Durée des matchs et règles de jeu

Règle particulière en barrages Championnat de France U17F et U18M.

JOUEURS PARTICIPANTS		MATCH SEC		TOURNOIS À 3 CLUBS		TOURNOIS À 4 CLUBS		TOURNOIS À 5 CLUBS	
masc.	fém.	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion	temps de jeu	exclusion
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 30'	2'	2 x 25	2'	2 x 20'	1'	2 x 15'	1'

88.2 Responsabilité de la salle et de l'espace de compétition

Pour toutes les compétitions territoriales adultes et jeunes, le club **recevant** désigne obligatoirement à cet effet un licencié majeur qui figure sur la feuille de match au titre de « responsable de la salle et de l'espace de compétition ». Ce dernier doit être équipé d'un signe visible depuis l'aire de jeu et par l'ensemble des personnes présentes à la rencontre (brassard ou tout autre signe distinctif). À défaut, le club **recevant** est sanctionné d'une pénalité financière dont le montant est précisé dans le Guide financier.

107.5 Égalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue ~~des brassages jeunes d'un tournoi~~, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
[...]

107.6 Égalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes à l'issue d'un tournoi sur un site

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue ~~des brassages jeunes d'un tournoi~~, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :
[...]

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES

6 REPÊCHAGE MASCULINS ET FÉMININS**6.1 Repêchage ligue – comité**

- Lorsqu'une équipe demande à être rétrogradé dans son département, la place vacante sera attribué dans l'ordre suivant :
 - N3RF au ranking général
 - PN M & F au ranking général
 - EXC M au ranking général
 - EXC F au ranking du comité d'appartenance d'origine de l'équipe libérant la place
 - HON M au ranking du comité d'appartenance d'origine de l'équipe libérant la place

9 CHAMPIONNAT VÉTÉRANS

9.2 Composition

- une poule haute de 8 à 10 équipes (en fonction des engagements)
- une poule basse de 8 à 10 équipes (en fonction des engagements)

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

14 CHAMPIONNAT DE FRANCE MOINS DE 17 ANS FÉMININS DE LA SAISON N+1

14.2 Mode de qualification

14.2.1 Si « n » nombre de places restantes

Une place est attribuée à chaque comité non représenté pour qualifier une équipe en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 comme définie au point 14.1 à condition que cette équipe soit qualifiée en championnat moins de 15 ans élite régional sur la saison N. ~~en respectant la condition suivante :~~

~~— être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional sur la saison N.~~

Par ailleurs, le comité concerné ne devra pas avoir perdu sa place sportivement par son représentant deux années consécutives en championnat de France, sinon la place sera reversée directement au barrage général.

Dans le cas où plusieurs équipes d'un même comité pourrait être éligible à la place en championnat de France, un barrage aura lieu au sein du comité concerné pour déterminer l'ayant droit de ce dernier.

Dans le cas où « n+1 » comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre les meilleurs équipes de chaque comité concerné pour déterminer le ou les équipes qui évolueront en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités seraient déjà représentés comme prévu au point 14.1, cette place sera directement reversée au point 14.2.2.

14.2.2 La ou les places restantes à attribuer seront attribuées par un barrage. Pour participer au barrage de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, une équipe doit soit avoir participé au championnat de France moins de 17 de la saison N, soit avoir ~~participé au~~ terminé dans les 8 premières places du championnat élite régional moins de 15 ans sur la saison N.

La COC territoriale Île-de-France pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.

La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres ; tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA CMCD RÉGIONALE

1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Pour comprendre l'essentiel

[...]

- Le socle de développement : ce socle est composé de 4 axes (sportif, technique, arbitrage, école d'arbitrage) qui comportent chacun un critère principal pour être validé (et obtenir 10 points) et des bonus qui peuvent être obtenus par les clubs qui dépassent le critère principal (ex : un club disposant de plus d'entraîneurs de niveau régional LIDF2 ou LIDF3 que requis se verra attribuer des points de bonus).

L'ensemble des points obtenus (critères + bonus) sont additionnés dans une moyenne globale.

La note minimale de 35 doit être atteinte afin de valider le socle de développement et donc la CMCD régionale. Si elle ne l'est pas, des sanctions s'appliqueront.

Si la note de 50 est atteinte, le club est valorisé par l'attribution de formations gratuites d'un avoir afin qu'il soit supporté dans la poursuite de son développement.

- ~~En rattrapage / le socle de spécialisation : pour les clubs n'ayant pas validé le socle de développement, et sous réserve qu'ils aient déposé au plus tard le 31 octobre 2023 un Projet triennal de contribution au développement qui ait été validé par la CSR et le Bureau Directeur de la ligue, la CMCD pourra être validée sous réserve de la validation de ce socle.~~

- ~~Cette disposition vise particulièrement les petits clubs qui ont des difficultés à remplir l'intégralité des critères CMCD demandés ou les clubs visant une pratique non sportive et pour lesquels les critères CMCD des deux premiers socles sont donc peu adaptés.~~

~~Le club qui n'aura pas validé le socle de développement et qui ne validera pas ce socle de spécialisation sera sanctionné.~~

[...]

Un suivi rigoureux et un accompagnement des clubs

La commission puise ses informations de Gest'hand dans le logiciel fédéral (extraction CMCD / fiche bilan), auprès des commissions territoriales et départementales pour documenter son propre tableau ou fiche de suivi. Elle examine régulièrement la situation des clubs et les tient informés, au moyen de courriers d'information ou d'alerte, des anomalies détectées.

2 SOCLE INCOMPRESSIBLE

2.2 Critère technique

Féminines :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue au niveau national, ou en N3R, ou en pré-nationale le club doit disposer d'un entraîneur régional (ou niveau supérieur) ou qualification équivalente niveau LIDF3 (voir tableau).
- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue au niveau pré-nationale, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau).
- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en excellence, le club doit disposer d'un animateur handball (ou niveau supérieur) ou qualification équivalente entraîneur niveau LIDF1, LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau).

Masculins :

- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue au niveau national, ou en pré-nationale, ou en excellence, le club doit disposer d'un entraîneur régional (ou niveau supérieur) ou qualification équivalente niveau LIDF3 (voir tableau).
- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue au niveau excellence, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau).
- Si l'équipe de plus haut niveau du club évolue en honneur, le club doit disposer d'un animateur handball (ou niveau supérieur) ou qualification équivalente entraîneur niveau LIDF1, LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau).

Le club, qui ne posséderait pas l'entraîneur ou l'animateur (ou qualification équivalente) niveau LIDF1, LIDF2 ou LIDF3 demandé, pourrait le remplacer par un entraîneur ou animateur (ou qualification équivalente) niveau LIDF1, LIDF2 ou LIDF3 en formation sur validation de la commission technique régionale ou départementale et sous réserve qu'il obtienne le niveau requis.

Une licence blanche ne peut pas être comptabilisée en socle incompressible.

Une même personne titulaire de plusieurs niveaux d'entraîneur à la fois d'une carte d'entraîneur en cours de validité et d'une carte d'animateur elle aussi en cours de validité ne peut compter qu'une seule fois.

2.6 Dispositions en cas de carence du socle incompressible accompagnée de carence dans un second socle

En cas de défaillance du socle incompressible et du socle de développement au 31 mai de la saison en cours, l'équipe du club se verra pénalisée d'un handicap maximum de 8 points.

~~En cas de défaillance du socle incompressible et du socle de spécialisation au 31 mai de la saison en cours, l'équipe du club se verra pénalisée d'un handicap maximum de 9 points.~~

3 SOCLE DE DÉVELOPPEMENT

3.2 Axe technique

Critère principal : pour chaque équipe plus de 16 ans engagée en championnat régional d'excellence féminine ou honneur masculine, le club doit disposer d'un animateur handball ou niveau supérieur entraîneur niveau LIDF1, LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) ; pour chaque équipe plus de 16 ans engagée en championnat régional de pré-nationale féminine, N3R féminine, ou excellence masculine ou pré-nationale masculine, le club doit disposer d'un entraîneur régional ou de niveau supérieur niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) ; pour chaque équipe plus de 16 ans engagée en championnat régional N3R féminine ou pré-nationale masculine, le club doit disposer d'un entraîneur niveau LIDF3 (voir tableau).

3.5 Tableau des bonus

En plus des points accordés pour l'atteinte des critères principaux du socle de développement, le club pourra obtenir des points de bonus dans les cas suivants :

3.5.2	Axe technique	points
	Le club dispose d'un entraîneur régional supplémentaire niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) non comptabilisé dans le critère principal (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs régionaux supplémentaires niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau))	3 points
	Le club dispose d'une entraîneuse régional (ou d'un niveau supérieur) niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) féminine (nombre de points bonus multiplié par le nombre d'entraîneurs régionaux ou de niveau supérieur niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) de sexe féminin)	3 points
	Point pour chaque entraîneur ayant validé une formation d'entraîneur régional (ou d'un niveau supérieur) niveau LIDF2 ou LIDF3 (voir tableau) au cours des 3 dernières saisons, y compris si celui-ci a quitté le club depuis	1 point
	Le critère principal était rempli sur la saison N-1	2 points

3.6 Validation du socle de développement et valorisation du développement

[...]

Si le nombre de points est inférieur, elle est en carence sur le socle de développement.

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à cinquante (50), la ligue ~~offrira~~ accordera au club ~~une~~ un avoir pour formation ~~de dirigeant de son choix~~ (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.

Si la validation des socles de développement est obtenue sans l'aide des points bonus et si le nombre (moyen) de points est égal ou supérieur à soixante-cinq (65), la ligue ~~offrira~~ accordera au club ~~une~~ un deuxième avoir pour formation ~~de dirigeant de son choix~~ (parmi les formations proposées au catalogue de formation de la ligue) pour un.e de ses licencié.e.s afin de valoriser son action et de l'aider à poursuivre son développement.

Et ainsi de suite pour chaque ~~vingtaine~~ dizaine de points supplémentaires atteinte.

Les ~~avoirs formations offertes~~ sont à utiliser dans la limite de la saison suivante.

~~Une formation offerte~~ Un avoir offert (≈ 8h00 ≈ 64,00€) ~~peut constituer~~ constitue un avoir sur le compte formation du club (un club avec deux ~~formations offertes~~ avoirs offerts pourra déduire sur une formation de son choix exemple à 320,00 € l'avoir de 128,00 €, il restera 192,00 € à régler).

3.7 Dispositions en cas de carence du socle de développement.

3.7.1 — Dans le cas où le club n'a pas déposé de Projet triennal de contribution au développement ou que celui-ci n'a pas été validé.

Si l'équipe est en carence du socle de développement ~~et que le club n'a pas déposé de Projet triennal de contribution au développement tel que décrit et dans les conditions de l'article 4.1 du présent règlement~~, alors l'équipe concernée commencera la saison suivante avec un handicap de 4 points de pénalité (dans le cas de championnat en 2 phases, les points de pénalité pourront être répartis sur ces 2 phases par la commission territoriale d'organisation des compétitions).

En cas de défaillance une deuxième année de suite, l'équipe du club se verra pénalisé d'un handicap de 2 points supplémentaires qui seront retirés dès la fin de saison.

3.7.2 — Dans le cas où le club a déposé un Projet triennal de contribution au développement et que celui-ci a été validé.

~~Dans ce cas, la GSR étudie la conformité du club à son projet de développement tel que décrit à l'article 4 du présent règlement.~~

4 PROJET TRIENNAL DE CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT ET SOCLE DE SPÉCIALISATION RÉSERVE

+ suppression complète des articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4

5 RÉCAPITULATIF DES SANCTIONS EN CAS DE CARENCE DES DIFFÉRENTS SOCLES

socle incompressible	socle de développement	socle de spécialisation	handicap maximum appliqué N+1	handicap maximum appliqué N+1 en cas de carence pour la 2 ^e année consécutive
0	0	0	0	0
5	0	0	5	7
0	4	0	4	6
0	0	5	5	7
5	4	0	8	10
5	0	5	9	11
0	4	5	5	7

6 TABLEAU DES NIVEAUX DIPLÔME DES ENTRAINEURS

niveau	équipe	saison 24-25	saison 25-26
LIDF1	EXCF & HONM	Certificat Contribuer à l'animation sportive de la structure ET Certificat Contribuer au fonctionnement de la structure	...
LIDF2	PNF & EXCM	Certificat Entraîner des jeunes OU Certificat Entraîner des adulte OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	...
LIDF3	N3R & PNM	Certificat Entraîner des jeunes OU Certificat Entraîner des adulte OU Certificat Former des jeunes OU Certificat Performer avec des adultes	...

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE - 29 JUIN 2024

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL



DOSSIER FINANCIER

partie 2

Exercice clos le 31 décembre 2023

Conformément à la loi et aux statuts de notre ligue, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre ligue durant l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur. Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes

RÉSULTATS – AFFECTATION

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires était de 430 211 € contre 396 229,02 € au 31 décembre 2022, soit une augmentation de 9 %, essentiellement dû à la hausse de nos prestations de formation.

Coté subvention : hausse générale de 11,7 % (513 420 €) qui correspond à une progression de nos aides à emploi (ANS et apprentis), budget identique pour ce qui concerne la subvention région.

Le montant des autres produits pour l'exercice 2023 est de 2 664 877 € pour 2 112 304,10 € en 2022 soit une hausse de 26,16 %. Hausse due à une forte augmentation de la part licence ainsi qu'une hausse importante des recettes de mutations.

Finalement, nous passons de 3 004 746,16 € (2022) à 3 608 508 € en 2023 soit une hausse de 20,10 % de nos produits d'exploitation.

Le montant des autres achats non stockés et charges d'exploitation pour l'exercice 2022 :

1 148 436,54 € passe à 1 321 007 € en 2023, soit une hausse de 15,02 %. Hausse due à la reprise de toutes nos activités sportives et en particulier celles des pôles (+ 112 687 € pôle)

Hausse du poste des salaires et traitements de 16,96 % avec 704 207 € en 2023 (contre 602 083,26 € en 2022), ce qui entraîne une augmentation des charges sociales de 230 682 € en 2023 pour 188 414,66 € en 2022.

Le montant des autres charges pour l'année 2023 : 1 441 077 € contre 1 120 755,32 € en 2022 (hausse de 28,53 % principalement dû aux licences payées à la FFHandball.

Il ressort une hausse de 22,1 % de nos charges d'exploitation 3 785 384 € en 2023 (contre 3 104 641,32 € en 2022).

Le résultat courant avant impôt s'élève pour 2023 à – 163 521 €. Il s'élevait à – 93 592,75 € pour 2022 (tandis que pour l'année 2021, il était de +156 933,32 €).

Le montant des impôts lié à nos activités annexes s'élève à 3 166 € pour 2023 (3 818 € en 2022 et 4 024 € en 2021).

Le résultat après impôt se monte donc à – 166 686,53 € (2023) il était de – 97 627,81 € (2022).

Au 31 décembre 2023, le total du bilan est de 3 742 705 € contre 3 358 546 € au 31 décembre 2022.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexes) tels qu'ils vous sont proposés et qui font apparaître une perte de 166 686,53 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le profit de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

	Solde au 31/12/22	Affectation	Solde post-affect.
Profit de l'exercice	-166 686,53 €	- 166 686,53 €	0
Réserves diverses	1 354 574,17 €	- 166 686,53 €	1 187 887,64 €
Report à nouveau	35 342,17 €		1 223 229,81 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Ligue Île-de-France seront de 1 223 229,81 €.

Fait à Créteil, le 7 juin 2024

RÉSOLUTIONS

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

- Autoriser l'affectation du résultat,
- donner *quitus* de sa gestion à notre trésorier.

PHILIPPE COTTET

EXPERT-COMPTABLE DIPLOME

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

LIGUE ÎLE DE FRANCE DE HANDBALL

Siège : 1, rue Daniel Costantini

94 000 Créteil

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Ligue Ile de France de Handball relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment validé les principes retenus et les calculs effectués des éléments figurant dans les charges et produits constatés d'avance décrits dans l'annexe et qui concernent la répartition des achats et ventes de licences entre l'exercice 2023 et 2024.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une

incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 juin 2024
Le Commissaire aux Comptes



Philippe COTTET

Membre de la compagnie régionale de Paris

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés Logiciels	4 140	4 140	0,0	3 967,5
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 860		2 860	2 860
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	115 821	96 848	18 974	21 598
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts	40 956		40 956	51 252
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	163 777	100 988	62 790	79 678
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	2 161 553	40 000	2 121 553	1 840 370
Autres créances	0		0	13
Divers				0
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 079 787		1 079 787	1 006 185
Charges constatées d'avance	478 575		478 575	432 300
ACTIF CIRCULANT	3 719 915	40 000	3 679 915	3 278 868
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	3 883 692	140 988	3 742 705	3 358 546

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 354 574	1 448 375
Report à nouveau	35342	35342
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-166 687	-93 593
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	1 223 230	1 390 124
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 370 224	981 695
Dettes fiscales et sociales	152 694	122 264
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 818	2 661
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	989 740	861 802
DETTES	2 519 475	1 968 422
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 742 705	3 358 546

LIDFHB

Compte de résultat

	du 01/01/23		du 01/01/22	
	au 31/12/23	12	au 31/12/22	12
	mois		mois	
Ventes de marchandises				
Production vendue	430 211		396 229	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	513 420		496 213	
Reprises et Transferts de charge			0	
Cotisations				
Autres produits	2 664 877		2 112 304	
Produits d'exploitation	3 608 508		3 004 746	
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges ext	1 321 007		1 148 437	
Impôts et taxes	52 312		31 447	
Salaires et Traitements	704 207		602 083	
Charges sociales	230 682		188 415	
Amortissements et provisions	36 099		13 505	
Autres charges	1 441 077		1 120 755	
Charges d'exploitation	3 785 384		3 104 642	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-176 876		-99 896	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	11 806		2 267	
Charges financières				
Résultat financier	11 806		2 267	
RESULTAT COURANT	-165 070		-97 628	
Produits exceptionnels	4 042		41 404	
Charges exceptionnelles	2 493		33 551	
Résultat exceptionnel	1 549		7 853	
Impôts sur les bénéfices	3 166		3 818	
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	-166 687		-93 593	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels 2023 qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1° Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'activité

Indépendance des exercices

2° La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3° Les autres méthodes utilisées sont les suivantes :

Amortissements : Ils sont calculés selon le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue des immobilisations.

Produits constatés d'avance :

Nous constatons dans ce poste les produits significatifs qui financent l'ensemble de la saison sportive et donc leurs quotes-parts pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 mai 2024.

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du total du tarif des licences appelées aux comités en fonction du nombre de licenciés au 31 décembre 2023, des recettes pour couvrir la saison administrative jusqu'au 31 mai 2024.

Montant licences :	682 153,49
Aide emploi :	27 000,00
Part Parents Pôle :	148 140,00
Formation :	132 446,02

Charges constatées d'avance :

Licences : Il s'agit de la quote-part des 5/12 du montant total des licences appelées par la FFHB au 31 décembre 2023

Montant licences : 471 409,94

4° Mise à disposition gratuite de biens et services : le temps accordé à votre activité par le personnel bénévole et le personnel mis à disposition n'est pas valorisé.

5° Le montant des subventions perçues se décompose de la manière suivante :

- ANS :	71 020,00
- Aide emploi :	123 500,00
- CRIF Performance. :	200 000,00
- CRIF Formation :	111 900,00
- FFHB :	169 485,00

- a) Les subventions reçues pour l'année civile 2023 ne font pas l'objet d'un retraitement en fonction de leurs objectifs ou de la périodicité sportive car les charges correspondantes sont comptabilisées en 2023.
- b) Les emplois correspondant à ces subventions ne sont pas comptabilisés de manière spécifique mais dans les comptes par nature de dépenses.

6^e Évènements marquants survenus durant l'exercice

Dans le cadre de la nouvelle réglementation concernant les associations, il n'a pas été possible de mettre en place le calcul du temps et de sa valorisation des bénévoles.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentation par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	4 140		
	4 140		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	2 860		
Constructions sur sol propre	37 189		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	22 199		
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	50 596		9 507
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	112 844		9 507
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL	116 984		9 507

RUBRIQUES	Diminution par virement	Diminution par cessions, mises hors service	Valeur brute fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			4 140
			4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			2 860
Constructions sur sol propre			37 189
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			22 199
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier		3 670	56 433
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
		3 670	118 681
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL GENERAL		3 670	122 821

ETAT DES AMORTISSEMENTS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	173	3 967		4 140
	173	3 967		4 140
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	37 189			37 189
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillages industriels				
Installations générales, agencements et divers	18 965	436		19 402
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	32 232	11 695	3 670	40 257
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	88 386	12 132	3 670	96 848
TOTAL GENERAL	88 559	16 099	3 670	100 988

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS			
RUBRIQUES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 967		
	3 967		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillages industriels			
Installations générales, agencements et divers	436		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier et sp	11 695		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	12 132		
TOTAL GENERAL	16 099		

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Provision pour dépréciation des clients	20 000	20 000		40 000
	20 000	20 000		40 000
TOTAL GENERAL	20 000	20 000		40 000

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	40 956	40 956	
Autres immobilisations financières			
	40 956	40 956	
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	2 161 553	2 161 553	
Autres Créances			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
ETAT Impôt sur les Bénéfices			
ETAT Taxe sur la Valeur Ajoutée			
ETAT Autres impôts et taxes			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
	2 161 553	2 161 553	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	478 575	478 575	
TOTAL GENERAL	2 681 084	2 681 084	

ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1an au plus	A plus d'1an et 5 ans au plus
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts auprès des établissements de crédit à - de 2 ans			
Emprunts auprès des établissements de crédit à + de 2 ans			
Emprunts et dettes financières divers			
Fournisseurs et comptes rattachés	1 370 224	1 370 224	
Personnel et comptes rattachés	54 050	54 050	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	57 613	57 613	
Impôts sur les bénéfices	6 984	6 984	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts et taxes	34 046	34 046	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	6 818	6 818	
Produits constatés d'avance	989 740	989 740	
TOTAL GENERAL	2 519 475	2 519 475	

5. TARIFS DES FORMATIONS (ITFE)

FORMATION	Volume horaire	Tarif bénévole		Tarif salarié / CPF	
		Tarif horaire	Tarif global	Tarif horaire	Tarif global
TITRES À FINALITÉS PROFESSIONNELLE – PARCOURS CONTINU					
Titre à finalité professionnelle de niveau IV ÉDUCATEUR DE HANDBALL	402				à partir de 4 300 €
Titre à finalité professionnelle de niveau V ENTRAÎNEUR DE HANDBALL	497				à partir de 7 000 €
FORMATIONS DE PROXIMITÉ					
Handfit	30	8 €	240 €	12 €	360 €
Baby hand (4-6 ans)	30	8 €	240 €	12 €	360 €
École de hand (6-9 ans)	30	8 €	240 €	12 €	360 €
Accompagner les pratiquants et officiels – BLOC 1 T4	40	8 €	320 €	12 €	480 €
Accompagnateur d'équipe	15	8 €	120 €	12 €	180 €
Débuter dans l'entraînement	25	8 €	200 €	12 €	300 €
CF Entraîner des jeunes (EDJ) <i>coûts d'évaluation inclus</i>	70	8 €	620 €	12 €	900 €
CF Entraîner des adultes (EDA) <i>coûts d'évaluation inclus</i>	60	8 €	540 €	12 €	780 €
FORMATIONS DE LIGUE "ENTRAÎNEURS"					
Animateur Beach handball	35	8 €	280 €	14 €	490 €
Améliorer le duel et le tir sur petit espace (outil Hand à 4)	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Se perfectionner dans l'entraînement	65	8 €	520 €	14 €	910 €
CF Former des jeunes <i>coûts d'évaluation inclus</i>	125	8 €	1 200 €	14 €	1 950 €
CF Performer avec des adultes <i>coûts d'évaluation inclus</i>	125	8 €	1 200 €	14 €	1 950 €
Coordonner un projet technique et/ou sportif – BLOC 3 T5	130	8 €	1 040 €	14 €	1 820 €
CF Gardien de but <i>coûts d'évaluation inclus</i>	40	8 €	470 €	14 €	710 €
Modules à la carte (<i>thématique à définir</i>)	15	8 €	120 €	14 €	210 €
Séminaire court	4		49 €		49 €
Colloque Tiby (2 jours)	14		150 €		225 €
FORMATIONS DE LIGUE DIRIGEANTS" ET "AUTRES"					
Contribuer au développement de projets handball – BLOC 2 T4	60	8 €	480 €	12 €	720 €
Hand'Adapté	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Hand'Fauteuil	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Agir pour prévenir les comportements déviants	20	8 €	160 €	12 €	240 €
Animateur de formation	30	8 €	240 €	14 €	420 €
FORMATIONS LIGUE "ARBITRAGE" ET "OFFICIELS"					
Accompagnateur club	10	8 €	80 €	12 €	120 €
Accompagnateur école d'arbitrage	5	gratuit		gratuit	
Animateur école d'arbitrage	15	8 €	120 €	12 €	180 €
Juge-accompagnateur territorial	24	8 €	192 €	12 €	288 €
Officiel table de marque	5		10 €		10 €
Responsable de salle	5		20 €		20 €

le volume horaire est soumis à l'habilitation IFFE

volume indicatif, le volume de formation est déterminé au moment du positionnement

**NOUS VOUS SOUHAITONS
UNE TRÈS BONNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

